

# eateme

Transforming **Video Delivery**

Rapport Financier annuel  
au 31 décembre 2014



## Sommaire du rapport financier annuel

1. Attestation de responsabilité du rapport financier annuel.....	3
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.....	4
3. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques .....	32
4. Rapport de responsabilité sociale et environnementale 2014 .....	47
5. Communiqué relatif aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes .....	70
6. Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 .....	71
7. Comptes sociaux de la société ATEME SA pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 .....	125
8. Rapports des commissaires aux comptes .....	140

## **1. Attestation de responsabilité du rapport financier annuel**

---

### **1. Responsable du rapport financier annuel**

---

Monsieur Michel Artières, Président et Directeur Général de la société ATEME.

### **2. Attestation de la personne responsable**

---

(Art. 222-3 - 4° du Règlement Général de l'AMF)

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et du Groupe, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté. »

Monsieur Michel Artières,  
Président et Directeur Général de la société ATEME.

## 2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

---

### ATEME

Société anonyme  
Capital Social : 1.410.903,62 euros  
Siège social : 6, rue Dewoitine – Immeuble Green Plaza, 78140 Vélizy  
382 231 991 RCS Versailles

---

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle conformément aux lois et aux statuts de votre Société à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société ATEME SA (ci-après la « **Société** ») et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux de l'exercice écoulé et les comptes consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des commissaires aux comptes.

### 1. **Activité et résultats de la société et du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 - faits marquants de l'exercice écoulé – progrès réalisés ou difficultés rencontrées**

---

#### Résultats et activité de la Société et du Groupe

##### 1.1 **La Société**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 24.822.607 euros contre 20.607.763 euros lors de l'exercice précédent, soit une progression d'environ 21 %.

- les produits d'exploitation se sont élevés à 27.421.651 euros contre 21.583.064 euros au titre du précédent exercice ;
- les charges d'exploitation se sont élevées à 30.245.924 euros contre 23.377.933 euros au titre du précédent exercice ;
- le résultat d'exploitation ressort donc à (2.824.273) euros contre (1.794.869) euros au titre du précédent exercice.

Après prise en compte du résultat financier de 259.215 euros, du résultat exceptionnel de (243.306) euros et du crédit d'impôt (CIR et CII) de 971.880 euros, le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se solde par une perte nette comptable de 1.836.484 euros contre une perte nette comptable de 762.056 euros au titre du précédent exercice.

## 1.2 Le Groupe

Les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation pour les exercices 2013 et 2014 sont la Société (tête de Groupe), les sociétés ATEME Inc. (USA), ATEME Canada Inc. et ATEME Japon KK.

La Société ATEME Japon KK a été mise en sommeil depuis 2010 en attendant une reprise d'activité.

Les revenus d'ATEME Canada proviennent de royalties et de commissions facturées à la Société sur les ventes réalisées par cette dernière au Canada et de prestations de services facturées à la Société.

Les revenus d'ATEME Inc proviennent de prestations de services facturées à la Société.

Nous vous exposons ci-après les principaux postes des comptes de résultat consolidés aux normes IFRS au titre des exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014:

ATEME Compte de résultat	31/12/2014 12 mois €	31/12/2013 12 mois €
Chiffre d'affaires	24 826 405	20 598 600
Coûts des ventes	(12 683 848)	(10 088 839)
<b>Marge brute</b>	<b>12 142 557</b>	<b>10 509 761</b>
Frais de recherche et développement	(4 035 080)	(3 386 222)
Frais de marketing et vente	(9 012 628)	(6 824 324)
Frais généraux et administratifs	(1 436 344)	(1 371 529)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(2 341 495)</b>	<b>(1 072 314)</b>
Charges financières	(292 830)	(247 525)
Gains et pertes de change	633 621	(274 094)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>(2 000 704)</b>	<b>(1 593 933)</b>
<b>Perte nette</b>	<b>(2 000 704)</b>	<b>(1 593 933)</b>
Part du Groupe	(2 000 704)	(1 593 933)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	<b>(0,27)</b>	<b>(0,32)</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	<b>(0,27)</b>	<b>(0,32)</b>

Le 2 février le Groupe a annoncé dans un communiqué de presse un chiffre d'affaires non audité de 25 429 k€ au 31 décembre 2014. Après audit le chiffre d'affaires arrêté a été ramené à 24 826 k€ après intégration des corrections suivantes :

- reclassement en produit constaté d'avance de 672 k€ correspond une livraison fin décembre 2014 mais réceptionnée début janvier 2015 par le client. Contrairement aux incoterms généralement pratiqués par la Société, à savoir « départ usine », cette commande a fait l'objet de l'incoterm « delivered duty paid », il convient donc de reconnaître le chiffre d'affaires en janvier 2015.
- comptabilisation d'une facture à émettre pour 66 k€

## Faits marquants – Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

### **1.3 Faits marquants de l'exercice**

2014 a été une année charnière pour le Groupe. Fort de la compétitivité reconnue de ses solutions de compression vidéo et du succès de son introduction en Bourse, ATEME s'est engagé dans un plan de développement ambitieux qui doit lui permettre de s'affirmer parmi les acteurs de référence du secteur. Pour mener à bien cet objectif, ATEME a largement renforcé ses effectifs, notamment commerciaux, dans le monde entier, ce qui pénalise logiquement et mécaniquement la rentabilité à court terme.

#### **Renforcement des effectifs**

Le Groupe a renforcé significativement ses effectifs en France et à l'international au cours de l'exercice 2014, avec le recrutement de 40 personnes sur l'année, pour atteindre 150 collaborateurs au 31 décembre 2014.

Il a notamment étoffé sa force de frappe commerciale et marketing internationale avec le renforcement de ses équipes au Royaume-Uni, en Suède, à Dubaï, au Brésil, au Chili et aux Etats-Unis.

#### **Apports en comptes courant d'associés de certains investisseurs**

Suite à la mise en place d'une convention le 20 février 2014 (approuvée lors de l'assemblée générale du 2 juin 2014), certains investisseurs ont procédé à un apport en compte courant pour un montant de 877 K€. Ce montant a été encaissé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 et remboursé le 25 juillet 2014. Cette avance a porté intérêts à hauteur de 16 K€.

#### **Obtention d'un prêt « innovation » de 500 K€ auprès de Bpifrance**

La Société a obtenu de la part de Bpifrance un prêt « innovation » à taux zéro d'une valeur de 500 K€ pour le développement d'un encodeur de contribution HD HEVC. Le remboursement débutera le 31 mars 2017 sur une durée de 5 ans avec une échéance annuelle de 100 K€. Ce prêt a été encaissé par la Société le 16 mai 2014.

#### **Introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext à Paris**

Afin de pouvoir financer ses différents projets, la Société s'est introduite en bourse sur le marché réglementé Euronext à Paris, compartiment C le 10 juillet 2014. Le produit brut total de l'émission s'élève à environ 13,3 M€ (y compris 2,6M€ d'options de sur-allocations). 3 000 000 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre.

A l'occasion de l'admission des titres de la Société sur un marché réglementé, 937 039 actions de préférence ont été converties en 2 918 383 actions ordinaires et 863 obligations convertibles ont été converties en 38 391 actions ordinaires.

#### **Mise en place d'un contrat de liquidité**

A partir du 10 juillet 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, ATEME a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 250 000 euros à la Société de Bourse Gilbert Dupont. Ce contrat de liquidité a généré sur la période une moins-value nette de 40 680 euros. Le montant total des actions propres détenues s'élève à 120 022 euros pour 34 890 actions. Les actions propres ont été affectées en moins des capitaux propres et l'impact de la moins-value a été reclassé dans les capitaux propres.

Le solde du contrat de liquidité, classé en autres actifs financiers non courants, s'élève à 89 298 euros.

## Divers

Nous vous rappelons qu'aux termes des délibérations en date du 11 avril 2014, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire a décidé de :

- nommer la société Ernst & Young Audit, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire et la Société Auditex, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- modifier la dénomination sociale de « ASSISTANCE TECHNIQUE ET ETUDE DE MATERIELS ELECTRONIQUES - Sigle A.T.E.M.E. » en « ATEME ».

### 1.4 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

L'exercice écoulé a été marqué par une forte croissance de son chiffre d'affaires (+ 20,5 %). ATEME enregistre ainsi une troisième année de croissance consécutive avec une croissance moyenne de +26,9 % sur la période.

Cette croissance repose sur les clients existants et de nouveaux clients, comme Televisa, la première chaîne de télévision au Mexique, Ecuavisa, principale chaîne de télévision en Equateur.

Au cours de l'exercice écoulé, ATEME a accéléré ses prises de parts de marché sur les zones EMEA (+ 23,5 %), APAC (+ 7%), USA/Canada (+ 6,8 %) et Amérique Latine (+ 49,4 %), bénéficiant en début d'exercice d'un effet coupe du monde puis du renforcement des équipes commerciales.

### 1.5 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

ATEME entend poursuivre activement sa croissance dans un marché porteur tiré par l'essor de la consommation de vidéo dans le monde entier.

ATEME a participé avec succès au CES (Consumer Electronics Show) qui s'est tenu à Las Vegas du 6 au 9 janvier 2015 avec de nombreux contacts commerciaux initiés à cette occasion. La Société était également présente à l'ABU Digital Broadcasting Symposium 2015 à Kuala Lumpur, du 3 au 6 mars, au CABSAT à Dubaï du 10 au 12 mars, mais aussi au NAB du 11 au 16 avril 2015 à Las Vegas, le salon de référence du secteur.

Au niveau technologique, les équipes de développement, renforcées par la création d'un bureau à Rennes, vont enrichir tout au long de l'année les solutions Kyrion, TITAN et LiveSphere d'innovations visant à apporter une expérience média encore supérieure.

ATEME travaille notamment sur le développement de technologies complémentaires à HEVC comme par exemple le High Dynamic Range (HDR), qui renforce le contraste.

L'ensemble de ces investissements doivent permettre au Groupe de capitaliser sur son avance technologique sur la nouvelle norme HEVC. Le salon CES vient en effet de confirmer l'adoption inéluctable de HEVC dans l'ensemble des applications de diffusion, soit autant d'opportunités pour ATEME à court et moyen termes. A ce titre, au moins six nouvelles chaînes en Ultra Haute Définition/4K seront lancées en 2015, notamment au Japon, en Russie et au Royaume-Uni.

## Activité en matière de recherche et développement

La Société a maintenu son activité en matière de R&D et a poursuivi sa politique sur les dépôts de brevets au cours de l'exercice écoulé.

Cette R&D couvre essentiellement les solutions basées sur notre technologie de compression vidéo H264 et HEVC.

L'importance des investissements en R&D permet de maintenir la réputation et le savoir-faire du Groupe en matière de fiabilité et de qualité de ses encodages vidéo.

L'effort de R&D se répartit principalement entre 3 pôles :

- Recherche sur les codecs pour maintenir notre avantage compétitif de qualité vidéo et préparer le futur en travaillant sur les nouveaux standards comme HEVC,
- Encodeurs et décodeurs de la contribution broadcast, gamme Kyron,
- Solution TITAN de transcodage multi-écrans pour la diffusion des contenus vers les boxes ou en streaming sur internet ou vers les mobiles ou tablettes.

## 2. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aux termes des décisions en date du 19 septembre 2014, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société de Route de Gizey Burospace, Bâtiment 26, 91570 Bièvres au 6, rue Dewoitine – Immeuble Green Plaza, 78140 Vélizy, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et a en conséquence procédé à la modification corrélative des statuts. Aussi, conformément aux dispositions de l'article L. 225-36 du code de commerce, nous vous demanderons de bien vouloir ratifier cette décision.

Conformément à son plan de développement ATEME poursuit ses actions pour renforcer sa prise de part de marché en Asie. La Société a ainsi procédé, en mars 2015, à la transformation de son bureau de représentation à Singapour en filiale, ATEME Singapore Pte. Ltd, afin de renforcer sa présence dans la région.

## 3. Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe – Principaux risques auxquels la Société et le Groupe sont confrontés

### **3.1 Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe**

L'activité de la Société et du Groupe devrait évoluer de façon satisfaisante et conformément à son plan de développement.

### **3.2 Principaux risques auxquels le Société et le Groupe sont confrontés**

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés dans le chapitre 4 du Document de base enregistré auprès de l'AMF le 10 juin 2014.

Les risques identifiés sont classés par type de risques.

#### **3.2.1 Risques liés à l'activité de la Société :**

- Risque lié à l'éventuelle émergence d'une ou plusieurs normes qui diminuerait la portée, en termes de technologie et/ou de marché des standards MPEG et HEVC
- Risque lié à la concurrence de nouveaux entrants



### 3.2.2 Risques liés au marché sur lequel intervient la Société

- Risques liés à l'environnement concurrentiel
- Risques liés à la croissance du marché
- Risques clients
- Risques fournisseurs

### 3.2.3 Risques liés à la Société

- Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés
- Risques liés au recrutement de nouveaux collaborateurs et à la fidélisation de son personnel clé
- Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe
- Risques liés à la sécurité des systèmes d'informations de la Société
- Risques liés aux défauts techniques sur des produits commercialisés par la Société
- Risques liés à la gestion de la croissance

### 3.2.4 Risques juridiques

- Risques liés à la confidentialité des informations de la Société et à la divulgation de la technologie, des procédés de fabrication et du savoir-faire de la Société
- Risques liés à la propriété intellectuelle
- Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du Groupe en cas de dommages générés par un de ses produits
- Risques liés à la réglementation et à son évolution
- Risques liés aux réglementations juridiques et fiscales

### 3.2.5 Risques financiers

- Risque lié aux pertes historiques et aux pertes prévisionnelles
- Risque de liquidité – Besoins futurs en capitaux et financements complémentaires
- Risques liés au Crédit Impôt Recherche et au Crédit d'Impôt Innovation
- Risques liés à l'utilisation future des déficits reportables
- Risque lié à l'accès à des avances et subventions publiques
- Risques liés aux engagements hors bilan
- Risque de taux d'intérêt, de crédit et relatif à la gestion de la trésorerie
- Risque de change
- Risque de dilution
- Risque de cession d'actions de la part des actionnaires financiers

#### Assurances et couverture des risques

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'il estime compatibles avec la nature de son activité.

#### 4. Décomposition des dettes fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après (et en euros) la décomposition du solde des dettes de la Société à l'égard de ses fournisseurs à la clôture des deux derniers exercices :

	31/12/2014	31/12/2013
De 1 à 30 jours	335 898	355 561
De 31 à 60 jours	4 745	140 875
De 61 à 90 jours	-91 025	966
Plus de 91 jours	136 454	63 251
Dettes non échues	2 310 858	2 119 841
<b>Total</b>	<b>2 696 930</b>	<b>2 680 494</b>

#### 5. Information concernant le capital social

##### 5.1 Répartition du capital social et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application de l'article L. 233-7 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois-dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huitième (90%) ou des dix-neuf vingtièmes (95 %) du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2014.

Actionnaires	au 31/12/2014
	% du capital
Michel Artières	10,72%
SEREITRA	1,32%
<b>Total concert Artières</b>	<b>12,04%</b>
Dominique Edelin	10,73%
Cabinet Edelin SARL	1,32%
<b>Total concert Edelin</b>	<b>12,05%</b>
Ventech	12,83%
Naxicap	7,15%
A Plus Finance	6,62%
Xavier Niel	5,70%
Autre < 5%	43,62%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

A ce jour, il n'existe pas de droit de vote double. Nous vous rappelons toutefois que les statuts modifiés en vue l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris adoptés par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 2 juin 2014 n'excluent pas le droit de vote double conformément aux dispositions de l'article L. 225-123 du code de commerce. Ainsi, toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans, au nom du même actionnaire, jouiront d'un droit de vote double à compter de la date d'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, soit le 4 juillet 2014.

## 5.2 Modifications du capital social intervenues au cours de l'exercice écoulé

	Nombre	Valeur nominale (€)	Capital social (€)
Actions composant le capital social en début d'exercice	5.058.148	0,14	708.140,72
Actions annulées au cours de l'exercice écoulé	0	0,14	0
Actions émises au cours de l'exercice écoulé	5.019.735	0,14	702.762,90
<b>Actions composant le capital en fin d'exercice</b>	<b>10.077.883</b>	<b>0,14</b>	<b>1.410.903,62</b>

## 5.3 Actions achetées ou vendues par la Société en application des dispositions de l'article L. 225-209 du code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du code de commerce, nous vous rendons compte, ci-après, des opérations de rachat par la Société de ses propres actions en application des dispositions de l'article L. 225-209 du code de commerce :

- Actions achetées ou vendues par la Société dans le cadre du contrat de liquidité (source Gilbert Dupont):  
 210 814 actions ont été achetées au cours moyen de 4,0272 euros ;  
 175 924 actions ont été vendues au cours moyen de 3,9123 euros
- Aucune action n'a été achetée ou vendues par la Société hors contrat de liquidité.

A la clôture de l'exercice, les 34 890 actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions étaient affectées aux objectifs suivants :

Objectifs	Titres	Valeur nominale	Valeur comptable	% du capital
Contrat de liquidité	34 890	4 884,60	123 537,39	0,35%
Couverture de plans stock-options		0,00	0,00	0,00%
Remise ultérieure à l'échange ou paiement dans le cadre d'opération de croissance externe		0,00	0,00	0,00%
Couverture des titres de créances donnant accès au capital		0,00	0,00	0,00%
Annulation de titres :		0,00	0,00	0,00%
<b>Total</b>	<b>34 890</b>	<b>4 884,60</b>	<b>123 537,39</b>	<b>0,35%</b>

#### 5.4 Evolution du cours de Bourse

Entre le 10 juillet 2014 et le 14 avril 2015, l'évolution du cours de bourse a été la suivante :



Source : Boursorama

#### 5.5 Compte rendu des délégations consenties par les assemblées d'actionnaires au conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du code de commerce est annexé au présent rapport. Ce tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé. ([Annexe 1](#))

#### 5.6 Approbation des rapports complémentaires du conseil d'administration et du Commissaire aux comptes

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-116 du code de commerce, nous soumettrons à votre approbation les rapports complémentaires établis par le conseil d'administration et les commissaires aux comptes, afin de vous rendre compte des conditions définitives des émissions de titres décidées par le conseil d'administration au titre des délégations qui lui ont été conférées par l'assemblée générale des actionnaires du 2 juin 2014 en application des dispositions de l'article L. 225-136 du code de commerce.

#### 5.7 Options de souscription ou d'achat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du code de commerce, nous avons établi un rapport spécial afin de vous rendre compte des émissions d'options de souscription ou d'achat d'actions dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du code de commerce.

#### 5.8 Seuil de participation des salariés au capital social

Nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice les salariés de notre Société et des sociétés qui lui sont liées ne détiennent aucune participation dans le capital social de la Société au sens de l'article L. 225-102 du code de commerce.

**6. Operations effectues sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes mentionnées a l'article I. 621-18-2 du code monétaire et financier**

---

Néant.

**7. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

---

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du code de commerce, nous vous exposons ci-après les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

1° Structure du capital de la Société : cf. § V.1 ci-avant

2° Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du code de commerce :

a) Restrictions statutaires à l'exercice du droit de vote

Néant

b) Restrictions statutaires aux transferts d'actions

Néant

c) Conventions

Aucune convention en ce sens n'a été portée à la connaissance de la Société.

d) Engagements de conservation

Nous vous rappelons que les fondateurs, les mandataires sociaux, les managers, les investisseurs financiers, les business angels et les salariés de la Société, dans le cadre de l'offre au public de titres de la Société, se sont engagés envers Gilbert Dupont (Chef de File et Teneur de Livre) à ne pas, sans l'accord préalable de Gilbert Dupont, directement ou indirectement, offrir, nantir, prêter, transférer, céder ou promettre de céder 100% des actions de la Société ou des valeurs mobilières, qu'ils détiennent, ni à conclure tout autre contrat ou opération ayant un effet économique équivalent, ni à formuler publiquement l'intention de procéder à l'une ou plusieurs des opérations ci-dessus.

L'engagement souscrit par les fondateurs, les mandataires sociaux, les managers a été consenti pour une durée de 365 jours suivant la date de règlement-livraison des actions de la Société offertes au public pour 100% de leurs actions (en ce compris, pour les salariés et mandataires sociaux, les actions auxquelles donnent le droit de souscrire les BSPCE ou les options de souscription d'actions qu'ils détiennent), soit jusqu'au 9 juillet 2015.

L'engagement souscrit pas les investisseurs financiers, les business angels et les salariés a été consenti pour une durée de 180 jours suivant la date de règlement-livraison des actions de la Société pour 100% de leurs actions, soit jusqu'au 9 janvier 2015.

3° Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du code de commerce.

a) Franchissement de seuils (Article L. 233-7 du code de commerce)

Cf. § V.1 ci-avant.

b) Participations croisées (Article L. 233-12 du code de commerce)

Néant.

4° Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Néant.

5° Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

6° Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

7° Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société.

Dispositions légales, pas de dispositions spécifiques.

8° Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Cf. § V.3, 4 et 6 ci-avant

9° Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts

Néant.

10° Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

## **8. Filiales et participations**

---

### **8.1 Résultats des filiales et participations de la Société**

Les filiales USA et Canada ont évolué favorablement tandis que la filiale japonaise est restée sans activité pendant l'exercice 2014.

ATEME Inc USA a réalisé un résultat de 544.545 USD et ATEME Canda un résultat de 33.098 CAD.

Les principales informations financières des filiales et participations de la Société sont décrites dans l'annexe aux comptes sociaux annuels.

### **8.2 Prises de participations significatives et prises de contrôle au cours de l'exercice écoulé**

Néant.

### **8.3 Cessions de participations**

Néant.

### **8.4 Aliénations d'actions et participations croisées**

Néant.

### **8.5 Sociétés contrôlées – autocontrôle**

La Société contrôle les sociétés ATEME USA Inc., ATEME Canada Inc. et ATEME Japon KK.

Aucune de ces sociétés ne détient de participation dans notre Société

## **9. Résultat - proposition d'affectation du résultat**

---

### **9.1 Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels qu'ils vous sont présentés se soldant par une perte nette comptable de 1.836.484 euros que nous proposons d'affecter en totalité au report à nouveau, ce qui aurait pour effet de porter son montant à un solde débiteur de 3.740.429 euros.

### **9.2 Rappel des dividendes distribués**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois précédents exercices.

### **9.3 Charges et dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 dudit code n'a été engagée au titre de l'exercice écoulé.

#### **9.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Au présent rapport est annexé (Annexe 2), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

### **10. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société et de ses filiales**

---

Cf. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques

### **11. Administration et contrôle de la société**

---

#### **11.1 Gouvernance de la Société**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du code de commerce, le Président du conseil d'administration a établi son rapport spécial rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Ce rapport, joint au présent rapport de gestion soumis à votre approbation, vous donnera toutes les indications sur la composition et les réunions de votre conseil au cours de l'exercice écoulé.

#### **11.2 Situation des mandats des administrateurs**

Nous vous informons que le mandat d'administrateur de Monsieur Michel Artières viendra à expiration à l'issue de la présente assemblée.

En conséquence, nous vous proposons de renouveler son mandat pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir de 2021 et statuant sur les comptes annuels de l'exercice écoulé.

#### **11.3 Ratification de la nomination d'un administrateur faite à titre provisoire**

Aux termes des décisions en date du 23 janvier 2015, le conseil d'administration, après avoir constaté la démission de la Société Ventech de son mandat d'administrateur, a décidé d'user de la faculté offerte par l'article L. 225-24 du code de commerce et de nommer la Société Gaudeto sprl, une société de droit belge ayant son siège social situé 46, chemin du frise, 4671 Blegny, Belgique, immatriculée à la BCE (banque carrefour des entreprises) sous le numéro 0558.910.436, représentée par son gérant Monsieur Jacques Galloy, en qualité de nouvel administrateur, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017 et statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Aussi, conformément aux dispositions susvisées, nous vous demanderons de bien vouloir ratifier cette nomination faite à titre provisoire.



#### **11.4 Nomination d'un nouvel administrateur**

Nous vous proposons de nommer :

- Madame Joanna Darlington

en qualité de nouvel administrateur, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir de 2021 et statuant sur les comptes annuels de l'exercice écoulé.

#### **11.5 Situation des mandats des censeurs**

Nous vous demanderons de bien vouloir prendre acte de la démission des sociétés Naxicap Partners, représentée par Madame Emmanuelle Pierret, et Etoile ID, représentée par Madame Maud Le Hérisier, de leur mandat de censeurs.

Nous vous demanderons également de bien vouloir renouveler le mandat de censeur de la Société A+ Finance ayant pris fin le 2 juin 2014 pour une nouvelle durée de quatre (4) années avec effet rétroactif à ladite date, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2016 et statuant sur les comptes annuels de l'exercice écoulé.

#### **11.6 Quitus aux administrateurs**

Nous vous demandons de bien vouloir donner quitus aux administrateurs de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

#### **11.7 Liste des mandats sociaux ou fonctions exercées**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 alinéa 3 du code de commerce, nous vous communiquons ci-après ([Annexe 3](#)) la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société françaises ou étrangères par chacun des mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé.

#### **11.8 Jetons de présence**

Nous vous proposons d'allouer la somme globale de 50 000 euros aux administrateurs à titre de jetons de présence. Cette somme pourra être répartie entre les administrateurs, après avis du Comité des rémunérations et ce jusqu'à la réunion du conseil d'administration statuant sur les comptes annuels de l'exercice en cours.

#### **11.9 Rémunération totale et avantages de toute nature versés par la Société pendant l'exercice écoulé aux mandataires sociaux**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte ci-après ([Annexe 4](#)) de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé, par la Société, les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce et la Société qui contrôle au sens dudit article, la Société.

#### **11.10 Situation des mandats des commissaires aux comptes**

Nous vous rappelons que les mandats de Benoit Lahaye Audit & Associés, commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Patrick Malaval, commissaire aux comptes suppléant, viendront à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Nous vous proposons de bien vouloir renouveler lesdits mandats pour une nouvelle durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

#### **12. Conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce**

Nous avons donné à vos commissaires aux comptes les indications utiles pour leur permettre de présenter leur rapport spécial que lui prescrit d'établir l'article L. 225-38 du code de commerce et vous soumettons un projet de résolution relative à l'approbation de ce rapport.

#### **13. Conventions visées à l'article L. 225-102-1 du code commerce**

Néant.

#### **14. Observations du comité d'entreprise**

Néant.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

**Le conseil d'administration**

**Michel Artières**

**ANNEXE 1****COMPTE RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LES ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Date de l'assemblée	Nature de l'autorisation	Montant autorisé	Utilisation des délégations par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé /Montant utilisés/Nombre de titres émis/souscrits
<b>2 juin 2014</b>	Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions, titres ou valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par offre au public (26 mois) (19 <sup>ème</sup> résolution)	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des dix-neuvième, vingtième, vingt-deuxième, vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions : 700.000 euros	Conseil d'administration du 4 juillet 2014 : Nombre de titres émis : 2.846.535 actions ordinaires Montant nominal : 398.514,90 euros
	Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'émission de d'actions, titres ou valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription (26 mois) (20 <sup>ème</sup> résolution)	Montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu des dix-neuvième,	Néant

Date de l'assemblée	Nature de l'autorisation	Montant autorisé	Utilisation des délégations par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé /Montant utilisés/Nombre de titres émis/souscrits
	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (26 mois) (21 <sup>ème</sup> résolution)	vingtième et vingt-quatrième résolutions : 15.000.000 euros	Néant
	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société (26 mois) (22 <sup>ème</sup> résolution)		Néant

Date de l'assemblée	Nature de l'autorisation	Montant autorisé	Utilisation des délégations par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé /Montant utilisés/Nombre de titres émis/souscrits
	<p>Délégation de compétence à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier (26 mois)</p> <p>(24<sup>ème</sup> résolution)</p>		Néant
	<p>Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (26 mois)</p> <p>(25<sup>ème</sup> résolution)</p>		<p>Conseil d'administration du 4 juillet 2014 :</p> <p>Nombre de titres émis : 153.465 actions ordinaires</p> <p>Montant nominal : 21.485,10 euros</p>
	<p>Délégation de compétence à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (26 mois)</p> <p>(27<sup>ème</sup> résolution)</p>	Montant nominal maximum : 700.000 euros	Néant

Date de l'assemblée	Nature de l'autorisation	Montant autorisé	Utilisation des délégations par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé /Montant utilisés/Nombre de titres émis/souscrits
	Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'émission de bons de souscription d'actions (« <b>BSA 2014</b> ») au profit d'une catégorie de personnes (18 mois) (28 <sup>ème</sup> résolution)	Nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises, achetées, souscrites, attribuées au titre des délégations (ou autorisations) consenties aux termes des 28 <sup>ème</sup> , 29 <sup>ème</sup> et 30 <sup>ème</sup> résolutions : 500.000	Néant
	Autorisation à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions (« <b>Options 2014</b> ») (38 mois) (29 <sup>ème</sup> résolution)		Néant
	Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la Société (« <b>AGA 2014</b> ») (38 mois) (30 <sup>ème</sup> résolution)		Néant

**ANNEXE 2****TABLEAU FAISANT APPARAÎTRE LES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE CHACUN DES EXERCICES CLOS AU TITRE DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
<b>I. Capital en fin d'exercice</b>					
· Capital Social (en euro)	1 410 903	708 140	708 140	708 140	708 140
· Nombre des actions ordinaires existantes	10 077 883	5 058 148	5 058 148	5 058 148	5 058 148
· Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
· Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droit de souscription					
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
· Chiffre d'affaires hors taxes en '000 euro	24 822	20 608	17 911	12 860	16 025
· Résultat avant impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions (en '000 euro)	-2 715	-1 158	-86	-1 916	98
· Impôts sur les bénéfices (en '000 euro)	-972	-894	-430	-560	-647
· Participation des salariés due au titre de l'exercice en ('000 euro)					
· Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions (en '000 euro)	-2 046	-762	196	-1 389	247
· Résultat distribué					
<b>III. Résultats par action</b>					
· Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions (en euro)	-0,173	-0,052	0,068	-0,268	0,147
· Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions (en euro)	-0,203	-0,151	0,039	-0,275	0,049
· Dividende attribué à chaque action					
<b>IV. Personnel</b>					
· Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	112	96	78	75	77
· Montant de la masse salariale de l'exercice (en '000 euro)	6 068	5 406	4 662	4 634	4 472
· Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales) (en '000 euro)	2 779	2 476	2 152	2 001	2 027

**ANNEXE 3**

**LISTE DES MANDATS SOCIAUX ET FONCTIONS EXERCÉS AU TITRE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL DANS TOUTE SOCIÉTÉ (« Société Concernée ») PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ**

<b>Identité du mandataire social</b>	<b>Mandat et fonction exercés dans la Société</b>	<b>Dénomination de toute société dans laquelle le mandataire social exercerait d'autres mandats ou fonctions</b>	<b>Mandat/fonction exercé(e) dans ladite société</b>
Michel Artières	Président Directeur Général Administrateur	ATEME Inc. Sereitra	Président Gérant
Dominique Edelin	Directeur Général Délégué Administrateur	ATEME Canada Inc. Cabinet Edelin-Broadcast Consulting	Président Gérant
Jean Bourcereau, représentant permanent de Ventech	Administrateur	Arteris Holding Inc. Muzicall Ltd Crocus Technology SA Ekinops SAS Le Gueux SARL Ventech SA Ventech Global SARL Lux Withings SAS Emertec Gestion SA	Director Director RP de Ventech SA, administrateur Administrateur Gérant Membre du Directoire Gérant Membre du Comité stratégique Représentant permanent de NVS au conseil de surveillance
Dominique Agrech, représentant	Administrateur	Altaven SAS Ateme SA	RP de XAnge PE au Comité de Pilotage RP de XAnge PE au Conseil d'Administration



Identité du mandataire social	Mandat et fonction exercés dans la Société	Dénomination de toute société dans laquelle le mandataire social exercerait d'autres mandats ou fonctions	Mandat/fonction exercé(e) dans ladite société
permanent de Xange Private Equity		CF Développement SAS Elynes SAS H-Log SAS Intent Technologies SAS Marcel & Fils SAS Naskeo Environnement SA Nexway SAS Novawatt SAS Ucopia SA Wedia SA	RP de XAnge PE au Conseil d'Administration RP de XAnge PE au Comité Stratégique RP de XAnge PE au Comité de Pilotage RP de XAnge PE au Comité de Pilotage RP de XAnge PE au Comité de Surveillance RP de XAnge PE au Conseil d'Administration RP de XAnge PE au Conseil de Surveillance RP de XAnge PE (censeur) au Conseil d'Administration RP de XAnge PE au Conseil de Surveillance RP de XAnge PE au Conseil d'Administration
Benoît Fouchard	Administrateur Directeur de la stratégie et du marketing	ATEME Japon KK	Président
Xavier Niel	Administrateur	ILIAD  Freebox SAS Elysées Capital Atelier 37 SAS Sons SARL Le Monde SA Société Editrice du Monde SA NJJ Holding SAS NJJ Capital SAS	Administrateur et Directeur Général Délégué Président Gérant Président Gérant Membre du Conseil de surveillance Membre du Conseil de surveillance Président Président Président

Identité du mandataire social	Mandat et fonction exercés dans la Société	Dénomination de toute société dans laquelle le mandataire social exercerait d'autres mandats ou fonctions	Mandat/fonction exercé(e) dans ladite société
		NJJ Immobilier SAS NJJ Market SAS Kima Ventures SAS	Président Président Président
Monsieur Jacques Galloy, représentant légal de Gaudeto sprl	Administrateur	Associé et Gérant (depuis août 2014) Administrateur (depuis décembre 2013) Administrateur Administrateur Membre du Conseil de Gouvernance	Gaudeto sprl (depuis août 2014) Physiol S.A. (depuis décembre 2013) XL Video N.V. (depuis avril 2014) RCF Groupe (depuis janvier 2015) HEC-Université de Liège

**ANNEXE 4****REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX****Tableau 1. Rémunérations et options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

(En euros)	31/12/2013	31/12/2014
<b>Michel Artières - Président Directeur Général - Administrateur</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2) (a)	205 000 €	218 000 €
Valorisations des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions attribuées gratuitement (détaillées au tableau 6)		
Valorisation des BSPCE (détaillées au tableau 6)		
<b>TOTAL</b>	<b>205 000 €</b>	<b>218 000 €</b>
<b>Dominique Edelin - Directeur Général Délégué - Administrateur</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2) (b)	240 000 €	219 000 €
Valorisations des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions attribuées gratuitement (détaillées au tableau 6)		
Valorisation des BSPCE (détaillées au tableau 6)		
<b>TOTAL</b>	<b>240 000 €</b>	<b>219 000 €</b>

- (a) Honoraires perçus par la Société SEREITRA dont Monsieur Michel Artières est le gérant  
 (b) Honoraires perçus par la Société CABINET EDELIN –BROADCAST CONSULTING dont Monsieur Dominique Edelin est le gérant.

**Tableau 2. Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

En euros	31/12/2013		31/12/2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Monsieur Michel Artières - Président Directeur Général - Administrateur</b>				
Rémunération fixe (a)	205 000 €	211 500 €	218 000 €	224 000 €
Rémunération variable annuelle				
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>205 000 €</b>	<b>211 500 €</b>	<b>218 000 €</b>	<b>224 000 €</b>
<b>Monsieur Dominique Edelin - Directeur Général Délégué - Administrateur</b>				
Rémunération fixe (b)	180 000 €	177 500 €	192 000	192 000
Rémunération variable annuelle				
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle (c)	60 000 €	60 000 €	27 000	15 000
Jetons de présence				
Avantages en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>240 000 €</b>	<b>237 500 €</b>	<b>219 000 €</b>	<b>207 000 €</b>
<b>Nom et fonction du dirigeant mandataire social</b>				

(a) Honoraires perçus par la Société SEREITRA dont Michel ARTIERES est le gérant. La Société SEREITRA réalise des prestations d'assistance et de services notamment dans :

- i. Les domaines de management et de gestion :
  - Animation et coordination du Comité de Direction,
  - Coaching de la direction financière.
- ii. L'assistance en matière commerciale.

La Société SEREITRA, dont Michel ARTIERES est le gérant, bénéficie d'une rémunération mensuelle sur la base d'un ordre de mission établi en début de trimestre.

(b) Honoraires perçus par la Société Cabinet EDELIN – Broadcast consulting dont Dominique EDELIN est le gérant. La Société Cabinet EDELIN – Broadcast consulting réalise des prestations d'assistance et de conseils à la direction technique et recherche et développement notamment dans :

- La structuration du management des équipes,
- La croissance des compétences, la recherche de partenaires...
- Le management « produit » : organisation « produit », mise en place de processus d'évolution, aide à l'animation « produit ».
- La participation à la définition des architectures des produits et solutions futurs, uniformisation des plateformes, recherche de solution long-terme...
- Veille technologique et concurrentielle.
- Aide à l'animation des projets de recherche externe, recherche de financements externe.

(c) Le Cabinet EDELIN – Broadcast consulting, dont Dominique EDELIN est le gérant, prend en charge ponctuellement des missions définies par le Comité de Direction de la Société, notamment sur les aspects suivants :

- Définition de la stratégie marketing moyen terme.
- Participation à la définition des matériels « marketing » visant à assurer la promotion des produits.
- Mission d'audit et de conseil dans le cadre de croissance externe...

**Tableau 3. Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants**

Mandataires sociaux non dirigeants (membres du Conseil d'administration)	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2013	Montants versés au cours de l'exercice clos le 31/12/2014
<b>Xange Private Equity représentée par Dominique Agregh</b>		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
<b>Benoît FOUCHARD</b>		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations (a)	180 052 €	148 063 €
<b>VENTECH SA représentée par Jean Bourcereau</b>		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
<b>Xavier NIEL</b>		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>180 052 €</b>	<b>148 063 €</b>

(a) Les autres rémunérations de Benoît FOUCHARD correspondent aux salaires perçus au titre de sa fonction salariée de directeur de la stratégie et du marketing de la Société.

**Tableau 4. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société et/ou toute société du Groupe**

Néant.

**Tableau 5. Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social**

Néant.

**Tableau 6. Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social**

Néant.

**Tableau 7. Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social**

Néant.

**Tableau 8. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions**

Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions (1)														
Date de l'assemblée	27/05/03	27/05/03	24/05/06	26/06/07	18/06/08	18/06/08	18/06/08	12/03/10	11/05/11	11/05/11	11/05/11	20/02/13	20/02/13	TOTAL
Date du Conseil d'administration	09/09/03	06/09/04	23/12/05	07/11/07	21/11/08	11/02/09	13/05/09	04/05/10	11/05/11	18/01/12	07/03/13	07/03/13	24/03/14	
<b>Nombre total d'actions (2) pouvant être souscrites ou achetées dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par (3) :</b>	31 500	20 000	79 100	45 000	43 000	15 000	10 000	152 000	42 000	20 000	92 400	117 500	92 500	<b>760 000</b>
Michel Artières, Président Directeur Général et administrateur	-	-	-	-										<b>0</b>
Dominique Edelin, Directeur Général Délégué et administrateur	-	-	-	-										<b>0</b>
Xange Private Equity, représentée par Dominique Agregh, administrateur	-	-	-	-										<b>0</b>
Benoit Fouchard, administrateur	2 000	20 000	15 000	4 000	4 000			30 000				27 500		<b>102 500</b>
Ventech, représentée par Jean Bourcereau, administrateur	-	-	-	-										<b>0</b>
Xavier Niel, administrateur	-	-	-	-										<b>0</b>
<b>Point de départ d'exercice des options</b>	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	
<b>Date d'expiration</b>	09/09/08	06/09/09	24/05/16	07/11/14	21/11/15	11/02/16	13/05/16	04/05/17	11/05/18	18/01/19	07/03/20	07/03/20	24/03/21	
<b>Prix de souscription ou d'achat (4)</b>	2,51 €	3,67 €	5,55 €	5,55 €	5,55 €	5,55 €	5,55 €	5,60 €	5,60 €	5,60 €	5,60 €	5,60 €	5,60 €	
<b>Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches) (5)</b>	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	
<b>Nombre d'actions souscrites au 24 mars 2015</b>	7 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>7 500</b>
<b>Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat caduques ou annulées</b>	24 000	20 000	30 000	45 000	35 000	11 000	0	27 000	0	20 000	10 500	0	0	<b>222 500</b>
<b>Options de souscription ou d'achat restantes en fin d'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>49 100</b>	<b>0</b>	<b>8 000</b>	<b>4 000</b>	<b>10 000</b>	<b>125 000</b>	<b>42 000</b>	<b>0</b>	<b>81 900</b>	<b>117 500</b>	<b>92 500</b>	<b>530 000</b>

(1) Ces plans de souscription d'actions ont été structurés en quatre tranches annuelles représentant chacune le quart de l'attribution. L'exercice des options de souscription est possible à compter du premier jour suivant la date d'échéance de chaque tranche.

(2) Ces plans de souscription d'actions ont été structurés en treize tranches : une première tranche d'une durée d'un an représentant le quart de l'attribution, suivie de douze tranches tous les trois mois représentant chacune 6,25% de l'attribution. L'exercice des options de souscription est possible à compter du premier jour suivant la date d'échéance de chaque tranche.

**Tableau 9. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers**

Options de souscriptions ou d'achat d'actions aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers (1)	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan
Options consenties, durant l'exercice, par la Société et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options aux dix salariés de la Société et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	64 000	5,60 €	20/03/2013
Options détenues sur la Société et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice, par les dix salariés de la Société et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	0		

**Tableau 10. Historique des attributions d'actions gratuites**

Néant.

**Tableau 11. Conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants**

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
<b>Michel Artières</b>								
Président Directeur Général								
Début de mandat : 17/06/2009								
Fin de mandat : Expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2014		X		X		X		X
<b>Dominique Edelin</b>								
Directeur Général Délégué								
Début mandat : 27 mars 2002								
Fin de mandat : Expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2017		X		X		X		X

### 3. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques

---

**ATEME**  
**Société Anonyme au capital de 1.410.903,62 €**  
**Siège social : 6 rue Dewoitine – Immeuble Green Plaza, 78140 Vélizy-Villacoublay**  
**382 231 991 RCS Versailles**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte dans le présent rapport, en ma qualité de Président du Conseil d'administration, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce conseil au cours de l'exercice 2014 ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Les termes de ce rapport ont été approuvés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 24 mars 2015.

#### 1. Gouvernement d'entreprise

---

##### 1.1 Modalités d'exercice de la Direction Générale

Aux termes des décisions en date du 27 mars 2002, Le Conseil d'administration, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration.

En conséquence, la Direction Générale de la Société est assurée par Monsieur Michel Artières.

Nous vous précisons que ses mandats d'administrateur et de Président Directeur Général viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice écoulé.

En conséquence, sous réserve que son mandat d'administrateur soit renouvelé par l'assemblée appelée à statuer sur lesdits comptes, le Conseil d'administration devra statuer sur le renouvellement de son mandat de Président Directeur Général.

Nous vous rappelons en outre qu'aux termes des décisions en date 27 mars 2002, le Conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Dominique Edelin en qualité de Directeur Général Délégué.

##### 1.2 Code de Gouvernement d'entreprise

La Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext de décembre 2009 pour les valeurs moyennes et petites (ci-après le « **Code Middlenext** ») dans le cadre de la mise en œuvre de sa gouvernance. Ce code peut être consulté sur le site internet de Middlenext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

Ce Code Middlenext contient 15 recommandations ainsi que des points de vigilance pour une meilleure gouvernance dont le Conseil a pris connaissance.

Le présent rapport vous rendra compte de l'application des recommandations dudit Code et en cas de non application, la justification de cette non application.



## 2. Composition et Fonctionnement du Conseil d'administration

### 2.1 Rappel des stipulations des statuts (article 22)

Sauf dérogations légales, la Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-quinze ans sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge.

### 2.2 Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2014, le Conseil d'administration était composé des 6 membres suivants :

Nom, prénom, adresse professionnelle	Mandats et principales fonctions dans la société	Date de 1 <sup>ère</sup> nomination	Date d'expiration du Mandat
<b>Michel Artières</b>	Président Directeur Général Administrateur	<u>Mandat d'administrateur:</u> Assemblée générale du 17 novembre 1997  <u>Mandat de Président Directeur Général :</u> Conseil d'administration du 27 mars 2002	<u>Mandat d'administrateur:</u> Expire à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2014  <u>Mandat de Président Directeur Général :</u> Expire à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2014
<b>Dominique Edelin</b>	Directeur Général Délégué Administrateur	<u>Mandat d'administrateur:</u> Assemblée générale du 27 mars 2002  <u>Mandat de Directeur Général Délégué:</u> Conseil d'administration du 27 mars 2002	<u>Mandat d'administrateur:</u> Expire à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2017  <u>Mandat de Directeur Général Délégué:</u> Expire à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2017
<b>VENTECH</b> Représentant permanent : <b>Jean Bourcereau</b>	Administrateur	Assemblée générale du 23 décembre 2005	Expire à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2016

Nom, prénom, adresse professionnelle	Mandats et principales fonctions dans la société	Date de 1 <sup>ère</sup> nomination	Date d'expiration du Mandat
<b>XAnge Private Equity</b> Représentant permanent : <b>Dominique Agrech</b>	Administrateur	Assemblée générale du 23 décembre 2005	Expire à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2016
<b>Benoit Fouchard</b>	Administrateur et salarié de la Société	Assemblée générale du 23 décembre 2005	Expire à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2017
<b>Xavier Niel</b>	Administrateur	Assemblée générale du 20 décembre 2006	Expire à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2017

Aucune modification n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous précisons qu'aux termes des décisions en date du 23 janvier 2015, le Conseil d'administration, après avoir constaté la démission de la société Ventech de son mandat d'administrateur, usant de la faculté offerte par l'article L. 225-24 du code de commerce, a décidé de nommer la société Gaudeto sprl, société de droit belge ayant son siège social situé 46, chemin du frise, 4671 Blegny, Belgique, immatriculée à la BCE (banque carrefour des entreprises) sous le numéro 0558.910.436, représentée par son gérant Monsieur Jacques Galloy, en qualité de nouvel administrateur, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017 et statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### **Cumul de mandat**

Conformément à la Recommandation R10 du Code Middlenext, nous vous précisons le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué n'exerce d'autre mandat d'administrateur dans des sociétés cotées (cf. Rapport de Gestion).

### **Indépendance des membres**

A ce jour, le Conseil comprend un seul membre indépendant, tel que ce terme est défini à la recommandation R8 du Code Middlenext, et approuvé par le Conseil d'administration du 23 janvier 2015 adoptant le règlement intérieur du Conseil.

L'indépendance des membres du Conseil est établie sur la base des critères suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ;

- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Ainsi, la Société n'a pu à ce jour se doter de deux membres indépendants, tel que le prescrit la recommandation R8 du Code Middlednext, le Conseil n'ayant pas trouvé le profil approprié. Une recherche est toujours en cours visant à identifier un ou plusieurs profils susceptibles de rejoindre le Conseil d'administration en qualité d'administrateur indépendant, à même de lui apporter une expertise complémentaire dans certains domaines. Nous poursuivons nos recherches afin de nous conformer à ladite recommandation dans les meilleurs délais.

### **Mixité du Conseil**

Il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce créée par la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration, la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être 20 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, cette proportion étant portée à 40 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

A ce jour nous avons identifié une candidate au poste d'administrateur disposant des compétences nécessaires à l'exercice de ce mandat et nous estimons pouvoir formaliser sa nomination dans les prochains mois.

### **Choix des administrateurs**

Conformément à la recommandation R9 du Code Middlednext, une information sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur est communiquée dans le rapport annuel et à l'assemblée générale des actionnaires lors de la nomination, le renouvellement des administrateurs. Ainsi, la fiche de renseignement de Monsieur Jacques Galloy, représentant permanent de la société Gaudeto sprl sera mise à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions de l'article R. 225-83 du Code de commerce.

### **Règlement intérieur**

Conformément à la recommandation R6 du Code Middlednext, le Conseil d'administration a adopté lors de la réunion en date du 23 janvier 2015 un règlement intérieur du Conseil. Ce règlement intérieur définit les règles et modalités de fonctionnement du Conseil et de ses Comités en complément des dispositions de la loi et des statuts de la Société.

Le Règlement Intérieur peut être consulté au siège social.

### **Déontologie des administrateurs**

Conformément à la recommandation R7 du Code Middlednext, le Conseil d'administration a adopté lors de la réunion en date du 23 janvier 2015 une charte des administrateurs afin de permettre aux administrateurs d'exercer leurs fonctions en pleine connaissance des obligations à leur charge et notamment celles relatives à la prévention des délits d'initiés.

S'agissant de la prévention des conflits d'intérêt, le Règlement intérieur du Conseil adopté le 23 janvier 2015 ainsi que la charte susvisé prévoit que « *Chaque administrateur est tenu d'informer le Président du Conseil d'administration de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la Société ou l'une des sociétés du groupe. Il doit s'abstenir de participer aux débats au vote de la ou des délibérations correspondantes* ».

### Information des administrateurs

Conformément à la recommandation R11 du Code Middlenext, tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de la mission des administrateurs leur sont communiqués dans un délai raisonnable précédant les réunions du Conseil.

En outre, chaque administrateur peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles à l'exercice de son mandat.

Lors de chaque réunion du Conseil, et à chaque fois que nécessaire, le président porte à la connaissance des membres du Conseil les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie du groupe et intervenus depuis la date du précédent Conseil.

### 2.3 Missions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

### Compte-rendu de l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2014

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le Conseil d'administration, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un membre.

Au cours de l'exercice 2014, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à 8 reprises aux jours et mois listés ci-après.

Date du Conseil d'administration	Nombre de membres présents ou représentés	Taux de participation
15 Janvier 2014	Membres : 5 Censeur : 4	Membres : 83 % Censeur : 100 %
24 Mars 2014	Membres : 5 Censeur : 4	Membres : 83 % Censeur : 100 %
5 Mai 2014	Membres : 5 Censeur : 0	Membres : 83 % Censeur : 0 %
17 Juin 2014	Membres : 5 Censeur : 3	Membres : 83 % Censeur : 75 %
4 Juillet 2014	Membres : 5 Censeur : 3	Membres : 83 % Censeur : 75 %
9 Juillet 2014	Membres : 3 Censeur : 0	Membres : 50 % Censeur : 0 %

Date du Conseil d'administration	Nombre de membres présents ou représentés	Taux de participation
19 Septembre 2014	Membres : 3 Censeur : 2	Membres : 50 % Censeur : 50 %
31 octobre 2014	Membres : 3 Censeur : 0	Membres : 50 % Censeur : 0 %
Moyenne des participants aux réunions du Conseil d'administration	Membres : 4,25 Censeur : 2	Membres : 70 % Censeur : 50 %

Au cours de l'exercice écoulé, les principaux thèmes abordés au cours des réunions du Conseil d'administration ont été les suivants :

- Approbation du budget annuel ;
- Arrêté des comptes annuels, consolidés, semestriels, arrêté des documents de gestion prévisionnelle,
- Introduction en bourse ;
- Mise en œuvre des délégations consenties par l'assemblée à l'effet de procéder à l'offre public de titres ;
- Transfert du siège social.

### **3. Evaluation des travaux du Conseil**

Conformément à la recommandation R15, le Président du Conseil d'administration a appelé les administrateurs à évaluer les travaux du Conseil lors de la réunion du 24 mars 2015.

Il est ressorti de cette évaluation une appréciation globalement positive de la capacité du conseil à remplir sa mission.

### **4. Comités spécialisés**

Aux termes des décisions en date du 23 janvier 2015, le Conseil d'administration a adopté le règlement intérieur du Conseil dans lequel il détermine l'ensemble des règles relatives à la composition et aux missions de comités spécialisés dont les principaux termes du règlement intérieur du comité des rémunérations sont décrits ci-dessous.

Les membres des Comités sont désignés par le Conseil d'administration.

Ces Comités ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du Conseil et soumettent au Conseil leur avis, propositions ou recommandations.

Chaque Comité peut décider d'inviter à ses réunions, en tant que de besoin, toute personne de la direction de la Société de son choix

Les membres du Comité ainsi que toute personne extérieure qui assisteraient à ses réunions sont tenus à une obligation de confidentialité à l'égard de toutes les informations communiquées au Comité auquel il participe.

Les conditions de saisine de chaque Comité sont les suivantes :

- il se saisit de toute question entrant dans le domaine de compétence qui lui est imparti par le présent règlement et fixe son programme annuel ;

- il peut être saisi par le président du Conseil de toute question figurant ou devant figurer à l'ordre du jour du Conseil ;
- le Conseil et son président peuvent également le saisir à tout moment d'autres questions relevant de sa compétence.

Le président du Conseil veille à ce que les informations nécessaires à l'exercice de leur mission soient mises à la disposition des Comités. Il veille aussi à ce que chaque Comité soit tenu régulièrement informé des évolutions législatives et réglementaires constatées et relatives à son domaine de compétence. Les propositions, recommandations et avis émis par les Comités font l'objet de rapports communiqués par le président desdits Comités au président du Conseil pour communication à ses membres.

#### **4.1 Comité des rémunérations**

La Société est dotée d'un comité des rémunérations depuis 2010. Aux termes des décisions en date du 24 mars 2014, le Conseil d'administration a formalisé la création de ce comité et définit ses missions, lesquelles ont à nouveau été précisées par le Conseil d'administration du 23 janvier 2015.

##### **Composition**

Le Comité des rémunérations est composé d'au moins deux (2) membres choisis parmi les membres du Conseil, en ce compris les censeurs, à l'exclusion des membres exerçant des fonctions de direction générale.

A la date d'établissement du présent rapport, le comité des rémunérations est composé des deux (2) membres suivants :

- Xange Private Equity, représentée par Monsieur Dominique Agrech,; et
- Gaudeto sprl, représentée par Monsieur Jacques Galloy.

Il est présidé par la société Xange Private Equity , représentée par Monsieur Dominique Agrech.

##### **Fonctionnement – Missions**

Le comité des rémunérations se réunit au moins une fois par an, et aussi souvent que nécessaire, notamment avant le conseil d'administration qui procède à l'examen des rémunérations des dirigeants sociaux.

Il se réunit également avant toute décision d'attribution de stock-options ou d'attribution gratuite d'actions à des mandataires sociaux, des dirigeants du groupe ou des membres du conseil d'administration.

En outre, il se réunit en tant que de besoin sur convocation de son président, à son initiative ou encore à la demande du président du conseil d'administration.

Ce comité a pour mission de faire des propositions ou recommandations au conseil d'administration sur les rémunérations, de toute nature, des dirigeants sociaux.

En outre, il peut formuler des recommandations au conseil d'administration sur le montant total et la répartition des jetons de présence.

Par ailleurs, le comité des rémunérations donne son avis sur (i) la nomination, la révocation des dirigeants sociaux et (ii) le recrutement de tout salarié dont la rémunération annuelle brute est supérieure à 150.000 euros.

Le Comité peut inviter la direction générale à assister à ses réunions lorsqu'il est traité des questions relatives au recrutement de tout salarié dont la rémunération brute excède 150.000 euros.

Ces recommandations portent sur l'ensemble des éléments de rémunération des dirigeants sociaux, à quelque titre que ce soit, et notamment : la partie fixe avantages en nature inclus, la partie variable, les éventuelles indemnités de départ, les régimes de retraites supplémentaires et les attributions d'options de souscription, d'options d'achat ou encore d'actions gratuites, que ces éléments soient versés, attribués ou pris en charge par la Société, la société qui la contrôle ou une société qu'elle contrôle. Elles portent également sur l'équilibre des différents éléments constituant la rémunération globale et leurs conditions d'attribution, notamment en termes de performance.

## **4.2 Comité d'audit**

Aux termes des décisions en date du 23 janvier 2015, le Conseil d'administration a décidé de mettre en place un comité d'audit distinct du Conseil.

Il s'est réuni pour la première fois le 18 mars 2015.

### **Composition**

A la date d'établissement du présent rapport, le comité des rémunérations est composé des deux (2) membres suivants :

- Xange Private Equity, représentée par Monsieur Dominique Agrech, et
- Gaudeto sprl, représentée par Monsieur Jacques Galloy.

Il est présidé par la société Gaudeto sprl, représentée par Monsieur Jacques Galloy.

### **Fonctionnement – Missions**

Le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et s'assure de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et de contrôle interne opérationnel, afin de faciliter l'exercice par le Conseil de ses missions de contrôle et de vérification en la matière.

Le Comité d'audit exerce les principales missions suivantes :

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière (notamment comptes sociaux et consolidés, annuels ou semestriels) ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques relatifs à l'information financière et comptable ;
- suivi du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés par les commissaires aux comptes de la Société ;
- suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue.

Le Comité d'audit rend compte régulièrement de l'exercice de ses missions au Conseil et l'informe sans délai de tout dysfonctionnement ou difficulté constaté.

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité doit entendre les commissaires aux comptes et également les directeurs financiers. Ces auditions doivent pouvoir se tenir, lorsque le Comité le souhaite, hors la présence de la direction générale.

Le Comité peut recourir à des experts extérieurs, aux frais de la Société après information du président du Conseil et a charge d'en rendre compte au Conseil. Le Comité doit veiller à la compétence et à l'indépendance des experts auxquels il fait appel.

L'examen des comptes par le Comité d'audit doit être accompagné d'une présentation des commissaires aux comptes soulignant les points essentiels des résultats de l'audit légal et des

options comptables retenues. Il doit également être accompagné d'une présentation du Directeur Financier décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs du groupe.

Les commissaires aux comptes doivent informer le Comité d'audit de la nature et de l'importance des anomalies constatées dans le comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 823-16 du code de commerce, des faiblesses significatives du contrôle interne pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le Comité d'audit est saisi par le président du Conseil ou par les commissaires aux comptes de tout événement exposant le groupe à un risque significatif.

Ainsi dans le cadre des missions qui lui sont conférées, le Comité :

- s'assure du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- examine l'information comptable et financière et en particulier les comptes en s'interrogeant sur la traduction comptable des événements importants ou des opérations complexes qui ont eu une incidence sur les comptes sociaux et consolidés;
- veille à l'existence des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et leur déploiement et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices ;
- étudie les modifications des normes comptables appliquées dans l'établissement des comptes, ainsi que tout manquement éventuel à ces normes ;
- veille à la qualité des procédures permettant le respect des réglementations financières et boursières applicables.
- examine avec les commissaires aux comptes les facteurs risquant de porter atteinte à leur indépendance et les mesures de sauvegarde prise pour atténuer ces risques ;
- assure le suivi du budget des honoraires des commissaires aux comptes afin de vérifier que les budgets proposés sont en adéquation avec la mission ;
- s'assure de l'existence du processus de préparation des communiqués de presse à l'occasion de la publication de toute information comptable ou financière.

### **4.3 Comité stratégique**

Aux termes des décisions en date du 23 janvier 2015, le Conseil d'administration a décidé de mettre en place un comité stratégique.

#### **Composition**

A la date d'établissement du présent rapport, le comité stratégique est composé des membres suivants :

- Monsieur Michel Artières (Président Directeur Général),
- Monsieur Dominique Edelin (Directeur Général Délégué),
- Monsieur Benoit Fouchard (Directeur de la stratégie), et
- Gaudeto sprl, représentée par Monsieur Jacques Galloy.

Il est présidé par la société Gaudeto sprl, représentée par Monsieur Jacques Galloy.

#### **Missions - Fonctionnement**

Le Comité stratégique est chargé d'analyser les grandes orientations stratégiques du groupe.



Il prépare les travaux du Conseil sur des sujets d'intérêts stratégiques majeurs tels que :

- Les opportunités de croissance externe,
- Les opportunités de désinvestissement,
- Les axes de développement,
- Les stratégies financières et boursières,
- Et plus généralement, toute option jugée essentielle pour l'avenir du groupe.

## **5. Principes et règles qui déterminent la rémunération des mandataires sociaux**

### **5.1 Cumul mandat social contrat de travail**

A ce jour, aucun dirigeant mandataire social n'est lié à la Société par un contrat de travail.

Nous vous rappelons toutefois que Monsieur Benoît Fouchard, administrateur depuis 2005, est lié à la Société par un contrat de travail depuis 2001.

### **5.2 Rémunération des mandataires sociaux**

Conformément à la recommandation R2 du Code Middledenext, les principes de détermination des rémunérations des dirigeants répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.

#### ***Monsieur Michel Artières, Président Directeur Général***

Monsieur Michel Artières est rémunéré pour son mandat par le biais de la société SEREITRA, société à responsabilité limitée dont il le gérant et seul associé, avec laquelle la Société a conclu une convention d'assistance.

Les prestations rendues par la société SEREITRA au titre de ce contrat consistent en des prestations d'assistance à la Société en matière de management et de gestion mais également en matière commerciale.

#### ***Monsieur Dominique Edelin, Président Directeur Général***

Monsieur Dominique Edelin est rémunéré pour son mandat par le biais de la société Cabinet Edelin – Broadcast consulting, société à responsabilité limitée dont il le gérant et seul associé, avec laquelle la Société a conclu une convention d'assistance.

Les prestations rendues par la société Cabinet Edelin – Broadcast consulting au titre de ce contrat consistent en des prestations d'assistance et de conseil à la Société. Elles comprennent le coaching de Pierre Larbier – « Chief Technical Officer » de la Société - dans ses missions et la prise en charge de missions définies par la Société ; ces missions pouvant, à titre d'exemple, consister en la définition de la stratégie marketing à moyen terme et en des missions d'audit et de conseil dans le cadre de croissances externes.

Le rapport de gestion annuel et le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant dans le rapport financier annuel vous donneront le détail des rémunérations versées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé.

### **5.3 Rémunération différée**

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite visés aux recommandations R3 et R4 du Code Middledenext.

#### **5.4 Stock options – Actions Gratuites**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions ou actions gratuite n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux.

#### **5.5 Jetons de présence**

Aux termes des délibérations en date du 2 juin 2014, l'assemblée générale a autorisé l'allocation d'une somme de 50.000 euros à titre de jetons de présence à répartir entre les administrateurs à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (soit le 4 juillet 2014) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Aux termes des décisions en date du 24 mars 2015, le Conseil d'administration a, après avis du comité des rémunérations, décidé de répartir la somme de 50 000 euros. Conformément à la recommandation R14 du Code Middlednext, la répartition des jetons de présence a été déterminée par le Conseil en fonction de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et le cas échéant des comités et du temps qu'ils consacrent à leur mission.

#### **6. Mention de la publication des informations de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce**

---

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, Le rapport de gestion annuel figurant dans le rapport financier annuel vous donnera toutes informations utiles sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

#### **7. Modalités de participation et pouvoirs des actionnaires aux assemblées générales**

---

Les différents éléments d'information relatifs aux modalités de participations des actionnaires aux assemblées générales sont précisés à l'article 22 des statuts.

L'avis préalable de réunion publié au BALO publié par la Société avant toute assemblée rappelle l'ensemble des modalités de participation et les pouvoirs des actionnaires aux assemblées.

#### **8. Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société**

---

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers destination des Valeurs Moyennes et Petites et sur son guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne adapté aux valeurs moyennes et petites mis à jour et publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

Ce rapport a été préparé avec l'appui de la direction financière de la Société

#### **8.1 Principes généraux de gestion des risques**

##### **8.1.1 Définition**

ATEME poursuit la formalisation de sa démarche de gestion des risques.

Cette démarche vise à identifier l'ensemble des risques et facteurs de risque pouvant affecter les activités et processus de la Société et des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation et à définir les moyens permettant de gérer ces risques et de les maintenir ou de

les ramener à un niveau acceptable pour la Société. Elle a pour vocation à englober toutes les typologies de risques et à s'appliquer à toutes les activités du Groupe.

### 8.1.2 Les objectifs de la gestion des risques

ATEME adopte la définition de la gestion des risques proposée par l'Autorité des Marchés Financiers, selon laquelle la gestion des risques est un levier de management de la Société qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques de la Société.

### 8.1.3 Composantes du dispositif de gestion des risques

Une cartographie des risques est réalisée conjointement par la Direction Générale et les directions opérationnelles concernées. Elle fait l'objet d'échanges avec les Commissaires aux comptes.

Une revue de ces risques est effectuée annuellement afin de mettre à jour ces risques avec les personnes directement concernées. L'objectif de cette revue sera de formaliser la liste des actions à mettre en place pour les maîtriser ces risques, ainsi que d'évaluer leur efficacité.

Les risques identifiés et les moyens mis en œuvre pour la gestion desdits risques figurent dans le rapport de gestion annuel.

## 8.2 Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

La gestion des risques vise à identifier et analyser les principaux risques et facteurs de risque pouvant affecter les activités, processus et objectifs de l'entreprise et à définir les moyens permettant de maintenir ces risques à un niveau acceptable, notamment en mettant en place des mesures préventives et des contrôles qui relèvent du dispositif de contrôle interne.

Parallèlement, le dispositif de contrôle interne s'appuie notamment sur la gestion des risques pour identifier les principaux risques à maîtriser. La Société s'engage dans une démarche d'articulation des deux dispositifs, qui vise notamment à identifier les modalités de contrôles dont doivent faire l'objet les processus clés de l'entreprise susceptibles d'être affectés par des risques analysés comme « majeurs ».

## 8.3 Principes généraux de contrôle interne

### 8.3.1 Définition et objectifs du contrôle interne

La Société a adopté la définition du contrôle interne proposée par l'Autorité des Marchés Financiers, selon laquelle le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par la Société qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;

- la fiabilité des informations financières ; et,
- d'une façon générale, la maîtrise de ses activités, l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Le dispositif de contrôle interne est appliqué à l'ensemble du groupe ATEME, défini comme la société ATEME SA et toutes les sociétés consolidées selon la méthode d'intégration globale.

### 8.3.2 Les composantes du contrôle interne

Suite à son admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé Euronext Paris, la Société entend améliorer ses principes en matière de contrôle interne et de compléter le dispositif existant en se référant au guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites du cadre de référence relatif aux dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

Ainsi, la Société a formalisé un ensemble de procédures permettant de sécuriser les différentes étapes de l'activité tant d'un point de vue financier que juridique.

La Direction financière est responsable, sous la supervision de la Direction Générale, des procédures de contrôle interne liées à l'élaboration et au traitement de l'information financière.

Toutes les sociétés du Groupe communiquent mensuellement à la Direction financière de la Société un reporting opérationnel et financier, qui fait l'objet d'un examen approfondi par la Direction Financière.

Le comité de direction se réunit tous les quinze jours afin de faire un point sur l'activité et passer en revue les indicateurs financiers et opérationnels de la Société et du Groupe.

Procédures relatives aux processus opérationnels

ATEME a découpé son organisation en processus :

#### Processus de réalisation

ATEME dispose de 7 processus métiers qui participent, depuis la détection du besoin, à la livraison de nos produits & services chez nos clients.

Ils regroupent :

- Le **Gate Process** dont les activités suivent le cycle de vie des produits, solutions & services, depuis l'analyse des besoins du marché, jusqu'à la fin de vie du produit. Ce processus regroupe les équipes du marketing, de la qualification et du pôle R&D, il est au cœur de l'activité d'ATEME.
- Le **Lead to Order** dont les activités suivent l'analyse des besoins des clients, jusqu'à la prise de commandes. Ce processus regroupe les activités d'avant-ventes (system engineering, démonstrations, propositions commerciales) et de ventes (prospection, salons, suivi de la relation client), il est le processus central de la relation entre les clients et ATEME.
- Les **Procure to Stock, Order to Delivery** et **Delivery to Cash** suivent les prises de commandes, jusqu'à la livraison des clients en intégrant les activités de gestion stocks, approvisionnements, préparation des unités, livraisons, le tout géré à travers notre ERP.
- ATEME propose à l'ensemble de ses clients un support technique. Le **Technical Support** gère les problématiques clients en donnant accès à un SAV et le **Project Management** intervient chez les clients pour leur fournir des prestations d'installation et des sessions de training.

•

#### Processus support

- **Processus Ressources** qui regroupe les processus Ressources Humaines, Maîtrise des Ressources matériels et Maîtrise du SI. Ils contribuent au bon fonctionnement des autres processus par l'apport de ressources humaines ou matérielles nécessaires.
- **Processus Pilotage** : participe et contribue à la détermination, à l'élaboration de la politique et au déploiement des objectifs généraux d'ATEME. Il s'agit du processus décideur, à partir des informations factuelles remontées lors des revues de direction : politique & objectifs qualité, tableaux de bord, retours d'informations client, résultats d'audits
- **Processus d'Amélioration Continue** qui surveille le fonctionnement du SMQ et permet la mise en œuvre d'actions d'amélioration

#### Organisation du département comptable et financier

La fonction comptable et financière est gérée en interne par une équipe composée de quatre personnes dont le Directeur Financier.

La Société est soucieuse de préserver une séparation entre ses activités de production et de supervision des états financiers et a recours à des experts indépendants pour l'évaluation de postes comptables complexes (engagements de retraites, évaluation des BSA / BSPCE) et/ou faisant appel à des hypothèses subjectives.

Les comptes établis en normes françaises et IFRS, produits avec l'assistance de cabinet d'expertise comptable indépendants, sont soumis pour audit aux commissaires aux comptes de la Société.

Les comptes, produits en interne, sont soumis pour revue des Commissaires aux Comptes de la Société puis présenté au Comité d'Audit et débattu avec ce dernier. Ceci permet d'assurer une parfaite conformité des pratiques de la Société avec les normes françaises et internationales (IFRS) ainsi qu'une cohérence dans la présentation des comptes.

#### Processus budgétaire et « reporting mensuel »

La Société établit un budget annuel des dépenses par projets qui est revu trimestriellement sous forme de projection tenant compte des dépenses réalisées, des ajustements à effectuer tant en matière de revenus que de dépenses restant à engager.

Ces éléments sont rapportés au conseil d'administration sous la forme de présentation ad-hoc et au moins une fois par trimestre.

#### Délégation de pouvoirs

La Société a mis en place une procédure en matière de délégations de pouvoirs et de signatures pour les paiements de factures et la signature des bons de commandes.

### **8.4 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne**

Le Conseil d'administration a exercé un rôle moteur pour définir et impulser le dispositif de contrôle interne puis la gestion des risques.

La gestion des risques vise à identifier et analyser les principaux risques et facteurs de risque pouvant affecter les activités, processus et objectifs de l'entreprise et à définir les moyens

permettant de maintenir ces risques à un niveau acceptable, notamment en mettant en place des mesures préventives et des contrôles qui relèvent du dispositif de contrôle interne.

#### **8.5 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne et pistes d'amélioration**

En 2015, la Société va s'attacher à adapter et optimiser son système de gestion des risques à son système d'information et à améliorer le suivi des plans d'action identifiés.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, les commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport dans lequel ils vous présenteront leurs observations sur le présent rapport pour celles des procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

---

**Le président du Conseil d'administration**

## 4. Rapport de responsabilité sociale et environnementale 2014

---

### 1. Informations sociales et environnementales

---

**Ce rapport rend compte des données pour le Groupe ATEME pour les exercices 2013 et 2014. Le Groupe ATEME créée par Dominique EDELIN et Michel ARTIERES en 1991 a son siège social à BIEVRES près de Paris ainsi qu'à Rennes, et des filiales et bureaux aux États-Unis (Miami), (Los Angeles), en Corée du Sud (Séoul) et à Singapour. Début 2015, la Société ATEME a déménagé son siège social à Vélizy-Villacoublay. Le Groupe a également un réseau de distributeurs et d'intégrateurs et opère dans le monde entier avec des clients dans plus de 60 pays.**

#### 1.1. Emploi et Informations sociales

ATEME est depuis plus de vingt ans un constructeur et éditeur français d'équipements électroniques et de logiciels professionnels et offre aujourd'hui les implémentations les plus abouties dans le domaine de la compression vidéo. Ces algorithmes développés en interne font la fierté d'ATEME.

Le Groupe est à la pointe de l'innovation et toujours en recherche de qualité. A ce titre, son personnel est au cœur de son modèle économique. Les contrats de travail conclus entre le Groupe et le personnel prévoient des engagements de confidentialité, de loyauté et des clauses de non-concurrence.

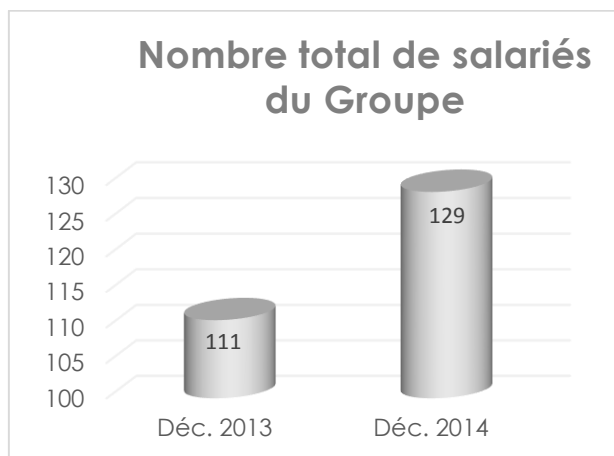
##### a) Emploi :

###### Effectifs :

A fin décembre 2014, le Groupe affiche un fort dynamisme en France puisqu'il compte **112** salariés (à temps plein et à temps partiel) contre **96** à fin décembre 2013, **soit une progression de ses effectifs d'environ 17 %**. Parmi eux, **108** bénéficient d'un contrat à durée indéterminée et **4** d'un contrat à durée déterminée. A fin décembre 2013, parmi les 96 salariés, 93 disposaient d'un contrat à durée indéterminée et 3 d'un contrat à durée déterminée. Le Groupe privilégie donc les emplois stables et durables pour assurer son développement. En 2013, parmi les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, deux bénéficiaient d'un contrat de professionnalisation au sein de l'entreprise pour des postes de « concepteur développeur ». Il n'y avait pas de contrat de professionnalisation en 2014.

Concernant les bureaux implantés à l'international, à fin décembre 2014, l'effectif s'élève à **17** salariés contre 15 l'année précédente **soit une progression de ses effectifs de 13%**. Parmi eux, 12 personnes sont basées aux Etats-Unis et bénéficient de contrats à durée indéterminée.

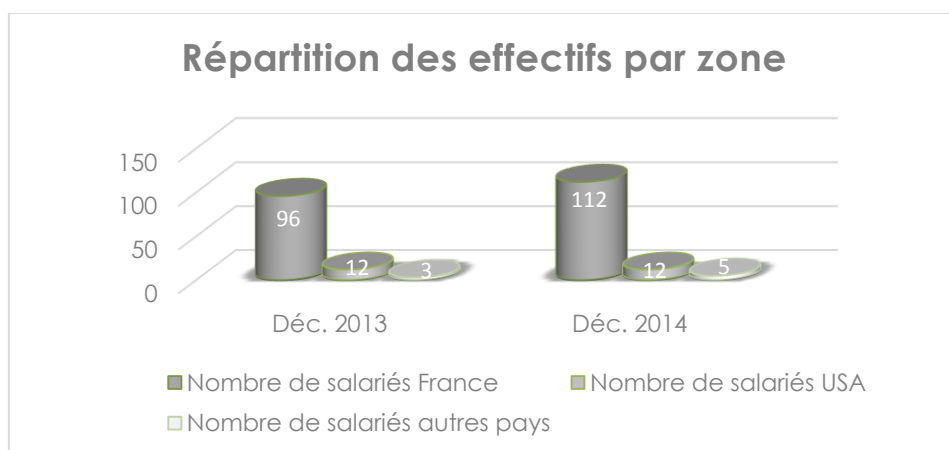
Le Groupe compte un effectif global de 129 salariés à fin décembre 2014 contre 111 à fin décembre 2013, la progression globale des effectifs est d'environ 16 %.



#### **Répartition par implantation géographique :**

Comme vu précédemment, le Groupe est implanté en France à BIEVRES et à RENNES à partir de décembre 2014. Il dispose également de bureaux internationaux : MIAMI / LOS ANGELES / SEOUL / MONTREAL et d'un bureau de représentation à SINGAPOUR.

Les effectifs sont principalement rattachés à la France. La répartition se présente comme suit :

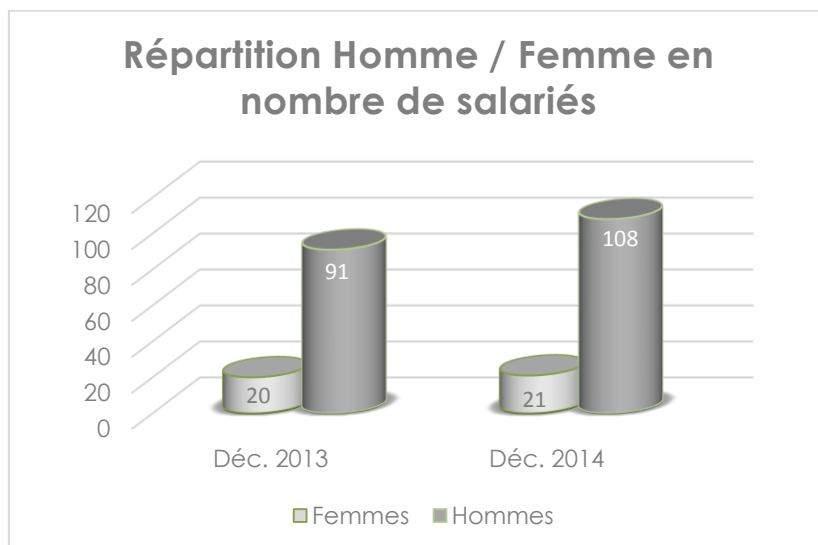


#### **Répartition hommes / femmes :**

Au 31 décembre 2014, en France, les femmes représentaient environ 15 % des effectifs contractuels de la Société, cette proportion est quasi stable par rapport à l'année précédente.

La répartition des collaborateurs par sexe se présente comme suit :

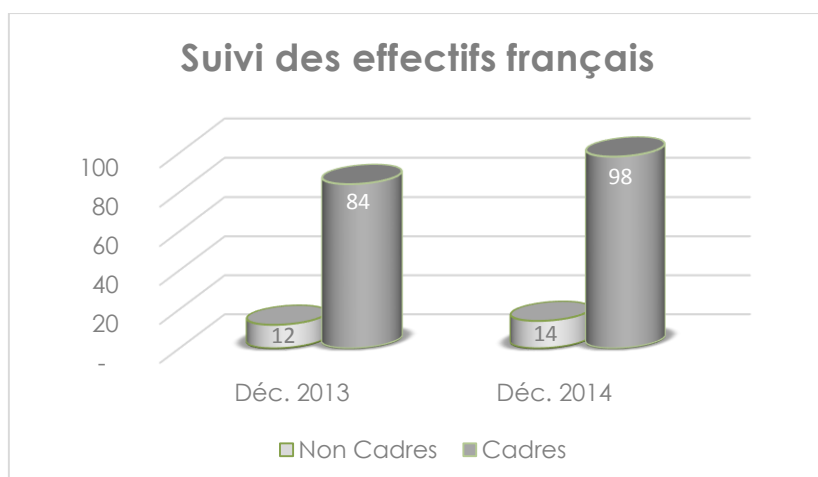




Le Groupe a une politique de non-discrimination salariale lors de l'embauche. Quelles que soient les catégories professionnelles, les modalités de gestion des rémunérations et d'évaluation de la valeur ajoutée individuelle, sont identiques pour les femmes et les hommes et quelle que soit l'origine des salariés. Il en est de même pour l'accès à la formation. Les actions menées dans ce sens par le Groupe sont précisées dans le paragraphe ci-dessous sur l'égalité de traitement.

#### **Compétence :**

Le Groupe emploie des salariés qualifiés. Les effectifs sont principalement constitués d'ingénieurs et de personnes ayant des diplômes de grade Master. Les effectifs français sont ainsi constitués à hauteur de 88 % de cadres à fin 2014. Ce pourcentage est en hausse entre les deux exercices, le Groupe continue ainsi à se renforcer avec des profils qualifiés. Ces statuts n'existant pas à l'étranger, ce critère de suivi a été limité à l'effectif des salariés français.

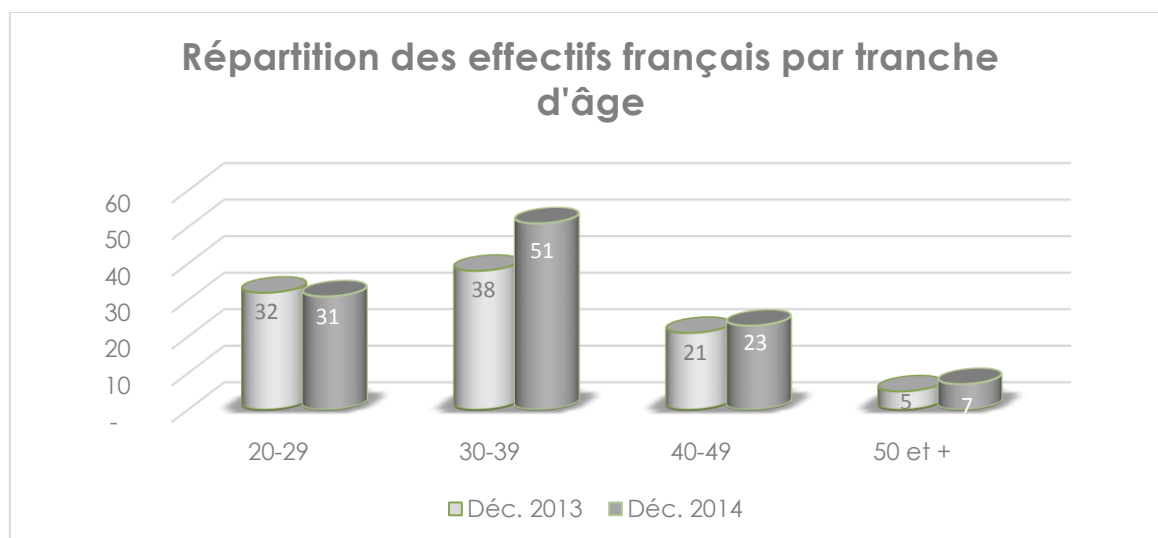


Au 31 décembre 2014, 53 salariés étaient rattachées à la recherche et au développement (R&D), soit 47 % des effectifs de la Société, montrant ainsi toute l'importance accordée à la R&D au sein du Groupe. Parmi ces 53 personnes, 33 étaient retenues dans le cadre du CIR de la Société.

### **Ancienneté :**

Au 31 décembre 2014, l'âge moyen de l'effectif français est de 35 ans et demi, avec une ancienneté moyenne d'environ 5 ans et demi, données stables par rapport à 2013. Les bureaux internationaux étant récents, l'ancienneté moyenne des salariés de ces bureaux restent faibles, elle est inférieure à deux ans sur 2014.

La répartition par tranche d'âge des effectifs français est la suivante (données non collectées pour les salariés des bureaux internationaux) :



Forte de son attractivité et de sa capacité à intégrer de nouveaux profils, le Groupe dispose d'une majorité de jeunes professionnels qualifiés.

### **Mouvement d'effectif :**

Au cours de l'année 2014, le Groupe pour les sites français a recruté 27 nouvelles personnes dont 3 personnes en lien avec l'ouverture du nouveau bureau basé à Rennes fin 2014. Cet effectif est composé de 22 contrats à durée indéterminée / 5 contrats à durée déterminée.

Il y a eu 10 départs sur 2014 (dont 1 fin de contrats à durée déterminée, 8 démissions et 1 fin de période d'essai). Le nombre de départs était équivalent à celui de 2013, où il y avait eu 11 départs.

L'effectif a également évolué dans les autres pays où le Groupe est implantée (USA, Canada et Singapour), nous recensons 3 nouvelles embauches ainsi qu'un départ sur 2014.

La politique de motivation et de fidélisation se concrétise par un « taux de départ » peu élevé d'une façon générale. Le taux de départ au sein du Groupe s'est limité à 7 % sur 2014.

### **Rémunérations:**

Les charges de personnel ont progressé de 18 % sur l'exercice 2014. Ce poste représente près de 50 % du chiffre d'affaires et 42 % du total des charges opérationnelles. La masse salariale

constitue l'un des principaux postes de dépenses opérationnelles, cela s'explique par le fait que les activités de R&D de la Société nécessitent un capital humain important.

<b>Charges de personnel par exercice</b>	<b>2 013</b>	<b>2 014</b>
En pourcentage de chiffre d'affaires	51,10%	50,19%
En pourcentage de charges opérationnelles	44,28%	42,10%
<b>Montant global en k€</b>	<b>10 526</b>	<b>12 460</b>
<b>Charge de personnel moyenne par salarié, en k€</b>	<b>95</b>	<b>97</b>

Les niveaux de rémunérations des salariés sont uniquement basés sur les postes occupés par ces derniers. Il n'y a pas de différenciation salariale pratiquée par l'entreprise entre deux salariés occupant un même poste.

La Société a mis en place une politique de bonus individuels basés sur l'atteinte d'objectifs quantitatifs mesurables. Les critères et le montant des bonus sont définis lors de l'entretien annuel des salariés en fonction des objectifs fixés aux salariés. Une synthèse est réalisée à la suite de la clôture de l'exercice afin de valider leurs atteintes et leurs attributions définitives.

## **b) Organisation du travail :**

Les contrats de travail des salariés français sont soumis à la Convention collective du SYNTEC.

Les cadres et les non cadres ont leur temps de travail décompté en heures.

La durée du temps de travail effective pour les cadres est de soit 37h30 soit 38h30 en fonction des postes occupés. Concernant les non cadres, la durée du travail effective est de 37h30 heures par semaine. Pour les salariés des bureaux internationaux, il n'y a pas de durée de travail spécifiée dans les contrats de travail. Il est prévu que les salariés travaillent ainsi le temps nécessaire à l'exécution de leurs fonctions.

Les salariés travaillant au-delà de cette amplitude horaire cumulent des heures supplémentaires, qui peuvent être soit payées avec application d'une majoration, soit récupérées en repos compensateur. Ce recours aux heures supplémentaires reste exceptionnel et en tout état de cause demandé expressément par la hiérarchie (validation préalable et par écrit par le supérieur hiérarchique). Sur l'exercice 2014, aucune heure supplémentaire n'a été enregistrée.

Les salariés embauchés dans les filiales à l'étranger disposent de contrats de travail locaux. Par conséquent, pour des pays comme les Etats-Unis ou le Canada, aucune durée de travail effective n'est mentionnée dans les contrats de travail. Il est convenu que les salariés doivent consacrer le temps nécessaire à l'exécution de la mission qui leur est confiée.

L'absentéisme, calculé en jours ouvrés, reste limité au sein d'ATEME, à environ 3 % sur les deux exercices. Cet indicateur n'a été mis en place que pour les salariés (contrat à durée indéterminée, contrat à durée déterminée, contrat de professionnalisation) rattachés à ATEME SAS. Il est non significatif pour les autres salariés dépendant des bureaux internationaux. Les stagiaires et éventuels intérimaires intégrés au sein de l'effectif d'ATEME ne sont pas retenus dans le cadre de ce suivi.

Absentéisme	2013	2014
total jours absences pour maladies	414,50	597,50
total jours congés sans solde	51,50	86,50
total jours congé parental	291,00	183,00
total jours absences	757,00	867,00
<b>ratio jours absences / jours ouvrés</b>	<b>3,1%</b>	<b>3,5%</b>

### c) Relations sociales :

Les relations sociales s'articulent autour des Instances Représentatives de la Société ATEME notamment le Comité d'Entreprise. De plus, depuis le 25 avril 2013, une délégation unique du personnel composée de 4 personnes a été mise en place. Cette délégation est élue pour une durée de 4 ans.

Les réunions des instances représentatives du personnel se tiennent régulièrement selon les modalités légales. Les procès-verbaux sont diffusés au fur et à mesure de leur rédaction au personnel.

Le Groupe entretient un dialogue social constructif avec les représentants du personnel axé sur la transparence, la concertation et l'écoute.

### d) Santé et sécurité :

La sécurité du personnel et la gestion des conditions de travail sont des éléments fondamentaux pour le développement durable de l'entreprise. Le Groupe a effectué les déclarations obligatoires pour ses installations et dispose des agréments pour l'exercice de ses activités. Les contrôles et vérifications techniques des installations sont effectués selon la législation en vigueur. Le personnel dispose des habilitations et formations nécessaires à l'utilisation des équipements, et à l'Hygiène et la Sécurité.

Le règlement intérieur de la Société ATEME synthétise les principales règles d'hygiène et de sécurité que les salariés doivent suivre. Elle le met à disposition de l'ensemble de ses salariés.

De plus, la Société dispose d'un CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail). Cet organe est composé de 3 personnes élues pour une durée de 2 ans. Il a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

Enfin, la Société a mis en place des formations de SST (Santé, Sécurité au Travail). Cinq salariés ont suivi ces formations. Elles ont principalement pour objet d'instruire les salariés des précautions à prendre pour assurer sa propre sécurité et celle de ses collègues de travail.

Au cours de l'année 2014, la Société a recensé quatre incidents ayant donné lieu à une qualification en accident du travail (2 lors de trajets professionnels et 2 sur le lieu du travail), tant au niveau de ses salariés, que des stagiaires et des apprentis qu'elle accueille au sein de ses effectifs. Aucun incident n'avait été relevé en 2013. Compte tenu du faible nombre d'accidents du travail recensés, la société a exclu de ces indicateurs le taux de fréquence et le taux de gravité.

Aucune maladie professionnelle ou à caractère professionnelle n'a été déclarée en 2014 et sur l'exercice précédent, tant au niveau de ses salariés, que des stagiaires et des apprentis

qu'elle accueille au sein de ses effectifs. Aucune incapacité permanente n'a été notifiée à la Société pour cet exercice et les exercices antérieurs.

#### e) Formation :

Le Groupe a mis en place une politique de gestion des ressources humaines, avec pour objectif d'attirer et de fidéliser les meilleurs profils. Cela passe par un budget formation adapté aux besoins de son activité et de ses salariés, ainsi qu'une volonté d'accompagnement des évolutions de carrières.

Le niveau de formation du personnel est élevé et le Groupe attache une importance particulière au maintien à haut niveau des connaissances et des compétences de chacun. Chaque année, les membres de l'entreprise expriment leur demande de formation lors d'un entretien individuel.

Pour l'exercice 2014, la Société ATEME a augmenté le nombre de formations suivies par les salariés dans le cadre de son plan de formation, 22 ont été réalisées sur 2014 contre 17 pour l'année précédente. Le plan de formation est défini en fonction des orientations souhaitées par la société et des demandes des salariés.

	2013	2014
Nombre de formations réalisées par les salariés	17	22
Nombre d'heures de formations réalisées	1029	367

Ces 22 formations ont représenté un total de 367 heures, en très forte baisse par rapport à l'année précédente expliquée par 2 contrats de professionnalisation effectués en 2013, qui représentaient un total de 910 heures et non présents en 2014 car terminés. Retraité de ces contrats de professionnalisation, le nombre d'heures de formations a triplé sur 2014. Les axes de formation du personnel d'ATEME provenant des orientations de la direction et des demandes des salariés sont orientés vers des formations techniques et managériales représentant 271 heures en 2014. Les autres formations ont été orientées principalement sur des formations ayant pour sujet la réglementation.

Afin de partager les savoir-faire et les connaissances d'ATEME, le groupe a mis en place un système de réunions internes appelé « ATEME ACADEMY ». Ces réunions sont ouvertes à l'ensemble de l'effectif présent et sont l'occasion de moments de partage entre les salariés. Tous les supports sont ensuite mis à disposition sur l'intranet. Le groupe réalise également une réunion de l'ensemble de son personnel une fois par an à Paris afin de présenter ses résultats et de mettre en avant les salariés les plus méritants.

Chaque semestre ATEME organise pour l'ensemble de ses équipes Ventes, Avant ventes et Supports, des ateliers de formation interne appelés : « SALES TRAINING ». Lors de ces journées de présentation et de formation l'ensemble des pôles techniques ainsi que le marketing présentent aux équipes les nouveaux développements réalisés en interne, ainsi que les évolutions du secteur en matière de technologie et d'attentes clients. Ces formations sont réalisées au siège et dispensées par des experts des domaines concernés. Ces formations durent en moyenne 3 jours par semestre et permettent à ATEME de souder ses équipes et de donner à sa force de vente un niveau de connaissance bien plus élevé.

**f) Egalité de traitement :**

Le Groupe a mis en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 un accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes pour une durée de trois ans, qui a été prolongé pour la même période. Cet accord a réaffirmé l'égalité entre les hommes et les femmes sur les quatre domaines suivant :

- L'embauche ;
- La formation ;
- La rémunération effective ;
- La promotion professionnelle.

En application de cet accord, le Groupe a réaffirmé sa volonté d'appliquer une politique d'embauche exempte de toute forme de discrimination liée au sexe, à la maternité, à la paternité ou à la parentalité, et affirme ainsi son attachement au principe de l'égalité de traitement dans l'accès à l'ensemble des emplois ouverts au recrutement externe ou à la mobilité interne.

Afin de respecter ce principe d'égalité, ATEME utilise pour ses offres d'emploi, des intitulés et des formulations neutres afin de rendre les offres accessibles et attractives autant aux femmes qu'aux hommes.

Ainsi les critères de recrutement sont exempts de toute forme de discrimination. Il n'est retenu aucun caractère sexué, social, d'âge ou d'origine dans les critères de recrutement. Les sélections sont uniquement basées sur la formation, les compétences, l'expérience professionnelle et les qualifications.

Ces principes s'appliquent également pour les recrutements de stagiaires, d'alternants et d'intérimaires.

Du point de vue du recrutement de nouveaux salariés, afin de lutter contre les discriminations à l'embauche, le Groupe s'efforce donc d'effectuer une sélection objective basée sur les besoins liés aux postes à pourvoir. Afin de fixer ces objectifs, le Groupe réalise en amont la définition des missions qui seront gérées et les compétences requises pour le poste.

Cette démarche permet de définir au préalable le niveau et le type de formation souhaités, le niveau d'expérience et les connaissances spécifiques demandés. Elle permet d'assurer au sein du Groupe un processus de recrutement non discriminant et offrant les mêmes opportunités à tous les postulants.

En ce sens, le Groupe a recruté 8 jeunes diplômés en contrat à durée indéterminée et 3 en contrat à durée déterminée sur 2014. Il accueille également chaque année de nouveaux salariés d'origine étrangère.

Depuis 2009, le Groupe a recruté 14 personnes d'origine étrangère dont 8 jeunes diplômés ce qui est en adéquation avec sa politique d'intégration de jeunes professionnels qualifiés et d'ouverture à tous les profils. Il a fait appel à 4 stagiaires au cours de l'exercice (tout comme en 2013) ainsi qu'à une personne réalisant une thèse.

Enfin, le Groupe a le souci également d'aider à l'intégration des travailleurs handicapés dans l'économie. A ce titre, il accueille au sein de son effectif une personne ayant la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé. Il fait également appel au service d'un établissement et services d'aide par le travail (ESAT) en faveur de l'insertion de personnes en situation de handicap. Sur 2013 & 2014, il a réalisé des commandes de fournitures auprès

d'entreprises adaptées permettant de répondre partiellement à son obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Il réalise entre 2 & 3 commandes par an pour un montant total compris entre 2 & 3 k€.

## 1.2. Informations environnementales

Politique générale en matière environnementale :

Les activités du Groupe sont :

- pour le site de BIEVRES, une part d'activité de type administratif et une part d'activité de recherche dont la vocation est la mise au point de solutions techniques ;
- pour le site de RENNES et pour les bureaux internationaux, des activités de type tertiaire.

En conséquence, le Groupe considère que son impact environnemental est faible. Toutefois, le Groupe précise que suite à un déménagement du site de Bièvres dans des locaux rénovés à Vélizy-Villacoublay, ses consommations énergétiques devraient être restreintes sur 2015 du fait d'équipements moins énergivores.

Ses activités ne comprennent ni la production industrielle ni distribution, donc ni utilisation significative de matières premières en vue de production destinées à être commercialisée, ni rejets significatifs dans l'environnement ou de gaz à effet de serre. Les activités du Groupe ne nécessitent pas l'emploi de gaz de ville, ni de gaz spéciaux.

Le Groupe dispose de tous les agréments nécessaires à la conduite de ses activités.

Dans ce cadre, seuls les thèmes suivants ont été retenus comme pertinents et seront donc traités dans la suite du rapport :

- Utilisation durable des ressources :
  - o Consommation énergétique ;
  - o Volume d'eau consommé annuellement ;
  - o Suivi des déchets ;
  - o Consommation de matières premières (papier)
- Changement climatique :
  - o Suivi des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Pollution et gestion de déchets : Il est précisé que le Groupe est locataire des locaux et bureaux qu'il occupe. Il n'est donc pas décisionnaire des installations mises en place qui pourraient avoir un impact en matière d'environnement et de développement durable.

Le Groupe réalise au sein des locaux de son siège des tests sur les solutions techniques commercialisées pouvant occasionner des nuisances sonores. Afin d'éviter toute nuisance sonore pour ses salariés et ses voisins, le Groupe a équipé d'isolation phonique spécifique ces salles de tests.

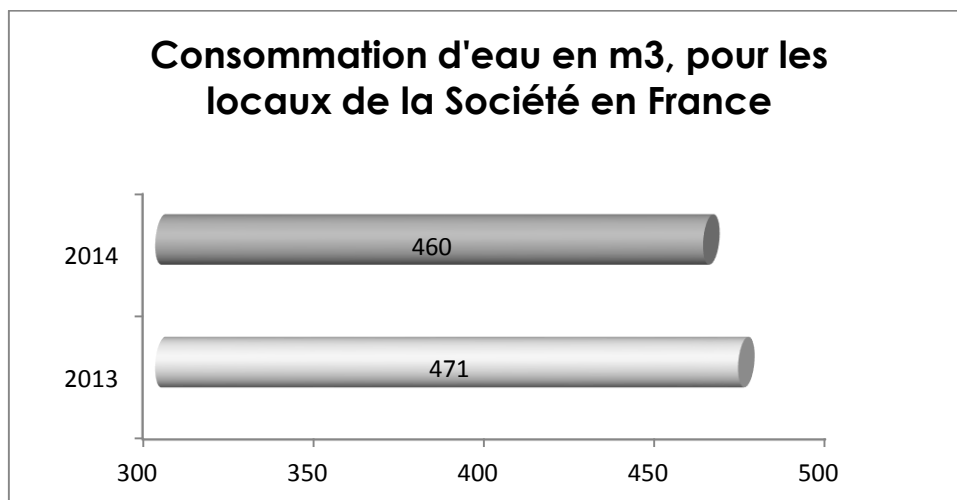
### **Les consommations en eau et en énergie :**

Les ressources naturelles et énergétiques ne sont pas inépuisables et le Groupe est soucieux de son empreinte énergétique. De ce fait, le Groupe apporte une grande vigilance à ne pas surconsommer les différentes ressources et énergies auxquelles il a accès.

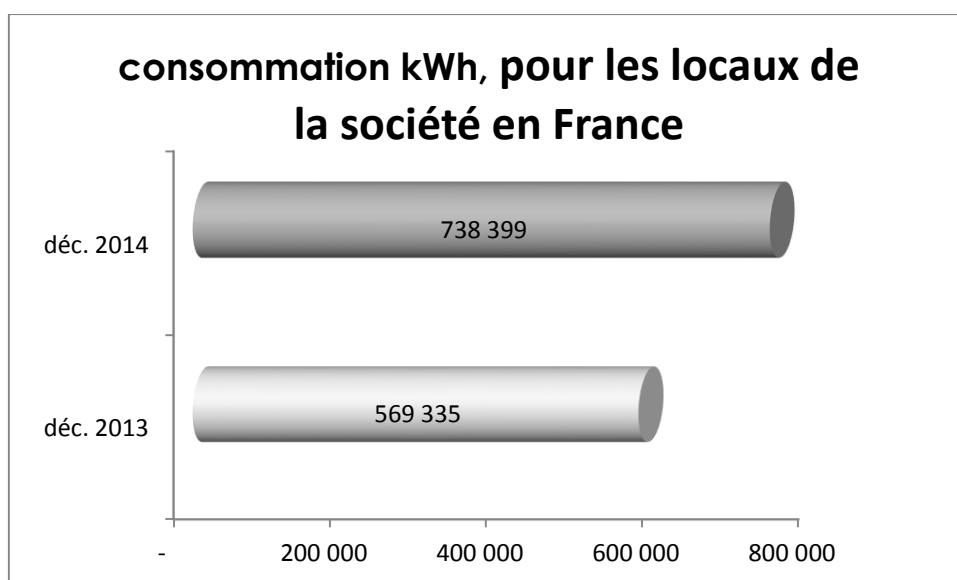
Des principes de bon sens sont également appliqués en termes de protection de l'environnement (gestes au quotidien d'économie d'énergie, concernant notamment l'éclairage des locaux).

Les activités du Groupe sont peu consommatrices en termes d'eau. La consommation porte sur les besoins des collaborateurs : sanitaires, salle de repos et pour l'entretien des locaux. La

consommation a été suivie au réel pour la période janvier 2013 à octobre 2014 et estimée pour novembre et décembre 2014.



Compte tenu de son activité, sa consommation d'électricité reste limitée principalement à la consommation pour l'éclairage, le chauffage, la climatisation et les consommations du matériel informatique. La consommation a été suivie au réel pour la période janvier 2013 au 14 décembre 2014 et estimée pour les derniers jours de décembre 2014.



### **La gestion des déchets :**

Le Groupe ne produisant pas directement, sa production de déchets reste limité. Il a fait appel à un prestataire spécialisé pour la gestion et le recyclage de ces déchets d'équipements électriques et électroniques. Le prestataire a collecté environ 0.75 tonne de déchets pour la Société pour 2013 et 2014.

Les déchets ainsi collectés sont transportés vers un centre de tri spécialisé. Un Bordereau de Suivi des Déchets (BSD) est remis à la Société après destruction, garantissant le respect des normes pour le traitement de ces déchets et assurant la traçabilité.



### **Les consommations de papier :**

La consommation de papier reste limitée au sein d'ATEME, avec une consommation inférieure à 1 tonne sur 2013 et sur 2014.

	2013	2014
<i>nombre de ramettes A4 achetées</i>	235	250
<i>nombre de ramettes A3 achetées</i>	-	6
<b>estimation de consommation de papier en T</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>

### **Les émissions de gaz à effet de serre :**

La consommation d'électricité 2014 d'environ 740 000 kWh, représente une émission pour les sites d'environ **53.2** tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (sur la base du bilan carbone v7.1 de l'ADEME, estimé à 0,072 kg d'équivalent CO<sub>2</sub> par kWh).

Le Groupe ne dispose que d'un véhicule de société mis à la disposition des salariés. Il a été effectué environ 30 000 km sur les deux ans, ce qui représente environ 2 000 litres de gazole consommés sur les deux exercices pour environ **4.2** tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>. Il est à noter que ces rejets ont été estimés sur la base des informations transmises par les constructeurs et ne tiennent compte que de la « combustion carburant ».

### **Déplacements réalisés en avions par les salariés :**

Compte tenu de son activité internationale, le Groupe est amené à réaliser un nombre significatif de voyages nationaux et internationaux en avion au cours de l'année 2014. Il a ainsi mis en place sur 2014 (à partir du mois d'avril 2014) des critères de suivi de ses rejets de CO<sub>2</sub> occasionnés par ce type de déplacement. Ainsi depuis le 13 avril 2014, l'ensemble des salariés d'ATEME a réalisé environ 1 805 000 km en avion (suivi réel du 13 avril 2014 au 9 décembre 2014, estimation pour la période 10 au 31 décembre 2014), représentant environ **189.5** tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>. Il est à noter que ces rejets ont été estimés sur la base des informations transmises par les agences de voyages et ne tiennent compte que de la « combustion carburant » de ces déplacements. Ce critère sera suivi de manière exhaustive sur 2015.

**Afin de limiter ses déplacements et leurs impacts sur l'environnement, le Groupe a recourt dès que cela est possible à des outils de visioconférence et de téléconférence.**

## **2. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable**

---

### **Politique Territoriale et Sociale du Groupe ATEME**

ATEME a été créée en 2004 et emploie actuellement 112 personnes en France et 17 personnes à l'international. En l'espace d'une dizaine d'années, le Groupe a recruté du personnel qualifié et compétent, dont la plus grande partie dans de la région parisienne. Les embauches en contrat à durée indéterminée sont privilégiées. Les contrats à durée déterminée concernent les remplacements ou des surcroîts temporaires d'activité.

Le Groupe a pour politique permanente le recrutement et la formation de jeunes quel que soit leur origine. Il accueille dans son effectif toutes les personnes présentant les compétences nécessaires à son développement sans discrimination. Chaque année, il intègre des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation et un certain nombre de stagiaires dans le but de les former.

### **Mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs & actions de partenariat**

L'ensemble des solutions technologiques commercialisées par le Groupe ATEME respectent les normes applicables sur les marchés adressés. A ce titre, les produits ATEME font l'objet d'audit « qualité » annuellement ou semestriellement de la part de prestataires spécifiques en charge de la certification du respect des normes réglementaires. Les produits sont ainsi en accord avec les réglementations des directives européennes « EU directive 2202/95/EC » et « EU directive 2002/96/EC » sur la composition des produits technologiques.

Parallèlement, dans le cadre d'une politique d'amélioration continue, le groupe a démarré une démarche de certification de son système qualité, concrétisé en novembre 2014 par l'obtention d'une certification ISO9001. La mise en place d'un système de management de la qualité vise en premier lieu à s'assurer de la cohérence des processus mis en place afin qu'ils répondent pleinement à des problématiques de satisfaction clients, de qualité des processus et de sécurité des salariés. L'amélioration continue obligatoire dans ce type de démarche, met en avant les efforts quotidiens du groupe ATEME sur ces problématiques et son engagement à se développer de manière responsable.

### **Relations avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité du Groupe :**

Le Groupe met à disposition de son actionariat et des acteurs financiers l'ensemble des informations réglementées ainsi que les communiqués de presse afin de rendre compte de son activité et de son évolution au cours de l'exercice.

La Société ATEME participe à un partenariat « projet média4Dplayer » pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées au contenu audiovisuel. Ce projet est réalisé conjointement avec des équipes de France télévision, La Poste et d'autres acteurs importants.

Le projet media4Dplayer s'appuie sur les technologies numériques pour proposer une solution ambitieuse d'accessibilité ; son objectif consiste à devenir le pionnier de l'expérience multi-support et multi-accessible inexistante aujourd'hui.

L'accessibilité aux contenus multimédia ne va pas de soi. En France, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a légiféré au cours des dernières années afin d'obliger les éditeurs de chaînes de télévision à introduire progressivement le sous-titrage sourds et malentendants, l'interprétation en Langue des Signes Françaises puis l'audiodescription à destination des publics aveugles et malvoyants. Aujourd'hui la consommation de contenus s'éparpille progressivement sur de nombreuses plateformes numériques, où son vecteur principal, le réseau Internet, n'obéit à aucun organe de régulation.

L'un des défis pour les années à venir concerne la diffusion de contenus audiovisuels multiplateforme (à tout moment, n'importe où, et quelque soit le support), et de rendre ces contenus accessibles pour tous, qu'il s'agisse d'un programme TV ou d'un service connecté.

L'objectif fondamental du projet media4Dplayer s'appuie donc sur 2 défis principaux : concevoir, démontrer et valider un parcours de navigation novateur, combinant une ergonomie universelle associée à une recomposition intelligente de l'interface afin qu'elle s'adapte à l'utilisateur ; présenter de manière synchrone plusieurs flux de contenus, en provenance de serveurs différents, afin d'enrichir les services d'accessibilité d'un programme donné. En qualité d'acteur important de l'économie de l'e-inclusion, media4Dplayer participe au démarrage d'un marché de l'accessibilité universelle, avec pour objectif de satisfaire les intérêts de toutes les populations dans la société.

#### **Sous-traitance et fournisseurs :**

Le Groupe ATEME n'a pas mis en place de critères spécifiques « RSE » dans la sélection de ces fournisseurs et sous-traitants mais ses critères de sélection sont basés sur la capacité de ceux-ci à satisfaire aux exigences d'ATEME pouvant être relatives aux produits, procédures, procédés et équipements de fabrication, qualifications du personnel, systèmes de management de la qualité ou encore relatives aux délais.

Le Groupe crée ainsi de la valeur partagée en impliquant les fournisseurs et les professionnels avec lesquels il collabore.

Certains d'entre eux sont également accrédités norme ISO. Il s'agit principalement de normes « qualité ».

## Les indicateurs de la RSE du Groupe ATEME exercice 2014

Grenelle 2 article 225		GRI 3.1.	Partie rapport
<b>Indications à reporter</b>			
Périmètre de reporting et intégration des entités significatives	Périmètre Groupe constitué d'une société disposant de plusieurs sites ATEME SA (siège social d'ATEME Bièvres / Rennes / 1 bureau à Singapour) + ATEME Inc (2 bureaux aux USA : HOLLYWOOD / MIAMI) + ATEME Canada (pas de bureaux) + ATEME JAPON (pas de bureaux). Déménagement du siège social à Vélizy-Villacoublay	3.5 à 3.11	Partie 1
<b>Informations sociales</b>			
<b>Emplois</b>			
Effectif total	<p>Descriptif : salariés liés à l'employeur par un contrat de travail en cours d'exécution ou suspendu à l'occasion de congés ou de maladie et ce, quelle que soit la nature de ce contrat</p> <p>Modalités de collecte : tableau excel de suivi par responsable RH</p> <p>Système d'information utilisé : suivi extra-comptable</p> <p>Exclusion : les salariés extérieurs aux différentes entreprises composant le groupe ne sont pas pris en compte (intérimaires, stagiaires, salariés appartenant à une entreprise extérieure, consultants sans contrat de travail)</p> <p>Spécificités : à répartir par sexe, âge, type de contrat, ancienneté et temps de travail (temps plein / temps partiel)</p> <p>Circuit de validation : responsable RH</p>	LA 1	Partie 1.1 a)
Répartition des salariés par sexe	<p>Descriptif : à partir de l'effectif au 31 12 2013 &amp; 31 12 2014</p> <p>Modalités de collecte : tableau excel de suivi par responsable RH</p> <p>Système d'information utilisé : suivi extra-comptable</p> <p>Exclusion : cf. effectif total</p> <p>Circuit de validation : responsable RH</p>	LA 1	Partie 1.1 a)
Répartition des salariés par âge	<p>Descriptif : moyenne d'âge et tranche d'âge établie à partir de l'effectif au 31 12 2013 &amp; au 31 12 2014</p> <p>Modalités de collecte : tableau excel de suivi par Responsable RH</p> <p>Système d'information utilisé : suivi extra-comptable</p> <p>Exclusion : cf. effectif total</p> <p>Circuit de validation : responsable RH</p>	LA 1	Partie 1.1 a)
Répartition des salariés par zone géographique	<p>Descriptif : répartition par implantation à partir de l'effectif au 31 12 2013 &amp; au 31 12 2014</p> <p>Modalités de collecte : tableau excel de suivi par responsable RH</p> <p>Système d'information utilisé : suivi extra-comptable</p> <p>Exclusion : cf. effectif total</p> <p>Circuit de validation : responsable RH</p>	LA 1	Partie 1.1 a)
Embauches et départs	<p>Descriptif : embauche et départ sur 2013 et 2014.</p> <p>Modalités de collecte : Pour les départs, l'information correspond aux licenciements, démissions, ruptures conventionnelles, fins de périodes d'essais, départs à la retraite, décès.</p> <p>Système d'information utilisé : suivi extra-comptable</p> <p>Circuit de validation : responsable RH</p>	LA 2	Partie 1.1 a)
Rémunérations	<p>Descriptif : montant global, pourcentage du chiffre d'affaires et charges salariales</p> <p>Modalités de collecte : à partir des charges de personnels indiqué en note 17 des états financiers consolidés</p> <p>Source : responsable comptable</p>	EC1 & EC5	Partie 1.1 a)
Evolution des rémunérations	<p>Descriptif : comparatif des données ci-dessus</p> <p>Modalités de collecte : à partir d'un suivi des charges de personnels indiqué en note 17 des états financiers consolidés</p> <p>Source : responsable comptable</p>	EC1 & EC5	Partie 1.1 a)

Grenelle 2 article 225		GRI 3.1.	Partie rapport
<b>Organisation du travail</b>			
Organisation du temps de travail	<p>Descriptif : selon la législation française du Code du travail et les modalités des contrats de travail des salariés en France / selon les dispositions convenues avec les salariés à l'étranger en respect du droit du travail local. Descriptif des types de contrat et des nombres d'heures effectuées</p> <p>Modalités de collecte : information transmise par responsable RH</p> <p>Système d'information utilisé : suivi extra-comptable</p> <p>Circuit de validation : DAF</p>	LA	Partie 1.1 b)
Absentéisme	<p>Descriptif : répartition du nombre de jours d'absence pour les salariés liés à l'employeur par un contrat de travail en cours d'exécution selon le motif, à partir de l'effectif total à la date de clôture.</p> <p>Modalités de collecte : suivi extra-comptable dans le cadre de la gestion des paies.</p> <p>Exclusion : les jours de congés payés et de congés maternité, jours fériés. De même, les salariés extérieurs à l'entreprise ne sont pas pris en compte (intérimaires, stagiaires, salariés appartenant à une entreprise extérieure). A titre indicatif, la société n'a pas recours aux intérimaires et elle n'a pas eu de cas d'absences recensés pour les apprentis et les stagiaires accueillis au sein de son effectif sur les exercices 2013 &amp; 2014.</p> <p>Circuit de validation : responsable comptable</p>	LA 7	Partie 1.1 b)
<b>Relations sociales</b>			
Organisation du dialogue social	<p>Descriptif : respect de la législation française en la matière / Elections de la délégation unique du personnel en avril 2013 / réunion régulière des organes de représentation des salariés.</p> <p>Spécificités : 100% des salariés français sont couverts par la convention collective</p> <p>Modalités de collecte : information transmise par responsable RH</p> <p>Système d'information utilisé : suivi extra-comptable</p> <p>Circuit de validation : DAF</p>	LA 4	Partie 1.1 c)
Bilan des accords collectifs	<p>Descriptif : pas d'accords collectifs signés sur 2013 &amp; 2014</p> <p>Les principaux accords ont été signés sur 2011 : accord sur temps de travail et égalité professionnel.</p> <p>Modalités de collecte : information transmise par responsable RH</p> <p>Système d'information utilisé : suivi extra-comptable</p> <p>Circuit de validation : DAF</p>	LA 5	Partie 1.1 c)
<b>Santé et sécurité</b>			
Conditions de santé et de sécurité au travail	<p>Descriptif : établissement et mis à disposition du personnel du règlement intérieur.</p> <p>Modalités de collecte : années 2013 &amp; 2014</p> <p>Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par le DAF</p>	LA 6 & LA 8	Partie 1.1 d)
Bilan des accords signés avec les organisations syndicales en matière de santé et sécurité au travail	<p>Descriptif : élection de délégué du personnel sur l'année 2012.</p> <p>Modalités de collecte : information transmise par responsable RH</p> <p>Système d'information utilisé : suivi extra-comptable</p> <p>Circuit de validation : DAF</p>	LA 9	Partie 1.1 d)
Fréquence et gravité des accidents du travail	<p>Exclusion : Tant au niveau des salariés internes que des stagiaires, intérimaires ou alternants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le groupe n'a pas recensé d'accidents du travail sur 2013.</li> <li>- deux accidents du travail liés à des accidents sur des trajets "domicile - entreprise" ont été déclarés en 2014.</li> </ul> <p>Compte tenu de ces données, la société a exclu de ces indicateurs, le taux de fréquence et le taux de gravité.</p> <p>Modalités de collecte : information transmise par responsable comptable</p> <p>Système d'information utilisé : suivi extra-comptable</p> <p>Circuit de validation : DAF</p>	LA 7	Partie 1.1 d)
Maladies professionnelles	<p>Descriptif : Le groupe n'a pas recensé de maladies professionnelles déclarées au sein de l'entreprise sur les exercices 2013 &amp; 2014, tant au niveau de ces salariés internes qu'au niveau des stagiaires, intérimaires ou alternants qui ont constitué son effectif sur les deux exercices..</p> <p>Modalités de collecte : information transmise par responsable RH</p> <p>Système d'information utilisé : suivi extra-comptable</p> <p>Circuit de validation : DAF</p>	LA 7	Partie 1.1 d)

Grenelle 2 article 225	GRI 3.1.	Partie rapport
------------------------	----------	----------------

**Formation**

Politiques mises en œuvre en matière de formation	Descriptif : entretien annuel avec demande de formation / plan de formation établi, validé par DG. Suivi de la réalisation ou non des formations. Plan axé sur les formations techniques pour les exercices 2013 & 2014. Modalités de collecte : information transmise par responsable RH Système d'information utilisé : suivi extra-comptable Circuit de validation : DAF	LA 11	Partie 1.1 e)
Nombre total d'heures de formation	Descriptif : Nombre de formations prévues (internes et externes), nombre de formations réalisées, heures réalisées pour les exercices 2013 & 2014. Modalités de collecte : information transmise par responsable RH Système d'information utilisé : suivi extra-comptable Circuit de validation : DAF	LA 10	Partie 1.1 e)

**Egalité de traitement**

Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes	Descriptif : accord & plan d'action sur l'égalité homme/femmes Modalités de collecte : information transmise par responsable RH Système d'information utilisé : suivi extra-comptable Circuit de validation : DAF	LA 14	Partie 1.1 f)
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapés	Descriptif : actions mises en œuvre pour 2013 & 2014, recours à des prestations d'ESAT sur les deux exercices, nombre de prestations et dépenses. Modalités de collecte : information transmise par responsable comptable. Système d'information utilisé : suivi extra-comptable Circuit de validation : DAF	LA 13	Partie 1.1 f)
Politique de lutte contre les discriminations	Descriptif : actions mises en œuvre pour insertion des jeunes et des personnes de nationalité étrangère. Modalités de collecte : information transmise par responsable RH Système d'information utilisé : suivi extra-comptable Circuit de validation : DAF	LA 13	Partie 1.1 f)

**Promotions et respect des stipulations des conventions OIT**

LA &amp; HR

Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Descriptif : respect de la législation française en la matière / réunion régulière des instances de représentation des salariés. Modalités de collecte : information transmise par responsable RH Système d'information utilisé : suivi extra-comptable Circuit de validation : DAF	HR 5, LA 4 & LA 5	Partie 1.1 f)
Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession	Descriptif : Recrutement des nouveaux salariés sur la base de process défini au préalable fixant les objectifs et les besoins liés au poste à pourvoir. Le groupe est très engagé dans la politique d'insertion des personnes étrangères et des jeunes diplômés au marché du travail. Modalités de collecte : année 2013 & 2014 Système d'information utilisé : suivi extra-comptable Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par le DAF	HR 4, LA 13 & LA 14	Partie 1.1 f)
Elimination du travail forcé ou obligatoire	Exclusion : le Groupe n'étant implanté qu'en France et dans des pays occidentaux, il respecte les règles du droit du travail de ces pays qui exclut le travail forcé ou obligatoire	HR 6 & HR 7	N/A
Abolition effective du travail des enfants	Exclusion : le Groupe n'étant implanté qu'en France et dans des pays occidentaux, il respecte les règles du droit du travail de ces pays qui exclut le travail des enfants.	HR 6	N/A

Grenelle 2 article 225	GRI 3.1.	Partie rapport
Informations environnementales		

## Politique générale en matière environnementale

Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales	Exclusion : le Groupe n'a pas d'organisation spécifique actuelle pour prendre en compte les questions environnementales. Toutefois, on peut noter un changement de siège social du groupe en fin 2014 pour un bâtiment moins énergivore. De plus, le Groupe a recours au moyen de télécommunication et téléconférence afin de limiter ses déplacements. Tous les comités de directions sont réalisés en téléconférence. Modalités de collecte : suivi extra-comptable des contrats. Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par responsable comptable	Approche managériale	Partie 1.2
Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Descriptif : La nature des activités du groupe n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement. Le groupe ne consacre donc pas de moyens spécifiques à ce sujet.		N/A
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Descriptif : La nature des activités du groupe n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement. Le groupe ne consacre donc pas de moyens spécifiques à ce sujet.	EN 30	N/A
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement (sauf risque de préjudice)	Descriptif : La nature des activités du groupe n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement. Le groupe n'a aucune provision à son bilan concernant ces risques.	EN 20 & EC 2	N/A

## Pollution et gestion des déchets

Mesures de prévention, réduction et réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Descriptif : le groupe ne produit pas directement. Son impact est donc jugé non significatif sur les rejets dans l'air, l'utilisation d'eau et des sols.	EN 22, EN 23, EN 24 & EN 26	N/A
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Descriptif : intervention de prestataires dans le cadre de la gestion des déchets et de leur recyclage. Modalités de collecte : sur l'année civile 2013 & 2014 Source : suivi extra-comptable Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par la responsable comptable	EN 22	Partie 1.2
Prise en compte des nuisances sonores et de toute forme de pollution spécifique à une activité	Descriptif : - pollution sonore jugée non significative, mise en place d'une insonorisation d'une pièce spécifique pour les essais "endurance" des machines" - pollution liée à l'activité du Groupe en terme de CO2 jugée non significative	EN 25	Partie 1.2

Grenelle 2 article 225	GRI 3.1.	Partie rapport
------------------------	----------	----------------

**Utilisation durable des ressources**

Consommation d'eau	<p>Descriptif : eau consommée en m3          Modalités de collecte : 12 mois équivalent à l'année civile 2013 &amp; 2014          Source : factures, suivi extra comptable par la responsable comptable          Circuit de validation : DAF          Références documentaires : factures et tableau Excel</p>	EN 8	Partie 1.2
Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Jugée non applicable au regard de l'activité de la société.	EN 8, EN 9, EN 10 & EN 21	N/A
Consommation de matières premières	<p>Descriptif : tout type de papier consommé en tonnes          Modalités de collecte : sur les exercices 2013 &amp; 2014          Système d'information utilisé : fichier extra comptable          Spécificités : ne prend en compte que le papier comme matières première car les activités du Groupe ne consomment pas d'autres matières premières          Circuit de validation : responsable contrôle de gestion          Références documentaires : factures et tableau Excel</p>	EN 1	Partie 1.2
Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des matières premières	<p>Descriptif : bonne pratique en usage pour réduire la consommation de papier, favoriser son tri et son recyclage          Système d'information utilisé : divers services          Circuit de validation : divers services</p>	EN 10	Partie 1.2
Consommation d'énergie	<p>Descriptif : consommation d'électricité en kWh et gasoil en litres          Modalités de collecte : 12 mois équivalent à l'année civile 2013 &amp; 2014          Système d'information utilisé : fichier excel de suivi extra-comptable          Circuit de validation : contrôle de gestion et comptabilité          Références documentaires : factures et fichier Excel</p>	EN 3 & EN 4	Partie 1.2
Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	<p>Descriptif : Le groupe n'est pas propriétaire des locaux dans lesquels, il est installé. Il n'a pas de production industrielle pure. Le critère est donc jugé non significatif.</p>	EN 5, EN 6 & EN 7	N/A
Utilisation des sols	Critère jugée non pertinent au regard de l'activité du groupe.	EN 25	N/A

**Le changement climatique**

Rejets de gaz à effet de serre	<p>Descriptif : compte tenu de son implantation internationale en cours, les salariés du groupe sont amenés à réaliser de nombreux déplacements en avion . Des critères de suivi concernant notamment les rejets de gaz à effet de serre liés à ces déplacements ont été mis en place sur l'exercice, en plus de ceux relatifs à l'énergie et au gasoil.. Afin de limiter ses déplacements et leurs impacts sur l'environnement, le groupe essaie de recourir dès que cela est possible à des outils de visioconférence et de téléconférence. Les anciens bâtiments étant difficile d'accès, l'entreprise a pris en compte dans le choix du nouveau bâtiment de l'accès de transport en commun. Celui-ci est donc accessible en tramway.          Modalités de collecte : année 2014, information non disponible pour 2013          Circuit de validation : information fournie par les agences de voyages , centralisée et contrôlée par le DAF.</p>	EN 16 à 20	Partie 1.2
Adaptation aux conséquences du changement climatique	<p>Les changements climatiques n'ont pas d'impact direct sur l'activité du groupe. Le groupe n'a à l'heure actuelle pas pris de mesures spécifiques concernant les conséquences indirectes sur son activité que pourrait avoir les changements climatiques.</p>	EN 18 & EC 2	N/A

**Protection de la biodiversité**

Mesures prises pour préserver et développer la biodiversité	<p>Critère jugée non pertinent au regard de l'activité du groupe. Il n'a pas de locaux situés sur des zones protégées. Son activité n'a pas d'impact direct sur la biodiversité.</p>	EN 11 à 15	N/A
---	--	------------	-----



Grenelle 2 article 225		GRI 3.1.	Partie rapport
Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable			
<b>Impact territorial, économique et social de l'activité de la société</b>			
En matière d'emploi et de développement régional	Descriptif : nombre de création ou maintien d'emplois par zone géographique. Modalités de collecte : année 2013 & 2014 Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par responsable RH Système d'information utilisé : suivi extra-comptable.	EC 8 & EC 9	Partie 2
Sur les populations riveraines ou locales	Descriptif : Pas d'actions spécifiques du groupe.	EC 1 & EC 6	N/A
<b>Relations avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société (NB: parties prenantes)</b>			
Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	Descriptif : liste des actions auprès des clients et des actionnaires Modalités de collecte : année 2013 & 2014 Circuit de validation : information centralisée et contrôlée par le responsable du contrôle de gestion.	4.14 à 4.17	Partie 2
Actions de partenariat ou mécénat	Descriptif : Pas d'actions spécifiques de la part du groupe	EC 1 & 4.11 à 4.13	N/A
<b>Sous traitance et fournisseurs</b>			
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Descriptif : les principaux fournisseurs sont des fabricants de composants (pour solution fournie par ATEME). Le groupe sélectionne à l'heure actuelle ses fournisseurs sur des critères "qualité" propres aux besoins de son activité. Circuit de validation : services achat Références documentaires : document interne	EC 6, HR 2 & HR 5 à 7	Partie 2
Importance de la sous-traitance et prise en compte de la RSE dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants	Descriptif : La société a recours à la sous-traitance auprès de prestataires d'intégration. Il crée le hardware utilisé par ATEME. Ces sous-traitants sont certifiés ISO 9001 (iso 14001 iso 9100) Modalités de collecte : informations pour l'année 2014 Source : suivi extra-comptable Spécificités : la sous-traitance reste limitée Circuit de validation : responsable contrôle de gestion Références documentaires : contrats de sous-traitance	3.6 & 4.14	Partie 2
<b>Loyauté des pratiques</b>			
Actions engagées pour prévenir toute forme de corruption	Exclusion : Le groupe n'a pas engagé d'actions spécifiques pour prévenir toutes formes de corruption. Il intervient principalement sur des marchés occidentaux et de pays développés, présentant un niveau de risque limité en terme de corruption.	SO 2 à 4, SO 7 & SO 8	NA
Mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs	Descriptif : Certificat qualité passé annuellement ou semestriellement sur les produits proposés par ATEME. Modalités de collecte : année 2014 Source : services R&D Circuit de validation : Responsable contrôle de gestion Références documentaires : certificats qualité produit	PR 1 & PR 2	Partie 2
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	Exclusion : l'activité du Groupe est principalement située sur les territoires français et occidentaux où les droits de l'homme sont respectés	HR	N/A

- **Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion**

Ateme

Exercice clos le 31 décembre 2014

## **Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion**

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC<sup>1</sup> sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Ateme, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

### **Responsabilité de la société**

Il appartient au conseil d'administration, d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels »), et disponibles sur demande au siège de la Société.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

### **Responsabilité de l'organisme tiers indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE);
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

---

<sup>1</sup> Portée d'accréditation disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre février et mars 2015 pour une durée d'environ quatre semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>2</sup>.

## 1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code, avec les limites précisées dans la table de concordance présentée dans le rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux, et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené deux entretiens avec la personne responsable de la préparation des Informations RSE auprès de la direction financière, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur,
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

---

<sup>2</sup> ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>3</sup>, nous avons consulté au siège de la société les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion□.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

---

**<sup>3</sup> Informations environnementales et sociétales :** la pollution et la gestion des déchets (les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets), l'utilisation durable des ressources et le changement climatique (la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétiques et le recours aux énergies renouvelables), les rejets de gaz à effet de serre ; l'impact territorial, économique et social (emploi, développement régional, impact sur les populations riveraines ou locales), l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans la politique d'achat et les relations avec les fournisseurs et sous-traitants des enjeux sociaux et environnementaux, la loyauté des pratiques (les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs).

**Informations sociales :** l'emploi (l'effectif total et répartitions, les embauches et les licenciements), les politiques mises en œuvre en matière de formation, le nombre total d'heures de formation, l'égalité des chances et de traitement (les mesures prises en matière d'égalité homme femme).

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 17 avril 2015

L'Organisme Tiers Indépendant  
ERNST & YOUNG et Associés

Christophe Schmeitzky  
Associé Développement durable

Bruno Perrin  
Associé

## 5. Communiqué relatif aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes

---

Tableau récapitulatif des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en charges de l'exercice.

Montant HT en euros	31-déc-14	
	Ernst & Young	Benoit Lahaye Audit et Associés
<i>Mission de commissariat aux comptes</i>	87 000	43 500
<i>Autres prestations et diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes</i>	65 000	12 960
<b>Total</b>	<b>152 000</b>	<b>56 460</b>

## 6. Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2014

### Etat de situation financière

ATEME		31/12/2014	31/12/2013
Etat de situation financière		€	€
<b>ACTIF</b>			
Immobilisations incorporelles	3	1 738 894	1 755 902
Immobilisations corporelles	4	1 688 280	1 053 584
Autres actifs financiers non courants	5	533 841	216 751
<b>Total actifs non courants</b>		<b>3 961 015</b>	<b>3 026 237</b>
Stocks	6	3 428 889	2 500 675
Clients et comptes rattachés	7	6 878 723	5 042 455
Autres créances	7	2 866 397	1 611 723
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	6 883 618	535 622
<b>Total actifs courants</b>		<b>20 057 627</b>	<b>9 690 475</b>
<b>Total Actif</b>		<b>24 018 642</b>	<b>12 716 712</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	10	1 410 904	708 141
Primes d'émission et d'apport	10	15 250 378	3 736 362
Réserve de conversion	10	275 958	342 758
Autres éléments du Résultat global	10	(145 214)	(74 061)
Réserves - part du groupe	10	(667 098)	523 843
Résultat - part du groupe	10	(2 000 704)	(1 593 933)
<b>Capitaux propres, part du Groupe</b>		<b>14 124 224</b>	<b>3 643 110</b>
Intérêts ne conférant pas le contrôle			
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>14 124 224</b>	<b>3 643 110</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Engagements envers le personnel	13	398 292	284 884
Dettes financières non courantes	12	1 582 259	1 900 845
<b>Passifs non courants</b>		<b>1 980 552</b>	<b>2 185 729</b>
<b>Passifs courants</b>			
Dettes financières courantes	12	855 500	1 216 477
Provisions	14	73 954	201 199
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15.1	3 094 359	2 715 233
Dettes fiscales et sociales	15.2	2 367 874	1 915 067
Autres passifs courants	15.3	1 522 179	839 898
<b>Passifs courants</b>		<b>7 913 866</b>	<b>6 887 873</b>
<b>Total Passif</b>		<b>24 018 642</b>	<b>12 716 712</b>

**Compte de résultat**

ATEME		31/12/2014	31/12/2013
Compte de résultat		12 mois	12 mois
	Notes	€	€
Chiffre d'affaires	16	24 826 405	20 598 600
Coûts des ventes	17.1	(12 683 848)	(10 088 839)
<b>Marge brute</b>		<b>12 142 557</b>	<b>10 509 761</b>
Frais de recherche et développement	17.2	(4 035 080)	(3 386 222)
Frais de marketing et vente	17.3	(9 012 628)	(6 824 324)
Frais généraux et administratifs	17.4	(1 436 344)	(1 371 529)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(2 341 495)</b>	<b>(1 072 314)</b>
Charges financières	19	(292 830)	(247 525)
Gains et pertes de change	19	633 621	(274 094)
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>(2 000 704)</b>	<b>(1 593 933)</b>
<b>Perte nette</b>		<b>(2 000 704)</b>	<b>(1 593 933)</b>
Part du Groupe		(2 000 704)	(1 593 933)
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	21	<b>(0,27)</b>	<b>(0,32)</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	21	<b>(0,27)</b>	<b>(0,32)</b>

**Etat du Résultat Global**

ATEME - IFRS		31/12/2014	31/12/2013
Etat du Résultat Global consolidé		€	€
<b>Perte de l'exercice</b>		(2 000 704)	(1 593 933)
Couverture de flux de trésorerie			
Ecarts actuariels (non recyclables)		(71 153)	29 121
<b>Elements non recyclables en résultats</b>		<b>(71 153)</b>	<b>29 121</b>
Actifs disponibles à la vente			
Ecarts de conversion de consolidation		(66 800)	277 653
Effet d'impôts rattachables à ces éléments			
<b>Elements recyclables en résultats</b>		<b>(66 800)</b>	<b>277 653</b>
<b>Autres éléments du résultat global (net d'impôts)</b>		<b>(137 953)</b>	<b>306 773</b>
<b>Résultat Global</b>		<b>(2 138 657)</b>	<b>(1 287 160)</b>
Part du Groupe		(2 138 657)	(1 287 160)
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-



**Variation des capitaux propres**

ATEME Variation des capitaux propres consolidés	Capital	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Ecart de conversion	Ecart actuariels	Capitaux propres par du Groupe
	Nombre d'actions	€	€	€	€	€	€
<b>Au 31 décembre 2012</b>	5 058 148	<b>708 141</b>	<b>3 736 362</b>	<b>142 518</b>	<b>65 105</b>	<b>(103 182)</b>	<b>4 548 944</b>
Résultat net 2013 semestriel				(1 292 319)			(1 292 319)
Autres éléments du résultat global					129 209	24 612	153 821
Résultat global				(1 292 319)	129 209	24 612	(1 138 498)
Paiements en actions				168 565			168 565
<b>Au 31 décembre 2013</b>	5 058 148	<b>708 141</b>	<b>3 736 362</b>	<b>(1 070 090)</b>	<b>342 758</b>	<b>(74 061)</b>	<b>3 643 110</b>
Résultat net 2014 annuel				(2 000 704)			(2 000 704)
Autres éléments du résultat global					(66 800)	(71 153)	(137 953)
<b>Résultat global</b>				<b>(2 000 704)</b>	<b>(66 800)</b>	<b>(71 153)</b>	<b>(2 138 657)</b>
Emission d'actions nouvelles	3 000 000	420 000	12 900 000				13 320 000
Conversion en action de l'emprunt obligataire	38 391	5 375	80 925				86 300
Conversion des actions de préférence en actions ordinaires	1 981 344	277 388	(277 388)				-
Annulation des actions propres issues du contrat de liquidité			(120 021)				(120 021)
Paiements en actions				402 994			402 994
Frais d'augmentation de capital			(1 069 499)				(1 069 499)
<b>Au 31 décembre 2014</b>	10 077 883	<b>1 410 904</b>	<b>15 250 378</b>	<b>(2 667 800)</b>	<b>275 958</b>	<b>(145 214)</b>	<b>14 124 227</b>

**Tableau des flux de trésorerie**

ATEME - IFRS Tableau de flux de trésorerie consolidé	Notes	31/12/2014 €	31/12/2013 €
<b>Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles</b>			
Résultat net des activités poursuivies		(2 000 704)	(1 593 933)
<b>Résultat net</b>		(2 000 704)	(1 593 933)
(-) Elimination des amortissement des immobilisations incorporelles		(670 694)	(617 299)
(-) Elimination des amortissement des immobilisation corporelles		(628 012)	(500 062)
(-) Dotations provisions		(42 447)	(242 584)
(-) Reprises provisions		130 000	129 936
(-) Charge liée aux paiements fondés sur des actions		(402 994)	(381 325)
(-) Intérêts financiers bruts versés		(45 787)	(78 139)
(-) Intérêts financiers capitalisés		(4 729)	(3 773)
(-) Moins value de cession des immobilisations		(121 586)	-
Autres		29 989	(54 021)
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts</b>		(244 441)	153 335
(-) Variation du besoin en fonds de roulement (nette des dépréciations de créances clients et stocks)		2 504 942	(24 471)
<b>Flux de trésorerie générés par l'exploitation</b>		(2 749 384)	177 806
<b>Flux de trésorerie générés par l'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	3	(293 557)	(104 054)
Capitalisation des frais de développement	3	(390 388)	(672 446)
Acquisition d'immobilisations corporelles	4	(1 157 965)	(541 146)
Variation des autres actifs financiers non courants		(271 882)	(18 662)
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		(2 113 792)	(1 336 307)
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Augmentation de capital net des frais d'augmentation		12 250 501	-
Encaissement d'avances et de subventions conditionnées		522 277	175 342
Encaissement des nouveaux emprunts		-	352 077
Intérêts financiers bruts versés (y compris locations financements)		(45 787)	(78 139)
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées		(796 458)	(749 621)
Remboursements des locations financements		(181 864)	(105 119)
Autres flux de financement (dont affacturage)		(418 841)	(769 239)
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		11 329 828	(1 174 699)
Incidences des variations des cours de devises		(66 800)	277 653
<b>Augmentation (Diminution de la trésorerie)</b>		6 399 852	(2 055 547)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture (y compris concours bancaires courants)		483 766	2 539 314
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)		6 883 618	483 766
<b>Augmentation (Diminution de la trésorerie)</b>		6 399 852	(2 055 547)

**Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR)**

Détail de la variation du BFR	31/12/2014	31/12/2013
Stocks / (net des dépréciations de stocks)	928 214	(640 837)
Clients et comptes rattachés (nets des dépréciations de créances clients)	1 836 268	519 378
Autres créances	1 254 674	(167 778)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(379 126)	278 351
Dettes fiscales et sociales	(452 807)	(75 329)
Autres passifs courants	(682 281)	61 744
<b>Total des variations</b>	<b>2 504 942</b>	<b>(24 471)</b>

## Notes aux Etats Financiers

---

 (Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros)
 

---

**Table des matières**

<b>Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs</b> .....	<b>79</b>
1.1 Information relative à la Société et à son activité .....	79
1.2 Evènements marquants de l'exercice 2014 .....	79
1.3 Evènements postérieurs à la clôture 2014 .....	80
<b>Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables</b> .....	<b>81</b>
2.1 Principe d'établissement des comptes .....	81
2.2 Utilisation de jugements et d'estimations .....	83
2.3 Monnaie fonctionnelle de présentation .....	84
2.4 Monnaie étrangère .....	84
2.5 Distinction courant et non courant .....	84
2.6 Immobilisations incorporelles .....	84
2.7 Immobilisations corporelles .....	86
2.8 Contrats de location .....	86
2.9 Valeur recouvrable des actifs non courants .....	86
2.10 Actifs Financiers .....	87
2.11 Stocks .....	87
2.12 Trésorerie, Équivalents de trésorerie et Instruments financiers .....	87
2.13 Juste valeur des instruments financiers .....	88
2.14 Subventions publiques à recevoir .....	88
2.15 Créances .....	89
2.16 Capital .....	90
2.17 Paiements en actions .....	90
2.18 Provisions .....	90
2.19 Engagements sociaux .....	90
2.20 Emprunts .....	91
2.21 Créances et dettes libellées en devises .....	91
2.22 Impôts sur les Sociétés .....	91
2.23 Chiffre d'affaires .....	92
2.24 Informations sectorielles .....	92
2.25 Autres éléments du résultat global .....	92
2.26 Présentation du compte de résultat .....	92
2.27 Résultat par action .....	93

<b>Note 3 : Immobilisations incorporelles</b> .....	<b>94</b>
<b>Note 4 : Immobilisations corporelles</b> .....	<b>94</b>
<b>Note 5 : Autres actifs financiers non courants</b> .....	<b>95</b>
<b>Note 6 : Stocks</b> .....	<b>95</b>
<b>Note 7 : Créances</b> .....	<b>96</b>
7.1 Créances clients .....	96
7.2 Autres créances .....	97
<b>Note 8 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie</b> .....	<b>98</b>
<b>Note 9 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat</b> .....	<b>98</b>
<b>Note 10 : Capital</b> .....	<b>99</b>
<b>Note 11 : Bons de souscriptions d'actions, stock-options et bons de souscriptions d'actions de parts de créateurs d'entreprise</b> .....	<b>101</b>
<b>Note 12 : Emprunts et dettes financières</b> .....	<b>105</b>
12.1 Dettes auprès d'établissements de crédit.....	106
12.2 Dettes financières – location financement .....	107
12.3 Avances remboursables .....	107
12.4 Emprunts obligataires convertibles.....	110
<b>Note 13 : Engagements envers le personnel</b> .....	<b>111</b>
<b>Note 14 : Provisions</b> .....	<b>113</b>
<b>Note 15 : Fournisseurs et autres passifs courants</b> .....	<b>113</b>
15.1. Fournisseurs et comptes rattachés .....	113
15.2 Dettes fiscales et sociales .....	114
15.3 Autres passifs courants .....	114
<b>Note 16 : Chiffre d'affaires</b> .....	<b>114</b>
<b>Note 17 : Détails des charges et produits par fonction</b> .....	<b>115</b>
17.1 Coût des Ventes .....	115
17.2 Frais de Recherche et Développement .....	116
17.3 Frais de Marketing & Ventes.....	117
17.4 Frais généraux et administratifs.....	117
<b>Note 18 : Effectifs</b> .....	<b>118</b>
<b>Note 19 : Produits et charges financiers, nets</b> .....	<b>118</b>
<b>Note 20 : Impôts sur les bénéfices</b> .....	<b>118</b>

<b>Note 21 : Résultat par action</b> .....	<b>119</b>
<b>Note 22 : Parties liées</b> .....	<b>120</b>
22.1 Transactions avec des parties liées .....	120
22.2 Rémunérations des dirigeants.....	120
<b>Note 23 : Engagements hors bilan</b> .....	<b>121</b>
23.1 Droit Individuel à la Formation (DIF) .....	121
23.2 Baux commerciaux.....	121
23.3 Engagements au titre des contrats de location simple.....	122
23.4 Obligation au titre d'autres contrats.....	123
23.5 Autres engagements financiers.....	123
<b>Note 24 : Gestion et évaluation des risques financiers</b> .....	<b>123</b>
<b>Note 25 : Honoraires des commissaires aux comptes</b> .....	<b>124</b>

## **Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs**

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels consolidés en normes IFRS faisant partie intégrante des états financiers présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2014 et 2013.

Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### **1.1 Information relative à la Société et à son activité**

Créée en juin 1991, la société ATEME (société anonyme de droit français), est un des leaders technologiques de la compression vidéo et fournit aux chaînes de télévision et aux diffuseurs de contenu des solutions logicielles d'encodage et de décodage de leurs flux vidéo. L'avance technologique d'ATEME permet à ses clients de bénéficier d'une qualité d'image exceptionnelle tout en réduisant leur consommation de bande passante.

Adresse du siège social : 6 rue Dewoitine, 78140 Vélizy-Villacoublay

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 382 231991 RCS de VERSAILLES  
La Société est cotée sur Euronext Compartiment C.

La Société ATEME et ses filiales est ci-après dénommée la « Société » ou le « Groupe ».

### **1.2 Evènements marquants de l'exercice 2014**

2014 a été une année charnière pour le Groupe. Fort de la compétitivité reconnue de ses solutions de compression vidéo et du succès de son introduction en Bourse, ATEME s'est engagé dans un plan de développement ambitieux qui doit lui permettre de s'affirmer parmi les acteurs de référence du secteur. Pour mener à bien cet objectif, ATEME a largement renforcé ses effectifs, notamment commerciaux, dans le monde entier, ce qui pénalise logiquement et mécaniquement la rentabilité à court terme.

#### **Renforcement des effectifs**

Le Groupe a renforcé significativement ses effectifs en France et à l'international au cours de l'exercice 2014, avec le recrutement de 40 personnes sur l'année, pour atteindre 150 collaborateurs au 31 décembre 2014.

Il a notamment étoffé sa force de frappe commerciale et marketing internationale avec le renforcement de ses équipes au Royaume-Uni, en Suède, à Dubaï, au Brésil, au Chili et aux Etats-Unis.

#### **Apports en comptes courant d'associés de certains investisseurs**

Suite à la mise en place d'une convention le 20 février 2014 (approuvée lors de l'assemblée générale du 2 juin 2014), certains investisseurs ont procédé à un apport en compte courant pour un montant de 877 K€. Ce montant a été encaissé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 et remboursé le 25 juillet 2014. Cette avance a porté intérêts à hauteur de 16 K€.

#### **Obtention d'un prêt « innovation » de 500 K€ auprès de Bpifrance**

La Société a obtenu de la part de Bpifrance un prêt « innovation » à taux zéro d'une valeur de 500 K€ pour le développement d'un encodeur de contribution HD HEVC. Le remboursement

débutera le 31 mars 2017 sur une durée de 5 ans avec une échéance annuelle de 100 K€. Ce prêt a été encaissé par la Société le 16 mai 2014.

### **Introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext à Paris**

Afin de pouvoir financer ses différents projets, la Société s'est introduite en bourse sur le marché réglementé Euronext à Paris, compartiment C le 10 juillet 2014. Le produit brut total de l'émission s'élève à environ 13,3 M€ (y compris 2,6M€ d'options de sur-allocations). 3 000 000 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre.

A l'occasion de l'admission des titres de la Société sur un marché réglementé, 937 039 actions de préférence ont été converties en 2 918 383 actions ordinaires et 863 obligations convertibles ont été converties en 38 391 actions ordinaires.

### **Mise en place d'un contrat de liquidité**

A partir du 10 juillet 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, ATEME a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 250 000 euros à la Société de Bourse Gilbert Dupont. Ce contrat de liquidité a généré sur la période une moins-value nette de 40 680 euros. Le montant total des actions propres détenues s'élève à 120 022 euros pour 34 890 actions. Les actions propres ont été affectées en moins des capitaux propres et l'impact de la moins-value a été reclassé dans les capitaux propres.

Le solde du contrat de liquidité, classé en autres actifs financiers non courants, s'élève à 89 298 euros.

## **1.3 Evènements postérieurs à la clôture 2014**

### **Transfert du siège social dans de nouveaux locaux**

A compter du 1er janvier 2015, la Société a transféré ses bureaux dans de nouveaux locaux. Le siège social se trouve désormais au 6 rue Dewoitine, 78140 Vélizy-Villacoublay.

### **Participation à plusieurs salons professionnels à l'international**

ATEME a participé avec succès au CES (Consumer Electronics Show) qui s'est tenu à Las Vegas du 6 au 9 janvier 2015 avec de nombreux contacts commerciaux initiés à cette occasion. La Société était également présente à l'ABU Digital Broadcasting Symposium 2015 à Kuala Lumpur, du 3 au 6 mars, au CABSAT à Dubaï du 10 au 12 mars.

ATEME sera également présent au NAB du 11 au 16 avril 2015 à Las Vegas, le salon de référence du secteur.

### **Ouverture d'une filiale à Singapour.**

Conformément à son plan de développement ATEME poursuit ses actions pour renforcer sa prise de part de marché en Asie. La Société a ainsi procédé, en mars, à la transformation de son bureau de représentation à Singapour en filiale, ATEME Singapore Pte. Ltd, afin de renforcer sa présence dans la région.

### **Poursuite des travaux de développement**

Au niveau technologique, les équipes de développement, renforcées par la création d'un bureau à Rennes, vont enrichir tout au long de l'année les solutions Kyrion, TITAN et LiveSphere,



d'innovations visant à apporter une expérience média encore supérieure. Dans le même temps ATEME va bénéficier de son avance technologique sur HEVC avec l'adoption progressive de cette nouvelle norme par les différents acteurs du marché.

## **Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables**

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire.

### **2.1 Principe d'établissement des comptes**

#### **Déclaration de conformité**

La Société ATEME a établi ses comptes, arrêtés par le Conseil d'administration le 24 mars 2015, conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Les principes et méthodes comptables et options retenues par la Société sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé.

#### **Principe de préparation des états financiers**

Les comptes de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

#### **Continuité d'exploitation**

L'hypothèse de la Continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu de la capacité financière de la Société à subvenir à ses besoins de financement des 12 prochains mois.

#### **Méthodes comptables**

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous :

#### **Normes, amendement de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2014**

Le groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivantes à compter de l'ouverture de l'exercice 2014 :

- IFRS 10 – Etats financiers consolidés
- IFRS 11 – Partenariats
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités
- IAS 28 Révisée (2011) – Participations dans des entreprises associées
- Amendements IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 – Modalités de transition
- Amendements IAS 32 – Instruments financiers : présentation - compensation d'actifs et de passifs financiers
- Amendements à IAS 36 - informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
- Amendements à IAS 39 - Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

### **Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur**

- Amendement IAS 19 : Contribution des salariés
- IFRIC 21 : Taxes prélevées par une autorité publique
- Amélioration des IFRS (cycles 2010-2012, 2011-2013)

Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes. Elle n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers.

### **Principes de consolidation**

#### Sociétés consolidées par intégration globale

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes des filiales dont le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif. Le Groupe considère qu'il détient un contrôle exclusif sur une entité lorsqu'il a la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de cette entité afin d'en obtenir des avantages économiques. L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs, et éléments du compte de résultat des Sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant aux Sociétés du Groupe (Part du Groupe) étant distinguée de celle relative aux intérêts des autres actionnaires (Intérêts ne conférant pas le contrôle). Toutes les transactions significatives entre les Sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (y compris les dividendes) sont éliminés.

### **Principales Sociétés du groupe au 31 décembre 2014**

Au 31 décembre 2014, quatre Sociétés sont consolidées par intégration globale. Les Sociétés détenues directement sont les suivantes :

Sociétés	Pays	Contrôle du Groupe en %	Intérêt (en %)
ATEME SA	France	Société mère	
ATEME USA Inc	Etats Unis	100	100
ATEME Canada Inc	Canada	100	100
ATEME Japon KK	Japon	100	100

Aucune variation de périmètre sur les exercices 2013 et 2014 n'est à constater.

## 2.2 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations ou jugements significatifs faits par la direction de la Société portent notamment sur les éléments suivants :

- Attribution de stocks options ou de bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises aux salariés et dirigeants
  - La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2.
  - Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en note 11.
- Capitalisation des frais de développement à l'actif
  - La Société consacre des efforts importants à la recherche et développement. Dans ce cadre, la Société doit effectuer des jugements et interprétations pour la détermination des frais de développement devant être capitalisés dès que l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 sont satisfaits.
  - Les principes comptables et le montant des coûts capitalisés sont présentés en notes 2.6 et 3.
- Dépréciation des stocks
  - La Société détermine une provision pour dépréciation de stocks à partir d'une analyse de la valeur nette de réalisation probable de ses stocks, laquelle est établie en fonction de données historiques et prévisionnelles. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à prendre en compte des hypothèses (notamment

- en termes d'évolutions technologiques des différentes versions de cartes et de risques d'obsolescence desdits produits).
- o Les principes comptables et le montant des provisions sont présentés respectivement en notes 2.11 et 6.

### **2.3 Monnaie fonctionnelle de présentation**

Les états financiers du Groupe sont établis en euros, monnaie de présentation et fonctionnelle d'ATEME SA.

### **2.4 Monnaie étrangère**

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la Société en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

### **2.5 Distinction courant et non courant**

La Société applique une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courant » ;
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an ou suivant l'application de cas spécifiques visés par IAS 1.

### **2.6 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences, de développement de logiciels ainsi que des frais de développement.

### **Frais de recherche et développement**

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- b) intention de la Société d'achever le projet,
- c) capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle;
- les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies. Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée et commercialisée.

Les coûts de développement portés à l'actif sont amortis linéairement de 1 à 4 ans, leur durée d'utilité.

La dotation aux amortissements des coûts de développements capitalisés est présentée dans la catégorie « Frais de recherche et développement ».

### Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

### Autres immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

### Durée et charge d'amortissement

Lorsqu'elles ont une durée d'utilité finie, l'amortissement est calculé de façon linéaire afin de ventiler le coût sur leur durée d'utilité estimée, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Frais de développement	1 à 4 ans
Licences et développement de logiciels	1 à 2 ans

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux licences et développements de logiciels est comptabilisée en résultat et réparties en fonction de leur utilisation dans les catégories : coûts des ventes, frais de marketing et vente, frais de recherche et développement et frais généraux et administratifs.

La charge d'amortissements des immobilisations incorporelles relatives aux frais de développement capitalisés est comptabilisée en résultat dans la catégorie des frais de recherche et développement.

## 2.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Installations techniques, matériel et outillages	6 ans – Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	9 ans – Linéaire
Matériel de transport	5 ans – Linéaire
Matériel de bureau	4 ans – Linéaire
Matériel informatique	3 ans - Linéaire
Mobilier	10 ans – Linéaire

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat et répartie en fonction de leur utilisation dans les catégories : coûts des ventes, frais de marketing et vente, frais de recherche et développement, et frais généraux et administratifs.

## 2.8 Contrats de location

Les biens financés par des contrats de location financement au sens de la norme IAS 17, qui en substance transfèrent à ATEME les risques et avantages inhérents à leur propriété, sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

Les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

## 2.9 Valeur recouvrable des actifs non courants

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Aux 31 décembre 2014 et 2013, aucun actif non courant ne présente d'indice interne ou externe de perte de valeur.

## 2.10 Actifs Financiers

Les actifs financiers de la Société sont classés en deux catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- les prêts et créances.

Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

### Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Cette catégorie représente les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

### Prêts et créances

Cette catégorie inclut les autres prêts et créances ainsi que les créances commerciales. Les actifs financiers non courants comprennent les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers ainsi que les dépôts à terme n'étant pas assimilés à des équivalents de trésorerie. Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

## 2.11 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat.

Une provision pour dépréciation de stocks est déterminée en fonction de la valeur nette de réalisation probable des stocks, laquelle est évaluée à partir des évolutions technologiques des différentes versions de cartes et aux risques d'obsolescence.

## 2.12 Trésorerie, Équivalents de trésorerie et Instruments financiers

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend les disponibilités bancaires et les disponibilités en caisse.

Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier. Ils comprennent les comptes à terme répondant à cette dépréciation.

Les concours bancaires courants sont inclus dans les dettes financières courantes. Dans le tableau des flux de trésorerie, ils sont inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie.

## 2.13 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances. Il en est de même pour les autres créances et les autres dettes courantes.

La Société a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Les seuls instruments comptabilisés en juste valeur par résultat détenus par la Société sont les équivalents de trésorerie relevant de la catégorie de niveau 1.

## 2.14 Subventions publiques à recevoir

### Avances conditionnées

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Le détail de ces aides est fourni en Note 12.3.

Elles ont été comptabilisées conformément à IAS 20. S'agissant d'avances financières, consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, ces avances sont évaluées selon IAS39 au coût amorti :

- L'avantage de taux est déterminé en retenant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi. Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi d'avances remboursables ne portant pas intérêt est considéré comme une subvention enregistrée en produit dans l'état du résultat global.
- Le coût financier des avances remboursables calculé au taux de marché est enregistré ensuite en charges financières.

Les subventions sont présentées au niveau de la catégorie :

- « Recherche et développement » pour celles relatives aux aides à l'innovation et au financement des activités de recherche,
- « Marketing et Ventes » pour celles relatives à la prospection de nouvelles zones géographiques.

Ces avances sont enregistrées en « Dettes financières non courantes » et en « Dettes financières courantes » selon leur échéance. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

### Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.



Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes.

### **Crédit d'impôt recherche**

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est présenté dans l'état du résultat global en subvention au niveau des frais de recherche et développement en fonction de l'origine de la dépense. La part du crédit d'impôt recherche relative à des frais de développements capitalisés est enregistrée en moins de l'actif.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis 1996.

### **Crédit impôt Innovation**

Le crédit d'impôt innovation (« CII ») est une mesure fiscale réservée aux PME. Ces dernières peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 20 % des dépenses nécessaires à la conception de prototypes ou d'installations pilotes de produits nouveaux. L'assiette est plafonnée à 400 000 €. La déclaration s'effectue avec le même dossier et selon les mêmes modalités que le crédit d'impôt (« CIR »). Les PME peuvent bénéficier du remboursement anticipé de leur CII. Le crédit d'impôt Innovation est présenté dans l'état du résultat global en subvention au niveau des coûts de recherche et développement en fonction de l'origine de la dépense.

La Société bénéficie du crédit d'impôt Innovation depuis 2013.

La Société devra demander le remboursement selon les mêmes modalités que le crédit impôt recherche.

## **2.15 Créances**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances clients font partiellement l'objet de cession de créances dans le cadre de contrat d'affacturage ou de cession « Dailly » en recours régulier en fonction de ses besoins.

Selon les dispositions de la norme IAS 39, ces transferts ne donnent pas lieu à décomptabilisation du fait de la conservation par la Société de la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif transféré. Ainsi, l'intégralité de l'actif transféré figure au niveau des créances clients et une dette financière courante est enregistrée pour le montant de la trésorerie nette reçue.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

## 2.16 Capital

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Les actions ordinaires et les actions de préférence sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres.

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

## 2.17 Paiements en actions

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de « stock-options » (« SO ») ou de « bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises » (« BSPCE ») attribués à des salariés, dirigeants et membres du Conseil d'Administration.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés, depuis l'origine de la Société, à des employés de la Société, du Groupe ou à membres du Conseil d'Administration.

La juste valeur des BSPCE et des stock-options octroyées aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options.

L'ensemble des hypothèses ayant servi à la valorisation des plans sont décrits en note 11.

## 2.18 Provisions

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

## 2.19 Engagements sociaux

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres, en « autres éléments du résultat global ».

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

Les salariés américains du Groupe sont adhérents d'un plan de type 401k à cotisations définies.

## **2.20 Emprunts**

Les passifs financiers sont classés en une seule catégorie : les passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

### **Passifs financiers comptabilisés au coût amorti**

Les emprunts et autres passifs financiers, telles que les avances conditionnées, sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en « dettes financières courantes ».

## **2.21 Créances et dettes libellées en devises**

Les dettes et les créances libellées en devises sont comptabilisées au cours de la devise lors de la transaction initiale. A la clôture de l'exercice, les rubriques correspondantes à l'actif et au passif sont évaluées au cours de clôture.

## **2.22 Impôts sur les Sociétés**

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales.

Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

## 2.23 Chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe résultent de la vente de solutions de compression vidéo professionnelles, de contrats de maintenance et de services.

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

Le Groupe comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société et que des critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la Société.

La reconnaissance du revenu intervient lors de l'expédition de la solution de compression vidéo professionnelle. Le chiffre d'affaires marchandise est reconnu sur la base des incoterms, qui sont généralement « départ usine » et ponctuellement « delivered duty paid » pour certains clients.

Dans le cas d'un incoterm « départ usine », la reconnaissance du revenu intervient lors de l'expédition de la solution de compression vidéo professionnelle.

Dans le cas d'un incoterm « delivered duty paid », le chiffre d'affaires est reconnu lorsque la marchandise est réceptionnée par le client.

La reconnaissance du revenu des contrats de maintenance est étalée de la façon linéaire sur la durée du contrat.

## 2.24 Informations sectorielles

A la date de transition IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Société opère sur un seul segment : la « commercialisation de solutions de compression vidéo professionnelles ».

Les actifs et la perte opérationnelle présentée sont localisés en France.

Les frais de recherche et développement, la plupart des coûts administratifs sont encourus en France. A ce stade, ces coûts ne sont pas alloués aux zones géographiques dans lesquels ces produits sont commercialisés.

Ainsi, la performance de la Société est analysée actuellement au niveau du segment identifié.

## 2.25 Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés, le cas échéant, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ».

## 2.26 Présentation du compte de résultat

La Société présente son compte de résultat par destination.

La destination des charges est donnée dans la note 17 de l'annexe.

## Dépréciation des comptes clients et stocks

Les dépréciations des créances clients sont présentées dans les frais de « marketing et ventes ». Les dépréciations de stocks sont enregistrées dans la catégorie « coût des ventes ».

## Résultat financier

Le résultat financier inclut l'ensemble :

- Des charges liées au financement de la Société : intérêts payés et désactualisation des avances remboursables et passifs financiers (se référer à la note 12).
- Des produits liés aux intérêts perçus.

Les éventuels gains ou perte de change sont également comptabilisés dans le résultat financier.

### 2.27 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (options de souscriptions d'actions, BSPCE) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

**Note 3 : Immobilisations incorporelles**

<b>VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en euros)</b>	<b>Logiciels (location financement)</b>	<b>Logiciels</b>	<b>Frais de développement</b>	<b>En-cours</b>	<b>Total</b>
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2012</b>	<b>67 549</b>	<b>607 622</b>	<b>1 533 558</b>	<b>740 832</b>	<b>2 949 560</b>
Capitalisation de frais de développement	-	-	245 114	427 332	672 446
Acquisition	-	104 054	-	-	104 054
Cession	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	721 590	-721 590	-
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2013</b>	<b>67 549</b>	<b>711 676</b>	<b>2 500 262</b>	<b>446 573</b>	<b>3 726 060</b>
Capitalisation de frais de développement	-	-	256 715	133 673	390 388
Acquisition	-	193 854	-	99 704	293 557
Cession	-	-564 563	-	-	-564 563
Transfert	-	-	446 573	-446 573	-
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2014</b>	<b>67 549</b>	<b>340 967</b>	<b>3 203 550</b>	<b>233 377</b>	<b>3 845 443</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>					
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2012</b>	<b>53 158</b>	<b>585 852</b>	<b>713 848</b>	<b>-</b>	<b>1 352 858</b>
Augmentation	14 391	68 842	534 067	-	617 299
Diminution	-	-	-	-	-
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2013</b>	<b>67 549</b>	<b>654 694</b>	<b>1 247 915</b>	<b>-</b>	<b>1 970 158</b>
Augmentation	-	118 501	552 194	-	670 694
Diminution	-	-534 304	-	-	-534 304
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2014</b>	<b>67 549</b>	<b>238 891</b>	<b>1 800 109</b>	<b>-</b>	<b>2 106 548</b>

**VALEURS NETTES COMPTABLES**

<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>14 391</b>	<b>21 770</b>	<b>819 709</b>	<b>740 832</b>	<b>1 596 702</b>
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>-</b>	<b>56 982</b>	<b>1 252 347</b>	<b>446 573</b>	<b>1 755 902</b>
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>-</b>	<b>102 076</b>	<b>1 403 441</b>	<b>233 377</b>	<b>1 738 894</b>

Les projets dont les coûts de développement ont été activés concernent les projets Kyrion, TITAN File et TITAN Live pour les années 2010 à 2014. Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application de la norme IAS 36.

**Note 4 : Immobilisations corporelles**

<b>VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en euros)</b>	<b>Installations et agencements</b>	<b>Matériel de bureau, informatique, mobilier</b>	<b>Matériel de bureau, informatique et mobilier (location financement)</b>	<b>Matériel de transport</b>	<b>En-cours</b>	<b>Total</b>
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2012</b>	<b>539 456</b>	<b>1 816 011</b>	<b>464 074</b>	<b>6 783</b>	<b>-</b>	<b>2 826 324</b>
Acquisition	63 939	477 207	78 889	-	-	620 035
Cession	-	-725	-	-	-	-725
Transfert	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2013</b>	<b>603 395</b>	<b>2 292 493</b>	<b>542 963</b>	<b>6 783</b>	<b>-</b>	<b>3 445 634</b>
Acquisition	7 434	535 176	192 890	-	615 356	1 350 855
Cession	-506 465	-354 942	-	-	-	-861 407
Transfert	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2014</b>	<b>104 363</b>	<b>2 472 727</b>	<b>735 853</b>	<b>6 783</b>	<b>615 356</b>	<b>3 935 082</b>

**AMORTISSEMENTS**

Etat de la situation financière au 31 décembre 2012	382 414	1 152 351	351 165	6 783	-	1 892 713
Augmentation	42 081	387 867	69 390	-	-	499 337
Diminution	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2013	424 495	1 540 218	420 555	6 783	-	2 392 050
Augmentation	46 425	482 612	98 976	-	-	628 012
Diminution	-421 742	-351 519	-	-	-	-773 260
Autres	-	-	-	-	-	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2014	49 178	1 671 311	519 530	6 783	-	2 246 802

**VALEURS NETTES COMPTABLES**

Au 31 décembre 2012	157 042	663 660	112 909	-	-	933 611
Au 31 décembre 2013	178 900	752 275	122 408	-	-	1 053 584
Au 31 décembre 2014	55 185	801 416	216 323	-	615 356	1 688 280

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de matériels informatiques. Les immobilisations en cours concernent les aménagements des futurs locaux d'ATEME. Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application de la norme IAS 36.

**Note 5 : Autres actifs financiers non courants**

AUTRES ACTIFS FINANCIERS (Montants en euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts de garanties	247 053	216 751
Contrat de liquidité - Solde	89 298	-
Réserves de financement / Cautions Factor	197 490	-
<b>Total autres actifs financiers non courants</b>	<b>533 841</b>	<b>216 751</b>

Les dépôts de garanties concernent principalement les dépôts versés dans le cadre des baux commerciaux signés.

La réserve de financement et la caution liée au factor a été affecté en autres actifs financiers et représente le solde des sommes dues par le factor au 31 décembre 2014.

**Note 6 : Stocks**

STOCKS (Montants en euros)	31/12/2014	31/12/2013
Stocks de matières premières	379 066	338 630
En-cours de production Biens et Services	419 054	334 592
Stocks de marchandises	3 219 005	2 188 437
<b>Total brut des stocks</b>	<b>4 017 125</b>	<b>2 861 659</b>
Dépréciation des stocks de matières premières	(201 479)	(106 350)
Dépréciation des stocks de marchandises	(386 757)	(254 634)
<b>Total dépréciation des stocks</b>	<b>(588 236)</b>	<b>(360 984)</b>
<b>Total net des stocks</b>	<b>3 428 889</b>	<b>2 500 675</b>

## Composition des stocks

Les stocks de matières premières sont essentiellement constitués de composants électroniques utilisés pour la fabrication des produits Kyrion.

Les en-cours de production sont identifiés individuellement par des codes projets qui sont liés à chaque commande client en cours. Ils sont composés de coûts d'études (heures ingénieurs) et de coûts matières.

Les stocks de marchandises sont principalement composés de produits finis (encodeurs, décodeurs, transcodeurs et équipements tiers) et de composants électroniques.

La provision pour dépréciation de stocks concerne les stocks dont les avancées technologiques commencent à devenir obsolètes, et les stocks présentant peu ou pas de mouvements sur l'exercice ou qui font l'objet de réparations.

## Note 7 : Créances

### 7.1 Créances clients

<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>30/06/2014</b>
Clients et comptes rattachés	6 925 261	6 072 324
Dépréciation des clients et comptes rattachés	-46 538	-29 710
<b>Total net des clients et comptes rattachés</b>	<b>6 878 723</b>	<b>6 042 614</b>

Les produits de la Société sont vendus aux chaînes de télévision et aux diffuseurs de vidéos à la demande. Le risque de défaillance a été évalué comme faible.

La provision pour dépréciation des clients est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non recouvrement.

	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Part non échu	4 437 596	3 819 115
Echu à moins de 90 jours	1 347 144	910 646
Echu entre 90 jours et six mois	803 888	211 668
Echu entre six mois et douze mois	314 725	38 410
Echu au-delà de douze mois	21 908	92 326
<b>Total clients et comptes rattachés</b>	<b>6 925 261</b>	<b>5 072 165</b>



## 7.2 Autres créances

<b>AUTRES CREANCES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Crédit d'impôt recherche (1)	971 880	814 035
Autres crédits d'impôts (2)	92 415	132 495
Taxe sur la valeur ajoutée (3)	800 451	185 219
Personnel et comptes rattachés	8 397	8 726
Fournisseurs débiteurs	51 120	30 906
Créances sur organismes sociaux	-	23 400
Etat, autres créances (4)	523 086	102 297
Charges constatées d'avance (5)	408 406	314 531
Divers	10 643	114
<b>Total autres créances</b>	<b>2 866 397</b>	<b>1 611 723</b>

### (1) Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Conformément aux principes décrits en Note 2.14, le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en moins des charges de recherche au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses de recherche éligibles.

Il est présenté en subvention au niveau de la catégorie des « Frais de recherche et développement ».

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est remboursable l'année suivant celle de sa constatation :

- CIR 2014 : 891 880 € remboursement prévu en 2015
- CIR 2013 : 814 035 € montant remboursé en 2014
- CIR 2012 : 430 205 € montant remboursé en 2013

(2) Les **autres crédits d'impôts** sont composés de :

- a. Le Crédit impôt compétitivité emploi (« CICE »), instauré par la loi de finances rectificative 2012-1510 du 29 décembre 2012 art.66 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 est constaté au crédit d'un compte de charge de personnel dédié avec pour contrepartie un compte dédié dans les autres créances. Le CICE peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Le montant de l'exercice 2014 s'élève à 92 K€ contre 52 K€ sur l'exercice 2013.
- b. Le crédit impôt Innovation s'élève à 80 K€ sur l'exercice 2014 contre 80 K€ sur l'exercice 2013 (cf. note 2.14)

(3) Les **créances de TVA** sont relatives principalement à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement de TVA demandé.

- (4) L'**Etat et autres créances** sont liés aux encaissements liés aux subventions d'exploitations, reconnues en compte de résultat (Cf note 17.2).
- (5) Les **charges constatées d'avance** se rapportent à des charges courantes et correspondent pour l'essentiel à des dépenses de locations.

### **Note 8 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie**

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit :

<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Comptes bancaires	5 883 618	535 622
Compte à terme (1)	1 000 000	-
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>6 883 618</b>	<b>535 622</b>

(1) Compte à terme renouvelable tous les mois.

### **Note 9 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat**

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante pour chaque année :

<b>(Montants en euros)</b>	<b>31/12/2014</b>		<b>Valeur - état de situation financière selon IAS 39</b>			<b>Instruments non financiers</b>
	<b>Valeur Etat de Situation financière</b>	<b>Juste Valeur</b>	<b>Juste-valeur par le compte de résultat</b>	<b>Prêts et créances</b>	<b>Dettes au coût amorti</b>	
Actifs financiers non courants	533 841	533 841		533 841		
Clients et comptes rattachés	6 878 723	6 878 723		6 878 723		
Autres créances	2 866 397	2 866 397		2 866 397		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 883 618	6 883 618	1 000 000	5 883 618		
<b>Total des rubriques relevant d'un poste d'actif</b>	<b>17 162 579</b>	<b>17 162 579</b>	<b>1 000 000</b>	<b>16 162 579</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dettes financières courantes	855 500	855 500			855 500	
Dettes financières non courantes	1 582 259	1 582 259			1 582 259	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 094 359	3 094 359			3 094 359	
Dérivé passif		0				
Autres passifs courants	1 522 179	1 522 179			1 522 179	
<b>Total des rubriques relevant d'un poste de passif</b>	<b>7 054 298</b>	<b>7 054 298</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 054 298</b>	<b>0</b>

(Montants en euros)	31/12/2013		Valeur - état de situation financière selon IAS 39			Instruments non financiers
	Valeur État de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	
Actifs financiers non courants	216 751	216 751		216 751		
Clients et comptes rattachés	5 042 455	5 042 455		5 042 455		
Autres créances	1 611 723	1 611 723		1 611 723		
Actifs financiers courants	0	0		0		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	535 622	535 622		535 622		
<b>Total des rubriques relevant d'un poste d'actif</b>	<b>7 406 551</b>	<b>7 406 551</b>	<b>0</b>	<b>7 406 551</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dettes financières courantes	1 216 477	1 216 477			1 216 477	
Dettes financières non courantes	1 900 845	1 900 845			1 900 845	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 715 233	2 715 233			2 715 233	
Autres passifs courants	839 898	839 898			839 898	
<b>Total des rubriques relevant d'un poste de passif</b>	<b>6 672 453</b>	<b>6 672 453</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 672 453</b>	<b>0</b>

(Montants en euros)	Impacts compte de résultat au 31 décembre 2013		Impacts compte de résultat au 31 décembre 2014	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
<b>Actifs</b>				
Actifs en juste valeur par résultat				
Prêts et créances				
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
<b>Passifs</b>				
Passifs évalués au coût amorti : emprunts auprès des établissements bancaires		43 753	75 503	
Passifs évalués au coût amorti : emprunts obligataires		3 773	4 729	
Passifs évalués au coût amorti : avances		86 997	82 149	

## Note 10 : Capital

### Capital émis

Le capital social est fixé à la somme de 1 410 903,62€. Il est divisé en 10 077 883 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,14 €.

Ce nombre s'entend hors Stock-Options (« SO ») et Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques du Groupe.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2014	31/12/2013
Capital (en euros)	1 410 903,62	708 140,75
Nombre d'actions	10 077 883	5 058 148
dont Actions ordinaires	10 077 883	4 121 109
dont Actions de préférences (1)	-	937 039
Valeur nominale (en euros)	0,14 €	0,14 €

(1) La catégorie des actions de préférence a été supprimée suite à l'admission des titres de la Société à la négociation sur le marché réglementé Euronext à Paris.

### Actions de préférences (« Actions P »)

Lors de l'assemblée générale du 12 mars 2010, la Société a procédé à l'émission de 289 093 actions de préférences (« Actions P ») et a constaté l'émission de 291 153 Actions P à la suite de la conversion des plusieurs emprunts obligataires convertibles en actions.

Lors de l'assemblée générale du 14 juin 2010, la Société a procédé à l'émission de 356 793 Actions P.

Lors de chacune de ces émissions, chaque Action P a été assortie d'un BSA Ratchet 2.

#### Droit à répartition préférentiel

Dans le cadre d'une cession, fusion, apports ou liquidations, ces actions donnent droit à répartition préférentielle de la contrepartie globale résultant d'une telle opération.

Ces actions de préférences perdraient l'ensemble de leurs privilèges et seraient en conséquence automatiquement converties en actions ordinaires selon une parité spécifique dès la date de leurs transferts ou admissions aux négociations sur un marché réglementé.

La parité de conversion sera déterminée selon une « Clé de Répartition » et en prenant comme référence de valorisation le produit du nombre d'actions (Actions O, avec ou sans BSA, et Actions P) par le milieu de la fourchette de prix par action proposé à l'introduction.

Le montant à répartir à la suite d'une de ces opérations s'effectuera selon la « Clé de Répartition » dont les étapes sont les suivantes :

- i) paiement à chaque action concernée par l'Opération, sans distinction de la catégorie, de la valeur nominale, puis
- ii) paiement à chaque titulaire d'Actions P d'une somme égale au prix d'émission des actions de préférence multiplié par 1,24 moins la valeur nominale, puis
- iii) le reliquat éventuel du Montant à Répartir sera partagé entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions concernées par l'Opération et ce quelle que soit la catégorie des actions qu'ils détiennent.

Une fois la clé de répartition du Produit déterminée par actionnaire, le ratio de conversion d'une action de préférence en action ordinaire est le suivant:

1 action de préférence = X/Y action ordinaire

X = prix par action de préférence résultant de l'application de la clé de répartition du Produit définie ci-dessus

Y = prix par action de préférence résultant de l'application de la clé de répartition du Produit définie ci-dessus

### Caducité et Conversion

Suite à l'introduction en Bourse (cf. Note 1.3), la totalité des 937 039 actions de préférence ont été converties en 2 918 383 actions ordinaires et la catégorie d'actions de préférence a été supprimée le 10 juillet 2014.

### **Gestion du capital**

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

Aucune évolution du capital social n'a été constatée entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2013.

Le capital social, suite à l'introduction en bourse a augmenté de 702 763 euros, soit l'émission de 5 019 735 actions.

### **Distribution de dividendes**

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les exercices clos aux 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014.

### **Note 11 : Bons de souscriptions d'actions, stock-options et bons de souscriptions d'actions de parts de créateurs d'entreprise**

#### **Bons de souscriptions d'actions « Ratchets »**

La Société a émis à l'occasion d'augmentations de capital au cours des exercices 2005, 2008 et 2010, les plans de BSA « Ratchets » suivants :

- Assemblée générale du 23 décembre 2005
  - Emission de 720.720 actions auxquelles sont attachés des BSA Ratchets 1
- Assemblée générale du 25 février 2008
  - Emission de 471 198 actions à BSA Ratchets 1
- Assemblée générale du 12 mars 2010 :
  - Emission de 289 093 Actions P assorties de BSA Ratchets 2
  - Constat de l'émission de 291 153 Actions P assorties de BSA Ratchets 2
- Assemblée générale du 14 juin 2010 :
  - Emission de 356 793 Actions P assorties de BSA Ratchets 2

### Exercice, durée et caducité des BSA Ratchets

Les BSA Ratchets 1 ont une durée d'exercice de 10 ans.

Les BSA Ratchets 1 ne peuvent être exercés qu'en cas de survenance d'une émission d'actions d'au moins 500 K€ (prime d'émission incluse) avec un prix de souscription inférieur à 5,55 € (pour ceux de 2005) et 7 € pour ceux de 2008.

L'exercice des BSA peut être réalisé que dans un délai de 60 jours à compter de la date de réalisation de l'émission. Le fait de ne pas les exercer dans ce délai rend caduc les BSA Ratchets 1.

Les BSA Ratchets 2 seront exerçables jusqu'au 9 mars 2015. Au-delà de cette date, ils seront caducs.

Les BSA Ratchets 2 ne peuvent être exercés qu'en cas de survenance d'une émission d'actions avec un prix de souscription inférieur à 7 € et que dans un délai de 60 jours à compter de la date de réalisation de l'émission. Le fait de ne pas les exercer dans ce délai rend caduc les BSA Ratchets 2.

Les BSA Ratchets 1 et 2 sont devenus caducs suite à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé Euronext à Paris.

### Traitement comptable au 31 décembre 2013

L'analyse menée sur ces bons de souscription au regard d'IAS 32 a conclu à l'impossibilité de qualifier ces bons de souscription en instruments de capitaux propres étant donné la variabilité du nombre d'actions exerçables et du montant de trésorerie remis en échange.

La valorisation de ces bons de souscriptions doit prendre en compte la probabilité d'occurrence d'une augmentation de capital (dilutive pour les détenteurs de BSA Ratchet) ainsi que la probabilité d'occurrence d'une introduction en bourse (rendant caducs ces BSA).

Compte tenu des critères de valorisation (probabilité forte en 2013 d'une introduction en bourse ; probabilité forte d'une augmentation de capital non dilutive pour les détenteurs de BSA Ratchet...), la Société a considéré que la valeur de ces bons était proche de zéro.

Au regard de ces éléments, aucun montant n'a été inscrit en passifs financiers au titre de ces instruments dérivés au 31 décembre 2013.

Les BSA Ratchets 1 et 2 sont caducs dans la mesure où les actions de la Société ont admises aux négociations sur un marché réglementé.

### **Stock-options (« SO »)**

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS2 :

Date	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caducs	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Hypothèses retenues - calcul de la juste valeur selon IFRS 2				
						Prix de souscription par action en €	Durée d'exercice	Volatilité	Taux sans risques	Valorisation totale IFRS2 (Black&Scholes) à la date d'attribution
CA du 7 novembre 2007	SO <sub>2007</sub>	45 000	45 000	0	0	5,55 €	7 ans	62,91%	4,02%	152 643 €
CA du 21 novembre 2008	SO <sub>2008</sub>	43 000	35 000	8 000	8 000	5,55 €	7 ans	63,76%	3,36%	197 423 €
CA du 11 février 2009	SO <sub>2008</sub>	15 000	11 000	4 000	4 000	5,55 €	7 ans	59,60%	3,13%	66 083 €
CA du 13 mai 2009	SO <sub>2008</sub>	10 000	0	10 000	10 000	5,55 €	7 ans	59,60%	3,02%	43 947 €
CA du 4 mai 2010	SO <sub>2010</sub>	152 000	27 000	125 000	125 000	5,60 €	7 ans	55,70%	2,46%	632 822 €
Ca du 11 mai 2011	SO <sub>2011</sub>	42 000	0	42 000	42 000	5,60 €	7 ans	52,22%	2,90%	170 365 €
CA du 18 janvier 2012	SO <sub>2011</sub>	20 000	20 000	0	0	5,60 €	7 ans	50,12%	1,78%	76 836 €
CA du 7 mars 2013	SO <sub>2011</sub>	92 400	10 500	81 900	81 900	5,60 €	7 ans	47,75%	1,00%	336 439 €
CA du 7 mars 2013	SO <sub>2013</sub>	117 500	0	117 500	117 500	5,60 €	7 ans	47,75%	1,00%	427 831 €
<b>Au 31 décembre 2013</b>		<b>536 900</b>	<b>148 500</b>	<b>388 400</b>	<b>388 400</b>					
CA du 24 mars 2014	SO <sub>2013</sub>	92 500	0	92 500	92 500	5,60 €	7 ans	46,15%	1,00%	329 640 €
<b>Au 31 décembre 2014</b>		<b>629 400</b>	<b>148 500</b>	<b>480 900</b>	<b>480 900</b>					

Les stock-options attribuées par le CA du 7 novembre 2007 sont devenus caducs au cours de l'exercice 2014.

Pour les autres plans de stock-options attribués, les droits à exercice sont acquis à hauteur de 1/4 des stock-options attribués au titulaire à l'issue d'une période de 12 mois puis à raison de 6,25% des stock-options attribués tous les 3 mois pendant trois ans.

### Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises :

Date d'attribution	Type	Nombre de bons émis	Nombres de BSPCE exercés	Nombre de bons caducs	Nombre de BSPCE en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Hypothèses retenues - calcul de la juste valeur selon IFRS 2				
							Prix d'exercice en €	Durée d'exercice	Volatilité	Taux sans risques	Valorisation totale IFRS2 (Black&Scholes) à la date d'attribution
CA du 24 mai 2006	BSPCE	79 100	3 000	27 000	49 100	49 100	5,55 €	10 ans	N/A (1)	N/A (1)	N/A (1)
<b>Au 31 décembre 2013</b>		<b>79 100</b>	<b>3 000</b>	<b>27 000</b>	<b>49 100</b>	<b>49 100</b>					
<b>Au 31 décembre 2014</b>		<b>79 100</b>	<b>3 000</b>	<b>27 000</b>	<b>49 100</b>	<b>49 100</b>					

(1) Le plan de BSPCE n'a pas d'impact d'un point de vue IFRS2 sur les deux exercices présentés.

Les BSPCE pourront être exercées par leur titulaire à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration, à hauteur de 1/4 des bons attribués au titulaire par période de 12 mois pendant 4 ans.

### Modalités d'évaluation des Stock-options et BSPCE

La juste valeur des options a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black & Scholes. Les modalités d'évaluation retenues pour estimer la juste valeur des options sont précisées ci-après :

- Le prix de l'action retenu est égal au prix de souscription des investisseurs ou par référence à des valorisations internes ;
- Le taux sans risque est déterminé à partir de la durée de vie moyenne des instruments;
- La volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de Sociétés cotées opérant sur le même secteur d'activité, à la date de souscription des instruments et sur une période équivalente à la durée de vie de l'option.

**Détail de la charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 au titre des trois périodes de référence**

Type	Date d'Octroi	Exercice 2013					Exercice 2014				
		Nombre d'options en circulation	Cout probabilisé du plan	Charge cumulée à l'ouverture	Charge 2013	Charge cumulée au 31/12/2013	Nombre d'options en circulation	Cout probabilisé du plan	Charge cumulée à l'ouverture	Charge 2014	Charge cumulée au 31/12/2014
BSPCE	CA du 24 mai 2006	49 100	N/A	N/A	N/A	N/A	49 100	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Total - BSPCE</b>		<b>49 100 €</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>49 100 €</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>

Type	Date d'Octroi	Exercice 2013					Exercice 2014				
		Nombre d'options en circulation	Cout probabilisé du plan	Charge cumulée à l'ouverture	Charge 2013	Charge cumulée au 31/12/2013	Nombre d'options en circulation	Cout probabilisé du plan	Charge cumulée à l'ouverture	Charge 2014	Charge cumulée au 31/12/2014
SO <sub>2007</sub>	CA du 7 novembre 2007	17 000	111 938 €	111 938 €	0 €	111 938 €	17 000	111 938 €	111 938 €	0 €	111 938 €
SO <sub>2008</sub>	CA du 21 novembre 2008	8 000	86 660 €	86 660 €	0 €	86 660 €	8 000	86 660 €	86 660 €	0 €	86 660 €
SO <sub>2008</sub>	CA du 11 février 2009	4 000	18 272 €	18 017 €	255 €	18 272 €	4 000	18 272 €	18 272 €	0 €	18 272 €
SO <sub>2008</sub>	CA du 13 mai 2009	10 000	43 947 €	42 564 €	1 384 €	43 947 €	10 000	43 947 €	43 947 €	0 €	43 947 €
SO <sub>2010</sub>	CA du 4 mai 2010	125 000	568 551 €	498 772 €	52 895 €	551 667 €	125 000	568 551 €	551 667 €	16 885 €	568 551 €
SO <sub>2011</sub>	Ca du 11 mai 2011	42 000	170 365 €	118 930 €	29 196 €	148 126 €	42 000	170 365 €	148 126 €	16 865 €	164 991 €
SO <sub>2011</sub>	CA du 18 janvier 2012	0	0 €	0 €	0 €	0 €	0	0 €	0 €	0 €	0 €
SO <sub>2011</sub>	CA du 7 mars 2013	81 900	298 207 €	0 €	122 232 €	122 232 €	81 900	298 207 €	122 232 €	97 595 €	219 827 €
SO <sub>2013</sub>	CA du 7 mars 2013	117 500	427 831 €	0 €	175 363 €	175 363 €	117 500	427 831 €	175 363 €	140 017 €	315 380 €
SO <sub>2013</sub>	CA du 24 mars 2014						92 500	329 640 €	0 €	131 633 €	131 633 €
<b>Total - SO</b>		<b>405 400</b>	<b>1 725 771 €</b>	<b>876 880 €</b>	<b>381 325 €</b>	<b>1 258 205 €</b>	<b>497 900</b>	<b>2 055 411 €</b>	<b>1 258 205 €</b>	<b>402 994 €</b>	<b>1 661 200 €</b>

<b>Total - BSPCE et SO</b>		<b>454 500</b>	<b>1 725 771 €</b>	<b>876 880 €</b>	<b>381 325 €</b>	<b>1 258 205 €</b>	<b>547 000</b>	<b>2 055 411 €</b>	<b>1 258 205 €</b>	<b>402 994 €</b>	<b>1 661 200 €</b>
----------------------------	--	----------------	--------------------	------------------	------------------	--------------------	----------------	--------------------	--------------------	------------------	--------------------



**Note 12 : Emprunts et dettes financières**

<b>DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (montant en euros)</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Dettes financières - location financement	185 020	74 213
Avance remboursable	1 129 201	1 180 141
Emprunt obligataire	-	81 571
Emprunts auprès des établissements de crédits	268 040	564 920
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>1 582 261</b>	<b>1 900 845</b>
Avance Compte courant Actionnaires	29	
Dettes financières - location financement	48 632	148 413
Avance remboursable	509 960	299 949
Emprunts auprès des établissements de crédit	296 879	463 237
Concours bancaires courants	-	51 856
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	-	253 022
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>855 500</b>	<b>1 216 477</b>
<b>Total dettes financières</b>	<b>2 437 761</b>	<b>3 117 322</b>
Dont part à - 1 an	855 500	1 216 477
Dont part de 1 à 5 ans	1 382 260	1 883 674
Dont part à plus de 5 ans	200 000	17 171

**Ventilation des dettes financières par échéance**

Les échéances des dettes financières s'analysent comme suit au cours des exercices présentés :

<b>DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (montant en euros)</b>	<b>31/12/2014</b>			
	<b>Montant Brut</b>	<b>Part à moins d'un an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Supérieur à 5 ans</b>
Dettes financières - location financement	233 652	48 632	185 020	
Avances remboursables	1 639 160	509 960	929 200	200 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	564 919	296 879	268 040	
Compte courant d'associés	29	29		
<b>Total dettes financières</b>	<b>2 437 760</b>	<b>855 500</b>	<b>1 382 260</b>	<b>200 000</b>
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>855 500</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>1 582 260</i>			

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (montant en euros)	31/12/2013			
	Montant Brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Dettes financières - location financement	222 626	148 413	57 042	17 171
Avances remboursables	1 480 090	299 949	1 180 141	
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 028 157	463 237	564 920	
Concours bancaires courants	51 856	51 856		
Emprunt obligataire	81 571		81 571	
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	253 022	253 022		
<b>Total dettes financières</b>	<b>3 117 322</b>	<b>1 216 477</b>	<b>1 883 674</b>	<b>17 171</b>
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>1 216 477</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>1 900 845</i>			

## 12.1 Dettes auprès d'établissements de crédit

EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS (Montant en euros)	Emprunts auprès des établissements de crédit
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>1 009 740</b>
(+) Encaissement	352 077
(-) Remboursement	-333 660
(+/-) Autres mouvements	
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>1 028 157</b>
(+) Encaissement	
(-) Remboursement	-463 238
(+/-) Autres mouvements	
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>564 919</b>

### Lignes de crédit disponibles

La Société bénéficie des lignes de crédit disponibles suivantes :

- des lignes de facilité de caisse auprès de ses partenaires bancaires à concurrence de 150 k€, non utilisées au 31 décembre 2014 ;
- une ligne de financement Dailly de 800 k€, non utilisée à la clôture.

La Société a signé un contrat d'affacturage en janvier 2010, qui prévoit une possibilité de mobiliser un montant maximum de 4 millions d'euros de créances.

## 12.2 Dettes financières – location financement

EVOLUTION DES DETTES FINANCIERES - LOCATION FINANCEMENT (Montant en euros)	Dettes financières - Contrats de location financement	Part courante	Part non courante	
			de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>248 855</b>	102 781	232 981	0
(+) Souscription	78 889			
(-) Remboursement	-105 119			
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>222 626</b>	148 413	116 314	70 331
(+) Souscription	192 890			
(-) Remboursement	-181 864			
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>233 652</b>	48 632	185 020	0

## 12.3 Avances remboursables

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des avances remboursables :

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES SUBVENTIONS (Montant en euros)	Avances remboursables			Subventions		Total
	COFACE Brésil	COFACE Russie	COFACE Asie	COFACE Argentine	OSEO matériels	
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>141 981</b>	<b>202 675</b>	<b>112 121</b>	<b>95 690</b>	<b>1 114 219</b>	<b>1 666 687</b>
(+) Encaissement			38 364	136 978		175 342
(-) Remboursement	-116 861	-38 098			-261 000	-415 959
Subventions			-7 248	-25 728		-32 975
Charges financières	8 369	9 728	7 128	11 079	50 692	86 997
(+/-) Autres mouvements						
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>33 489</b>	<b>174 305</b>	<b>150 365</b>	<b>218 020</b>	<b>903 911</b>	<b>1 480 091</b>
(+) Encaissement				22 277	500 000	522 277
(-) Remboursement	-35 282	-22 758	-92 180		-183 000	-333 220
Subventions				-4 176	-107 961	-112 138
Charges financières	1 793	3 071	15 291	10 702	51 294	82 151
(+/-) Autres mouvements						
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>0</b>	<b>154 619</b>	<b>73 476</b>	<b>246 823</b>	<b>1 164 244</b>	<b>1 639 161</b>

## Ventilation des avances remboursables par date d'échéance

	Avances remboursables					Total
	COFACE Brésil	COFACE Russie	COFACE Asie	COFACE Argentine	OSEO matériels	
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>33 489</b>	<b>174 305</b>	<b>150 365</b>	<b>218 020</b>	<b>903 911</b>	<b>1 480 091</b>
Part à moins d'un an	33 489	61 414	22 046		183 000	299 949
Part d'un an à 5 ans		112 891	128 319	218 020	720 911	1 180 141
Part à plus de 5 ans						
<b>Au 31 décembre 2014</b>		<b>154 619</b>	<b>73 476</b>	<b>246 823</b>	<b>1 164 244</b>	<b>1 639 161</b>
Part à moins d'un an		61 414	22 046	70 000	356 500	509 960
Part d'un an à 5 ans		93 205	51 430	176 823	607 744	929 201
Part à plus de 5 ans					200 000	200 000

## Avances remboursables

La part à plus d'un an des avances reçues est enregistrée en « Dettes financières non courantes » ; tandis que la part à moins d'un an est enregistrée en « Dettes financières courantes ».

Dans le référentiel IFRS, le fait que l'avance remboursable ne supporte pas le paiement d'un intérêt annuel revient à considérer que la Société a bénéficié d'un prêt à taux zéro, soit plus favorable que les conditions de marché. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché est considérée comme une subvention perçue de l'État.

### **Avance remboursable Bpifrance, ex OSEO – Encodeur contribution standard**

Le 5 août 2008, ATEME a obtenu de la part de Bpifrance une aide à l'innovation remboursable de 500 000 € ne portant pas intérêt pour le « développement d'un encodeur de contribution standard haute définition et services associés »

Les versements de Bpifrance se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- Premier versement de 200 000 € postérieurement à la signature du contrat (reçu le 12 août 2008),
- Second versement de 200 000 € sur appel de fonds (reçu le 15 avril 2009),
- Le solde à l'achèvement des travaux, soit le 29 septembre 2009.

Suite au succès commercial, les remboursements ont été échelonnés trimestriellement comme suit :

- Du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011 : 25 000 € au plus tard à chaque fin de trimestre
- Du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013 : 50 000 € au plus tard à chaque fin de trimestre

La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 4,85% par an, en référence à un taux de marché pour une maturité de 4 à 6 ans.

Au 31 décembre 2014, l'avance a été totalement remboursée.

### **Avance remboursable Bpifrance, ex OSEO – Encodeur contribution universel**

Le 18 octobre 2010, ATEME a obtenu de la part de Bpifrance une aide à l'innovation remboursable de 610 000 € ne portant pas intérêt pour le « développement d'un encodeur de contribution universel et services associés »

Les versements de Bpifrance se sont échelonnés entre la signature du contrat et la fin du projet, les principales étapes étant :

- Premier versement de 244 000 € postérieurement à la signature du contrat (reçu en le 23 octobre 2010),
- Second versement de 244 000 € sur appel de fonds (encaissé le 14 octobre 2011),
- Le solde à l'achèvement des travaux, soit le 25 octobre 2012.

Suite au succès commercial, les remboursements sont échelonnés trimestriellement comme suit :

- Du 30 septembre 2013 au 30 juin 2014 : 30 500 € au plus tard à chaque fin de trimestre
- Du 30 septembre 2014 au 30 juin 2016 : 61 000 € au plus tard à chaque fin de trimestre

La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 4,85% par an, en référence à un taux de marché pour une maturité de 4 à 6 ans.

Au 31 décembre 2014, le solde de la dette s'élève à 236 813 euros contre 402 633 euros.

#### **Prêt à Taux Zéro Innovation (« PTZI ») Bpifrance, ex OSEO – Encodeur de contribution MPEG-4 Intra**

Le 19 juillet 2012, ATEME a obtenu de la part de Bpifrance une aide à l'innovation remboursable de 450 000 € ne portant pas intérêt pour le « développement encodeur de contribution MPEG-4 Intra ».

Les versements d'OSEO ont été versés postérieurement à la signature du contrat, soit un mois plus tard.

Les remboursements seront échelonnés en douze échéances trimestrielles à compter du 30 juin 2015, soit 37 500 € par échéance, même en cas d'échec commercial.

La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 4,85% par an.

Au 31 décembre 2014, le solde de la dette s'élève à 525 885 euros contre 501 278 euros.

#### **Prêt à Taux Zéro Innovation (« PTZI ») Bpifrance**

La Société a obtenu de la part de Bpifrance un prêt « innovation » à taux zéro d'une valeur de 500 K€ pour le développement d'un encodeur de contribution HD HEVC. Le remboursement débutera le 31 mars 2017 sur une durée de 5 ans avec une échéance annuelle de 100 K€. Ce prêt a été encaissé par la Société le 16 mai 2014.

La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 4,85% par an.

Au 31 décembre 2014, le solde de la dette s'élève à 401 546 euros.

#### **Avances COFACE**

ATEME a obtenu des avances remboursables de la COFACE au titre d'un contrat dit « d'assurance prospection », couvrant les zones géographiques du Brésil, Russie, Asie et Argentine. ATEME bénéficie d'une période de couverture de 3 à 4 ans, pendant laquelle ses dépenses de prospection lui sont garanties dans la limite d'un budget défini. Au terme de cette phase, débute une phase d'amortissement de 4 à 6 ans, pendant laquelle ATEME rembourse l'avance obtenue sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans les zones concernées (7% du chiffre d'affaires réalisé sur les biens et 14% du chiffre d'affaires sur les services).

Les modalités sont les suivantes par avance :

	COFACE Brésil	COFACE Russie	COFACE Asie	COFACE Argentine
Montant des dépenses prospection	500 000	360 000	240 000	430 000
Période couverte	1er novembre 2006 au 30 septembre 2009	1er septembre 2008 au 31 août 2011	1er mai 2010 au 30 avril 2014	1er mars 2011 au 28 février 2014
Montant de la prime	2%	2%	2%	2%
Période d'amortissement	1er octobre 2009 au 30 septembre 2014	1er septembre 2011 au 31 août 2017	1er mai 2013 au 30 avril 2017	1er mars 2014 au 28 février 2018
Taux d'intérêts pour la juste valeur	5,30%	5,05%	5,30%	4,85%
Solde au 31 décembre 2014	-	154 619	73 475	246 823

La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt en référence à un taux de marché pour une maturité de 4 à 6 ans.

#### 12.4 Emprunts obligataires convertibles

EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montant en euros)	Emprunt obligataire
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>77 798</b>
(+) Encaissement	
(-) Dérivé Passif	
(-) Remboursement	
(+) Intérêts capitalisés	
(+/-) Impact du coût amorti / désactualisation	3 773
(+/-) Conversion	
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>81 571</b>
(+) Encaissement	
(-) Dérivé Passif	
(-) Remboursement	
(+) Intérêts capitalisés	
(+/-) Impact du coût amorti / désactualisation	4 729
(+/-) Conversion	(86 300)
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>0</b>

### Emission d'un emprunt obligataire convertible en actions

L'assemblée générale du 28 octobre 2009 a émis au profit de certains actionnaires un emprunt obligataire convertible en actions (« OCA ») d'un montant de 86 300 euros composé de 863 d'obligations d'une valeur nominale de 100 €.

Cet emprunt obligataire a été converti automatiquement lors de l'augmentation de capital de juillet 2014, malgré la maturité initiale prévue le 9 mars 2015.

### Note 13 : Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière, évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective SYNTEC.

Cet engagement concerne uniquement les salariés relevant du droit français. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2014		31/12/2013	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans			
Conventions collectives	SYNTEC		SYNTEC	
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA )	1,49%		3,17%	
Table de mortalité	INSEE 2014		INSEE 2013	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Fort		Fort	

Le taux de turnover a été déterminé à partir d'une étude réalisée par l'INSEE sur les entrées et sorties par tranche d'âge en corrélation avec le niveau de turn-over moyen de la Société.

Les taux utilisés peuvent être résumés ainsi :

- De 20 à 30 ans : taux dégressif de 18,30 % à 10,90 %
- De 30 à 40 ans : taux dégressif de 10,90 % à 6,30 %
- De 40 à 50 ans : taux dégressif de 6,30 % à 4,20 %
- De 50 à 60 ans : taux dégressif de 4,20 % à 1 %
- De 60 à 67 ans : taux dégressif de 1 % à 0 %

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

	<b>Engagements de retraite (montants en euros)</b>
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>272 620</b>
Coûts des services passés	34 051
Coûts financiers	7 334
Ecart actuariels	(29 121)
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>284 883</b>
Coûts des services passés	33 226
Coûts financiers	9 031
Ecart actuariels	71 153
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>398 292</b>

### Analyse de sensibilité

Des tests de sensibilité de la valeur des engagements aux principales hypothèses ont été réalisés ci-dessous :

<b>Au 31 Décembre 2014 (Montant en euros)</b>		Turn Over		
Test de sensibilité	<b>Hypothèse retenue : Fort</b>	<b>- 1pt</b>	<b>- 2pts</b>	
Valeur de la provision	<b>398 292</b>	486 971	561 762	
Augmentation salaire				
Test de sensibilité	<b>1%</b>	<b>Hypothèse retenue : 2%</b>	<b>3%</b>	
Valeur de la provision	325 293	<b>398 292</b>	489 017	
Taux d'actualisation				
Test de sensibilité	<b>0,99%</b>	<b>Hypothèse retenue : 1,49%</b>	<b>1,99%</b>	
Valeur de la provision	441 629	<b>398 292</b>	359 821	



**Note 14 : Provisions**

PROVISIONS (montant en euros)	31/12/2014				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin exercice
Provisions pour litiges prud'homaux	191 834		69 500	60 500	61 834
Provisions pour charges	9 365	2 755			12 120
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>201 199</b>	<b>2 755</b>	<b>69 500</b>	<b>60 500</b>	<b>73 954</b>

PROVISIONS (montant en euros)	31/12/2013				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin exercice
Provisions pour litiges prud'homaux	118 482	191 834	111 238	7 244	191 834
Provisions pour charges	11 454	9 365	11 454		9 365
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>129 936</b>	<b>201 199</b>	<b>122 692</b>	<b>7 244</b>	<b>201 199</b>

**Litiges et passifs**

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

**Litiges prud'homaux**

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la Société, sur la base des demandes, des obligations légales et des positions des avocats.

**Note 15 : Fournisseurs et autres passifs courants****15.1. Fournisseurs et comptes rattachés**

Sur les fournisseurs et comptes rattachés aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne représentaient pas d'antériorité supérieure à un an à la fin de chaque exercice en question.

<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Dettes fournisseurs	2 784 766	2 594 421
Factures non parvenues	309 593	120 812
<b>Total dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>3 094 359</b>	<b>2 715 233</b>

### 15.2 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Personnel et comptes rattachés	963 807	654 709
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 083 452	920 721
Autres impôts, taxes et versements assimilés	320 615	339 637
<b>Total dettes fiscales et sociales</b>	<b>2 367 874</b>	<b>1 915 067</b>

### 15.3 Autres passifs courants

<b>AUTRES PASSIFS COURANTS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Avances et acomptes clients		
Dettes sur immobilisations		11 395
Produits constatés d'avance (1)	1 522 149	828 503
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>1 522 149</b>	<b>839 898</b>

(1) Les PCA sont liés aux contrats de maintenance.

### Note 16 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est composé essentiellement de la commercialisation de produits (décodeurs, encodeurs...), de solutions destinés à l'acquisition, le traitement et la transmission de l'information ainsi que de contrat de maintenance et de services.

Le chiffre d'affaires par zone géographique pour les 2 derniers exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013 est le suivant :

<b>CHIFFRES D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
France	3 288 507	2 275 204
Reste du monde	21 537 898	18 323 396
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>24 826 405</b>	<b>20 598 600</b>

Le 2 février la Société a annoncé dans un communiqué de presse un chiffre d'affaires non audité de 25 429 k€ au 31 décembre 2014. Après audit le chiffre d'affaires arrêté a été ramené à 24 826 k€ après intégration des corrections suivantes :

- reclassement en produit constaté d'avance de 672 k€ correspond une livraison fin décembre 2014 mais réceptionnée début janvier 2015 par le client. Contrairement aux incoterms généralement pratiqués par la Société, à savoir « départ usine », cette commande a fait l'objet de l'incoterm « delivered duty paid », il convient donc de reconnaître le chiffre d'affaires en janvier 2015.
- comptabilisation d'une facture à émettre pour 66 k€

	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
EMEA	12 520 870	10 134 652
USA Canada	4 668 529	4 370 902
Amérique Latine	3 941 685	2 638 477
Asie Pacifique	3 695 321	3 454 569
<b>Total du chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>24 826 405</b>	<b>20 598 600</b>

Le premier client du Groupe, ses cinq premiers clients et ses dix premiers clients représentaient respectivement, 10%, 34%, et 46% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2014 ; 8%, 31% et 49% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2013.

Le Groupe a un chiffre d'affaires réparti de façon assez équilibrée entre ses principaux clients et estime donc à ce jour n'être confronté qu'à un risque limité de dépendance vis-à-vis de ses clients.

### **Note 17 : Détails des charges et produits par fonction**

#### **17.1 Coût des Ventes**

<b>COÛT DES VENTES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Achats de marchandises	10 886 217	8 552 946
Charges de personnel	1 111 456	942 007
Frais de transports	274 522	186 286
Charges indirectes de production	411 653	407 600
<b>Coûts des ventes</b>	<b>12 683 848</b>	<b>10 088 839</b>

Les charges indirectes de production comportent notamment une quote-part de frais généraux, des frais de productions, la dépréciation des stocks de marchandises.

## 17.2 Frais de Recherche et Développement

<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Charges de personnel	(4 779 800)	(4 155 135)
Déplacements, Missions et Réceptions	(35 672)	(85 562)
Honoraires	(576 518)	(356 437)
Locations mobilières et immobilières	(220 185)	(449 476)
Formation	(38 996)	(79 215)
Divers	0	(45 144)
Amortissement des immobilisations	(334 560)	(349 095)
Capitalisation des frais de R&D	390 388	672 446
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(552 194)	(534 067)
Paiement fondés sur des actions	(100 384)	(74 780)
<b>Frais de Recherche et Développement</b>	<b>(6 247 921)</b>	<b>(5 456 466)</b>
Crédit d'impôt recherche et Crédit impot innovation	971 880	894 035
Subventions	1 133 000	1 176 210
Avances Bpifrance	107 961	0
<b>Subventions</b>	<b>2 212 841</b>	<b>2 070 245</b>
<b>Total Frais de recherche et developpement</b>	<b>(4 035 080)</b>	<b>(3 386 222)</b>

### Subventions

Les subventions d'un montant de 1 133 K€, inscrites dans le compte de résultat, correspondent à des subventions d'exploitation dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- La subvention relative au projet ManyCore Labs accordée par MINEFI d'un montant global étalé sur plusieurs années pour 1 945 K€. Les produits reconnus en compte de résultat sur l'exercice s'élèvent à 648 K€.
- La subvention relative au projet Magellan accordée par MINEFI d'un montant de 502 K€. Les produits reconnus en compte de résultat s'élèvent à 167 K€.
- La subvention relative au projet 4ever accordée par OSEO d'un montant de 954 K€. Les produits reconnus en compte de résultat s'élèvent à 318 K€.

### 17.3 Frais de Marketing & Ventes

<b>FRAIS DE MARKETING ET VENTES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Charges de personnel	(5 683 414)	(4 593 884)
Locations immobilières	(284 871)	(300 845)
Frais de déplacements	(1 168 342)	(546 955)
Salons	(584 176)	(472 031)
Honoraires	(328 797)	(100 689)
Location mobilières et financières	(472 722)	(331 131)
Divers	(130 863)	(123 491)
Dépréciations des comptes clients	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	(95 573)	(116 365)
Paiement fondés sur des actions	(268 045)	(271 910)
<b>Frais Marketing et ventes</b>	<b>(9 016 804)</b>	<b>(6 857 299)</b>
Subventions (COFACE)	4 176	32 975
<b>Subventions</b>	<b>4 176</b>	<b>32 975</b>
<b>Total Frais de marketing et ventes</b>	<b>(9 012 628)</b>	<b>(6 824 324)</b>

### 17.4 Frais généraux et administratifs

<b>FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Charges de personnel	(885 697)	(835 384)
Frais de déplacements	(22 083)	(42 482)
Honoraires	(113 977)	(27 776)
Locations	(70 689)	(121 081)
Divers	(135 521)	(109 985)
Dotation aux amortissements et provisions	(32 690)	(100 546)
Contribution à la valeur ajoutée	(156 000)	(117 300)
Paiement fondés sur des actions	(19 686)	(16 975)
<b>Frais généraux et administratifs</b>	<b>(1 436 344)</b>	<b>(1 371 529)</b>

**Note 18 : Effectifs**

Les effectifs à la clôture de chaque exercice de la Société ATEME au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

<b>EFFECTIFS au 31 décembre</b>	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2013</b>
Coût des ventes	21	14
Recherche et développement	62	52
Marketing et vente	38	33
Frais généraux	11	10
<b>Total effectifs au 31 décembre</b>	<b>132</b>	<b>109</b>

Ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus, les prestataires qui étaient au nombre de 12 pour l'exercice 2013 et 18 pour l'exercice 2014.

**Note 19 : Produits et charges financiers, nets**

<b>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Coût amorti de l'emprunt	(162 381)	(134 523)
Autres charges financières	(130 449)	(113 002)
(Pertes) et gains de change	633 621	(274 094)
<b>Total produits et charges financiers</b>	<b>340 790</b>	<b>(521 619)</b>

Les autres charges financières sont constituées essentiellement de l'effet des intérêts sur les contrats locations financements et escomptes accordés.

**Note 20 : Impôts sur les bénéfices**

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose la Société s'établit au 31 décembre 2014 à :

- 24 153 K€ pour la Société ATEME SA, reportable indéfiniment en France avec application de la règle du plafond de 1 M€ et de 50% du résultat positif.
- 109 K€ pour la Société ATEME Canada, reportable sur 20 ans en moyenne
- 845 K€ pour la Société ATEME Japon, reportable dont 180 K€ jusqu'au 31 décembre 2017, 525 K€ jusqu'au 31 décembre 2018 et 140 K€ jusqu'au 31 décembre 2019.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 33,33%.

En application des principes décrits en Note 2.22, aucun impôt différé actif n'est comptabilisé dans les comptes de la Société au-delà des impôts différés passifs du fait du montant significatif des déficits reportables du Groupe.

### Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

Preuve d'impôt	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net	-2 000 704	-1 593 933
Impôt consolidé	0	0
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-2 000 704</b>	<b>-1 593 933</b>
Taux courant d'imposition en France	33,33%	33,33%
<b>Impôt théorique au taux courant en France</b>	<b>-666 835</b>	<b>-531 258</b>
Différences permanentes	-694 105	-296 724
Païement en actions	134 318	127 096
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	1 184 701	691 513
Différences de taux d'imposition	41 921	9 373
<b>Charge/produit d'impôt du groupe</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Taux effectif d'impôt	0,0%	0,0%

Les différences permanentes correspondent principalement à l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

### Nature des impôts différés

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en euros)	31/12/2014	31/12/2013
Différences temporelles	209 651	132 830
Déficits reportables	8 496 583	7 212 240
<b>Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif</b>	<b>8 706 234</b>	<b>7 345 070</b>
Différences temporelles	893 076	1 065 145
Déficits reportables		
<b>Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif</b>	<b>893 076</b>	<b>1 065 145</b>
<b>Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés</b>	<b>7 813 159</b>	<b>6 279 925</b>
Impôts différés non reconnus	-7 813 159	-6 279 925
<b>Total net des impôts différés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Note 21 : Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférences en circulation au cours de l'exercice.

<b>RESULTAT DE BASE PAR ACTION (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Résultat de l'exercice	(2 000 704)	(1 593 933)

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	7 428 578	5 058 148
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	<b>(0,27)</b>	<b>(0,32)</b>

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	7 428 578	5 058 148
Stock-options	480 900	405 400
Bons de souscriptions des parts de créateurs d'entreprise	49 100	49 100
Obligations convertibles	0	12 828
Nombre d'actions	7 958 578	5 525 476
<b>Résultat dilué par action (€/action) - (1)</b>	<b>(0,27)</b>	<b>(0,32)</b>

(1) Les instruments donnant droit au capital de façon différée (Stock-options, BSPCE, obligations convertibles) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action pour 2013 et 2014. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action pour 2013 et 2014.

## **Note 22 : Parties liées**

### **22.1 Transactions avec des parties liées**

La Société a conclu des contrats de prestation d'assistance et de services avec :

- La Société SEREITRA dont Michel ARTIERES est le gérant.
- Le Cabinet EDELIN – Broadcast consulting, dont Dominique EDELIN est le gérant.

Les rémunérations versées à ces Sociétés sont mentionnées dans la partie 22.2

### **22.2 Rémunérations des dirigeants**

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du conseil d'administration. Les rémunérations versées aux membres du conseil d'administration s'analysent de la façon suivante (en euros) :

<b>Rémunération des mandataires sociaux</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Rémunérations fixes	548 841	540 484
Rémunérations variables dues	59 257	70 950
Avantages en nature	0	0
Jetons de présence	0	0
Paiement fondés sur des actions	36 655	100 100
<b>TOTAL</b>	<b>644 753</b>	<b>711 534</b>

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performances.



Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 11.

## **Note 23 : Engagements hors bilan**

### **23.1 Droit Individuel à la Formation (DIF)**

La législation française alloue au titre du droit individuel à la formation (« DIF »), pour les personnels ayant signé un contrat de travail avec ATEME, vingt heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation peut être cumulé sur une période de six ans (plafond de 120 heures) et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

A la clôture de chaque exercice, les droits accumulés mais non consommés sont d'environ :

- 7 304 heures au 31 décembre 2014,
- 7 064 heures au 31 décembre 2013,
- 5 884 heures au 31 décembre 2012.

Depuis le 1er janvier 2015, le DIF a été remplacé par le compte personnel de formation (« CPF »). Il est désormais attaché à la personne du salarié, et non au contrat de travail, comme le DIF.

### **23.2 Baux commerciaux**

#### **Locations immobilières**

Dans le cadre de son activité, la Société a conclu des contrats de location immobilière :

<b>Nature du contrat</b>	<b>Adresse</b>	<b>Nature des locaux</b>	<b>Date d'effet</b>	<b>Échéance</b>
Bail commercial	6-8 rue Dewoitine, 78140 Vélizy Villacoublay	Bureaux	1er Décembre 2014	30 Novembre 2020
Bail commercial	14 Rue du Patis Tatelin, 35700 Rennes	Bureaux	1er Novembre 2014	31 Octobre 2017
Bail commercial (1)	Route de Gizy, 91570 Bièvres	Bureaux	1er Janvier 2009	31 Décembre 2014
Bail commercial (2)	Business Center 8560 W Sunset Boulevard, Hollywood, Los Angeles CA-90069 - USA	Bureaux	1er Février 2014	31 Janvier 2015
Bail commercial	3400 Coral Way, Miami FL 33145	Bureaux	1er Mars 2013	28 Février 2015

Nature du contrat	Adresse	Nature des locaux	Date d'effet	Échéance
Bail commercial (1)	Suite 1, Octogan 105 Cecil Street, #07-01, Singapore O69534	Bureaux	1er Février 2014	28 Février 2015
Bail commercial	73 Ubi Road 1 #06- 52 Singapore 408733	Bureaux	1er Février 2015	31 janvier 2017

- (1) Baux commerciaux résiliés à la date d'arrêté des comptes  
(2) Bail renouvelé jusqu'au 31 janvier 2016

### Durées

Les baux immobiliers consentis à la Société en France ont une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la Société de donner congé des baux au bout de 6 ans pour les locaux situés à Vélizy Villacoublay.

La location des bâtiments situés à Bièvres a pris fin le 31 décembre 2014 et a fait l'objet d'une prolongation jusqu'au 16 janvier 2015.

### Charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2014 et les engagements jusqu'à la prochaine période de sortie possible s'analysent comme suit :

Contrats de location immobilière	Date de début effectif du bail	Date de fin du bail	Charges au 31/12/2014	Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation		
				A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Siège social - VELIZY VILLACOUBLAY	01/12/2014	30/11/2020	-	266 668	1 066 668	266 666
Siège social - BIEVRES	01/01/2009	31/12/2014	372 224	23 486	-	-
Local administratif - RENNES	01/11/2014	31/10/2017	4 667	33 600	61 600	-
Local administratif - MIAMI	01/03/2013	28/02/2015	22 988	5 356	-	-
Local administratif - HOLLYWOOD	01/02/2013	31/01/2015	16 725	16 725	1 456	-
Local administratif - SINGAPOUR	01/02/2014	28/02/2015	25 234	2 103	-	-
Local administratif - SINGAPOUR	01/02/2015	31/01/2017	-	34 157	40 367	-
		TOTAL	441 838	382 095	1 170 091	266 666

### 23.3 Engagements au titre des contrats de location simple

La Société a conclu des contrats de location de véhicules, de photocopieurs. Après analyse, ils ont été considérés comme des contrats de locations simples au regard des dispositions d'IAS 17.

Le tableau suivant présente le montant des paiements minimaux et leur ventilation :

	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements hors bilan au 31/12/2014 (montant en euros)	6 570	10 201	0
Engagements hors bilan au 31/12/2013 (montant en euros)	12 851	30 202	0

### **23.4 Obligation au titre d'autres contrats**

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes (production), la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

Les contrats ou cahiers des charges fixent en outre les conditions de validation des processus de fabrication, des procédures de contrôle, de traitement des produits non conformes et des droits de propriété intellectuelle.

Aucun engagement réciproque ne lie la Société et ses sous-traitants en termes de quantité ou de capacité de production.

### **23.5 Autres engagements financiers**

#### **Crédits et remises documentaires**

La Société peut mettre en place des crédits ou remises documentaires sur certains marchés. Aucun encours crédit documentaire n'est présent au 31 décembre 2014.

#### **Nantissement de fonds de commerce**

- Nantissement de fonds de commerce de la Société ATEME SA de 400 K€ au profit de HSBC. Ce nantissement a fait l'objet d'une contre-garantie par Bpifrance (ex OSEO) pour un montant total de 220 K€.
- Nantissement de fonds de commerce de la Société ATEME SA au profit de la Société générale à hauteur de 1 150 K€, concernant l'emprunt contracté en 2011 auprès de la dite banque pour 1 000 K€. Ce nantissement a fait l'objet d'une contre-garantie par Bpifrance (ex OSEO) à hauteur de 50%.

#### **Engagement par signature souscrit par la Société Générale**

La Société Générale a souscrit une caution financière à hauteur de 80 K€ en faveur de la Société Internationales Immobiliens Institut GMBH pour la location des bureaux situés à Vélizy-Villacoublay.

#### **Note 24 : Gestion et évaluation des risques financiers**

ATEME peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, ATEME met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'ATEME est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. ATEME n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

### Risque de taux d'intérêt

ATEME n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme,
- les disponibilités incluent des comptes à terme,
- aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts (comptes bancaires et comptes à terme) auprès des banques et des institutions financières. ATEME fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

### Risque de change

Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent principalement les ventes de produits et dépenses en US dollars ainsi que le financement des filiales dans leur monnaie locale.

La Société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

### Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

### Note 25 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  (Montants en euros)	Exercice 2014				Exercice 2013	
	Ernst & Young		Benoit Lahaye Audit et Associés		Benoit Lahaye Audit et Associés	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
Commissariat aux comptes	87 000	57%	43 500	77%	25 000	100%
Diligences directement liées	65 000	43%	12 960	23%		
<b>Total des honoraires</b>	<b>152 000</b>	<b>100%</b>	<b>56 460</b>	<b>100%</b>	25 000	<b>100%</b>

## 7. Comptes sociaux de la société ATEME SA pour l'exercice clos au 31 décembre 2014

### Bilan

ATEME Bilan	Notes	31/12/2014 €	31/12/2013 €
<b>ACTIF</b>			
Immobilisations incorporelles	2.1	201 779	56 982
Immobilisations corporelles	2.1	1 471 957	931 176
Immobilisations financières	2.1	700 837	698 585
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>2 374 573</b>	<b>1 686 743</b>
Stocks et en-cours	2.2	3 428 889	2 500 675
Clients et comptes rattachés	2.3	6 567 474	5 042 628
Autres créances	2.3	2 924 310	1 750 794
Charges constatées d'avance		408 406	313 799
Trésorerie et équivalents de trésorerie		7 241 354	608 207
<b>Total actif circulant</b>		<b>20 570 433</b>	<b>10 216 103</b>
Comptes de régularisation - actif		95 033	141 207
<b>Total Actif</b>		<b>23 040 039</b>	<b>12 044 054</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	2.4	1 410 904	708 141
Primes d'émission et d'apport		15 370 399	3 736 362
Autres réserves et report à nouveau		(1 903 945)	(1 141 889)
Résultat de l'exercice		(1 836 484)	(762 056)
<b>Capitaux propres</b>		<b>13 040 873</b>	<b>2 540 557</b>
Provisions pour risques et charges	2.5	168 987	232 244
Emprunts et dettes financières	2.6	2 822 374	3 821 780
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	705
Fournisseurs et comptes rattachés		2 696 930	2 680 494
Dettes fiscales et sociales, et autres		2 542 230	1 935 517
Produits constatés d'avance		1 522 150	828 503
Comptes de régularisation - passif		246 496	4 253
<b>Total Passif</b>		<b>23 040 039</b>	<b>12 044 054</b>

## Compte de résultat

ATEME Compte de résultat	Notes	31/12/2014 €	31/12/2013 €
Chiffre d'affaires	3.1	24 822 607	20 607 763
Autres produits d'exploitation		2 599 044	975 301
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>27 421 651</b>	<b>21 583 064</b>
Achats et variation de stock		7 236 437	7 317 452
Autres achats et charges externes		12 781 930	6 938 661
Impôts, taxes et versements assimilés		380 794	372 768
Charges de personnels		8 847 252	7 881 569
Dotation d'exploitation		911 282	810 038
Autres charges d'exploitation		88 229	57 446
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>30 245 924</b>	<b>23 377 934</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(2 824 273)</b>	<b>(1 794 869)</b>
Produits financiers	3.2	1 013 008	615 587
Charges financières	3.2	(753 793)	(364 224)
<b>Résultat financier</b>		<b>259 215</b>	<b>251 362</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>(2 565 058)</b>	<b>(1 543 507)</b>
Produits exceptionnels	3.3	21 805	106 053
Charges exceptionnelles	3.3	(265 111)	(218 638)
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>(243 306)</b>	<b>(112 585)</b>
Crédit Impôt Recherche		891 880	814 035
Crédit Impôt Innovation		80 000	80 000
<b>Resultat net de l'exercice</b>		<b>(1 836 484)</b>	<b>(762 056)</b>

## 1. Principes Comptables et évènements marquants de l'exercice

---

### 1.1 Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément au Plan Comptable Général (C. Com. R.123-80 et PCG art. 831-1 §1), dans le respect du principe de prudence, en accord avec les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et selon les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Options comptables :

ATEME applique les méthodes suivantes :

- Les frais de Recherche et de Développement sont enregistrés en charges
- Les frais d'augmentation de Capital sont imputés sur les primes d'émission

### 1.2 Continuité d'exploitation

L'hypothèse de la Continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu de la capacité financière de la Société au regard de ses besoins de financement des 12 prochains mois.

### 1.3 Evènements marquants de l'exercice

2014 a été une année charnière pour le Groupe. Fort de la compétitivité reconnue de ses solutions de compression vidéo et du succès de son introduction en Bourse, ATEME s'est engagé dans un plan de développement ambitieux qui doit lui permettre de s'affirmer parmi les acteurs de référence du secteur. Pour mener à bien cet objectif, ATEME a largement renforcé ses effectifs, notamment commerciaux, dans le monde entier, ce qui pénalise logiquement et mécaniquement la rentabilité à court terme.

#### **Apports en comptes courant d'associés de certains investisseurs**

Suite à la mise en place d'une convention le 20 février 2014 (approuvée lors de l'assemblée générale du 2 juin 2014), certains investisseurs ont procédé à un apport en compte courant pour un montant de 877 K€. Ce montant a été encaissé au cours du 1er trimestre 2014 et remboursé le 25 juillet 2014. Cette avance a porté intérêts à hauteur de 16 K€.

#### **Obtention d'un prêt « innovation » de 500 K€ auprès de Bpifrance**

La Société a obtenu de la part de Bpifrance un prêt « innovation » à taux zéro d'une valeur de 500 K€ pour le développement d'un encodeur de contribution HD HEVC. Le remboursement débutera le 31 mars 2017 sur une durée de 5 ans avec une échéance annuelle de 100 K€. Ce prêt a été encaissé par la Société le 16 mai 2014.

## Introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext à Paris

Afin de pouvoir financer ses différents projets, la Société s'est introduite en bourse sur le marché réglementé Euronext à Paris, compartiment C le 10 juillet 2014. Le produit brut total de l'émission s'élève à environ 13,3 M€ (y compris 2,6M€ d'options de sur-allocations). 3 000 000 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre.

A l'occasion de l'admission des titres de la Société sur un marché réglementé, 937 039 actions de préférence ont été converties en 2 918 383 actions ordinaires et 863 obligations convertibles ont été converties en 38 391 actions ordinaires.

## Mise en place d'un contrat de liquidité

A partir du 10 juillet 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, ATEME a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 250 000 euros à la Société de Bourse Gilbert Dupont. Ce contrat de liquidité a généré sur la période une moins-value nette de 40 680 €. Le montant total des actions propres détenues s'élève à 120 022 euros pour 34 890 actions. Les actions propres ont été affectées en moins des capitaux propres et l'impact de la moins-value a été reclassé dans les capitaux propres.

Le solde du contrat de liquidité, classé en autres actifs financiers non courants, s'élève à 89 298 €.

## 2. Notes relatives aux postes de Bilan

### 2.1 Actif Immobilisé

#### 2.1.1 Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels et de licences.

<b>Tableau des immobilisations</b>	Valeur brute début exercice	Acquisition ou création	Sorties	Valeur Brute fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	711 676	157 739	528 448	340 967
Avances et acomptes		99 704		99 704
<b>Total Immo Incorporelles</b>	<b>711 676</b>	<b>257 443</b>	<b>528 448</b>	<b>440 671</b>

<b>Tableau d'amortissement</b>	Cumul amort début exercice	Dotation exercice	amort liés aux sorties	Cumul amort fin exercice	Valeur Nette fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	654 694	109 481	525 284	238 891	102 076
Avances et acomptes					99 704
<b>Total amort. sur Immo Incorporelles</b>	<b>654 694</b>	<b>109 481</b>	<b>525 284</b>	<b>238 891</b>	<b>201 780</b>

- Les logiciels sont amortis sur une durée de deux ans. Les autres immobilisations incorporelles (licences...) sont amorties sur douze mois.
- L'ensemble des dépenses de R&D est comptabilisé en charge.



### 2.1.2 Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

Mobilier	10 ans
Installations/Agencements	9 ans
Outillage/Instrumentation	6 ans
Matériel de Bureau	4 ans
Informatique (Hardware)	3 ans

#### Tableau des Immobilisations et des amortissements

<b>Tableau des immobilisations</b>	Valeur brute début exercice	Acquisition ou création	Cession	Valeur Brute fin exercice
Install. Techn. Mat. & Outillage	65 022		9 589	55 433
Agencement, aménagement divers	538 373	7 434	496 876	48 930
Matériel de transport	6 783	-	-	6 783
Mat. De bureau, informatique & mobilié	2 285 826	508 512	356 604	2 437 733
Immobilisation corporelle en cours	-	-		-
Avances et acomptes	-	615 356		615 356
<b>Total Immo corporelles</b>	<b>2 896 004</b>	<b>1 131 303</b>	<b>863 069</b>	<b>3 164 235</b>

<b>Tableau d'amortissement</b>	Cumul amort début exercice	Dotation exercice	amort liés aux sorties	Cumul amort fin exercice	Valeur Nette fin exercice
Install. Techn. Mat. & Outillage	31 919	9 677	8 194	33 402	22 031
Agencement, aménagement divers	392 777	36 748	413 548	15 977	32 953
Matériel de transport	6 783	-	-	6 783	-
Mat. De bureau, informatique & mobilié	1 533 349	454 286	351 519	1 636 116	801 617
Immobilisation corporelle en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes					615 356
<b>Total amort. sur Immo corporelles</b>	<b>1 964 827</b>	<b>500 711</b>	<b>773 261</b>	<b>1 692 277</b>	<b>1 471 957</b>

### 2.1.3 Immobilisations Financières

Les immobilisations financières, d'un total de 324 607 € avant provision, sont constituées de :

- Titres de participations au capital de ATEME Canada Inc 1 €
- Titres de participations au capital de ATEME Inc (USA) 263 975 €
- Titres de participations au capital de ATEME Japon KK 60 631 €

Une provision pour dépréciation a été en passée en 2010 pour 60 630 € afin de faire suite à la suspension de l'activité de la filiale ATEME Japon (voir le point sur les filiales).

Les prêts consentis pour 107 895 € concernent les versements de participation des employeurs à l'effort de construction.

Les autres Immobilisations Financières pour un total de 328 965 €, correspondent à différents cautionnements :

• Dépôt de garantie loyer Bièvres et divers	101 844 €
• Retenue de garantie au titre des remises au factor	106 877 €
• Contrat de liquidité	89 298 €
• Divers	30 946 €

## 2.2 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières sont essentiellement constitués de composants électroniques utilisés pour la fabrication des produits Kyrion.

Les en-cours de production sont identifiés individuellement par des codes projets qui sont liés à chaque commande client en cours. Ils sont composés de coûts d'études (heures ingénieurs) et de coûts matières.

Les stocks de marchandises sont principalement composés de produits finis (encodeurs, décodeurs, transcodeurs et équipements tiers) et de composants électroniques.

La provision pour dépréciation de stocks concerne les stocks dont les avancées technologiques commencent à devenir obsolètes, et les stocks présentant peu ou pas de mouvements sur l'exercice ou qui font l'objet de réparations.

	31/12/2014	31/12/2013
Stocks de matières premières	379 066	338 630
Provision stocks composants	(201 479)	(106 350)
<b>Total matières premières</b>	<b>177 587</b>	<b>232 280</b>
Stocks de marchandises	3 219 005	2 188 437
Provision stock de cartes	(386 757)	(254 634)
<b>Marchandises</b>	<b>2 832 248</b>	<b>1 933 803</b>
En-cours de production Biens	419 054	334 592
Etudes en-cours	-	-
<b>En-cours de production</b>	<b>419 054</b>	<b>334 592</b>
<b>Total Stock</b>	<b>3 428 889</b>	<b>2 500 675</b>

## 2.3 Créances

### 2.3.1 Clients factures à établir

Le montant total des factures à établir au 31.12.14 s'élève à 78 676 € TTC.

### 2.3.2 Provisions pour dépréciation du poste clients

La provision pour dépréciation des créances clients est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non recouvrement.

La provision pour dépréciation du poste client s'élève à 46 538 €.

### 2.3.3 Autres créances

Valorisation et suivi du Crédit Impôt Recherche (CIR) et du Crédit Impôt Innovation (CII)

Le CIR concerne les projets de recherche d'algorithmes, de logiciels et de designs pour les technologies d'encodage vidéo visant à faire progresser l'état de l'art.

Le CII concerne les projets permettant de concevoir des prototypes présentant des performances supérieures sur le plan technique, des fonctionnalités, de l'ergonomie ou de l'éco-conception par rapport aux produits commercialisés par ses concurrents à la date de début des travaux.

Le suivi est assuré par des codes projets individualisés sur lesquels les ingénieurs pointent leur temps de travail. Les heures sont valorisées sur la base des salaires individuels chargés.

La créance au titre du CIR 2014 s'élève à 891 880 €, la créance au titre du CII s'élève quant à elle à 80 000 €.

#### Autres Créances

Voir échéance des créances en 4.1

### 2.3.4 Provisions pour dépréciation des autres créances

Les autres créances font l'objet d'une provision de 951.845€ pour couvrir les avances consenties aux filiales suivant leur capacité de remboursement à la date de clôture (voir 4.5)

## 2.4 Capitaux Propres

### 2.4.1 Capital Social

Le capital social est fixé à la somme de 1 410 903,62 €. Il est divisé en 10 077 883 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,14€.

<b>COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>(en nombre d'actions)</b>	
Actions ordinaires	10 077 883
Actions de préférences	
<b>Nombre total des actions</b>	<b>10 077 883</b>

<b>COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL</b>	<b>31/12/2014</b>
Capital (en euros)	1 410 904
Nombre d'actions	10 077 883
dont Actions ordinaires	10 077 883
dont Actions de préférences	

Valeur nominale (en euros)	0,14 €
----------------------------	--------

La Société a également distribué les produits suivants encore exerçables au 31/12/2014 :

- 49 100 bons de souscription de la part de créateurs d'entreprise
- 480 900 stock options

## 2.4.2 Tableau de variation des capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres 2014

Capitaux propres au début de l'exercice	2 540 557
Augmentation du capital social	702 763
Augmentation des primes d'émission	12 703 537
Frais d'augmentation de capital	- 1 069 499
Bénéfice ou perte de l'exercice	- 1 836 484
Capitaux propres à la fin de l'exercice	13 040 873

Le montant des capitaux propres est égal à **13.040.873 EUR**.

## 2.5 Provision pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement CRC 00-06 sur les passifs.

Litiges et passifs

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la Société, sur la base des demandes, des obligations légales et des positions des avocats.

	Montant début exercice	Dotations	31/12/2014		Montant fin exercice
			Reprises avec objets	Reprises sans objets	
Provisions pour litiges					
Provisions pour litiges prud'homaux	191 834		69 500	60 500	61 834
Provisions pour pertes de change	30 854	64 179			95 033
Provisions pour charges	9 556	2 564			12 120
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>232 244</b>	<b>66 743</b>	<b>69 500</b>	<b>60 500</b>	<b>168 987</b>

## 2.6 Emprunts et Dettes

Autre dettes

Voir Echéance des dettes ( 4.2.)

### 3. Notes relatives au Compte de Résultat

---

#### 3.1 Ventilation du Chiffre d'affaires

Ventilation du CA	France	Export	Total
Production vendue	3 288 507	21 534 100	24 822 607
<b>CA NET</b>	<b>3 288 507</b>	<b>21 534 100</b>	<b>24 822 607</b>

Les revenus de la Société résultent de la vente de solutions de compression vidéo professionnelles, de contrats de maintenance et de services.

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société et que des critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la Société.

La reconnaissance du revenu intervient lors de l'expédition de la solution de compression vidéo professionnelle. Le chiffre d'affaires marchandise est reconnu sur la base des incoterms, qui sont généralement « départ usine » et ponctuellement « delivered duty paid » pour certains clients.

Dans le cas d'un incoterm « départ usine », la reconnaissance du revenu intervient lors de l'expédition de la solution de compression vidéo professionnelle.

Dans le cas d'un incoterm « delivered duty paid », le chiffre d'affaires est reconnu lorsque la marchandise est réceptionnée par le client.

La reconnaissance du revenu des contrats de maintenance est étalée de la façon linéaire sur la durée du contrat.

#### 3.2 Produits et Charges financiers

Le résultat financier s'élève à 259 215 EUR. Il est principalement constitué d'une reprise de provision financière (couverture des avances en compte courant des filiales) et d'écarts de change.

#### 3.3 Produits et Charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel s'élève à - 243 306 € et se compose principalement de sorties d'immobilisations à la valeur nette comptable ainsi que d'indemnités réglées pour faire suite à des contentieux.

## 4. Autres Informations

### 4.1 Etat des échéances des créances

Tableau des créances

	Montant Brut	dont entreprises liées	-1 an	+ 1 an
<b>Autres prêts (1% logement)</b>	<b>107 895</b>			<b>107 895</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>328 965</b>		<b>208 721</b>	<b>120 244</b>
<b>Client et comptes rattachés</b>	<b>6 614 474</b>		<b>6 614 474</b>	
Avance et acompte versés sur cdes	51 119		51 119	
Personnel	7 140		7 140	
Organismes sociaux	1 258		1 258	
IS	1 064 295		1 064 295	
TVA	786 536		786 536	
Divers	523 086		523 086	
Groupe	1 296 151	1 296 151	1 296 151	
Débiteurs divers	146 570		146 570	
<b>Total autres créances</b>	<b>3 876 155</b>	<b>1 296 151</b>	<b>3 876 155</b>	
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>408 406</b>		<b>408 406</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>11 335 896</b>	<b>1 296 151</b>	<b>11 107 757</b>	<b>228 139</b>

### 4.2 Etats des échéances des dettes

#### 4.2.1 Liste détaillée des emprunts et dettes financières

	Nom de l'établissement	Dû au 31/12/14			
		jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	plus de 5ans	total à payer
à 1 an max à l'origine	BNP PARIBAS	317	0	0	317
	COFACREDIT encours financement Euro	176 805	0	0	176 805
	COFACREDIT encours financement USD	247 251	0	0	247 251
	Intérêts courus à payer	3 330	0	0	3 330
	Groupe et associés	29	0	0	29
	<b>A</b>	<b>427 733</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>427 733</b>

	Nom de l'établissement	Dû au 31/12/14			
		jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	plus de 5ans	total à payer
à + d' 1 an à l'origine	Avances Coface	153 459	346 916	13 345	513 720
	PTZI auprès de BPI France	-	300 000	200 000	500 000
	Emprunts (ANVAR) OSEO Innovation	356 500	459 500	-	816 000
	Emprunt HSBC du 16/02/2011	-	-	-	-
	Emprunt HSBC du 09/12/2011	52 498	4 458	-	56 956
	Emprunt HSBC du 02/07/2013	67 210	45 748	-	112 958
	Emprunt SG DU 03/02/2011	177 172	217 835	-	395 007
	<b>B</b>	<b>806 838</b>	<b>1 374 458</b>	<b>213 345</b>	<b>2 394 641</b>

<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>A+B</b>	<b>1 234 571</b>	<b>1 374 458</b>	<b>213 345</b>	<b>2 822 374</b>
---	------------	------------------	------------------	----------------	------------------

## 4.2.2 Liste des autres dettes

		jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5ans	total à payer	dont entreprises liées
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>C</b>	<b>2 696 930</b>			<b>2 696 930</b>	<b>-</b>
Personnel et comptes rattachés		775 564	-	-	775 564	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 083 452	-	-	1 083 452	-
Taxe sur la Valeur Ajoutée		321 033	-	-	321 033	-
Autres impôts		12 475	-	-	12 475	-
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés		353 221	-	-	353 221	-
Autres dettes		(3 516)	-	-	(3 516)	-
<b>Total Dette fiscales et sociales, et autres</b>	<b>D</b>	<b>2 542 230</b>			<b>2 542 230</b>	<b>-</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>E</b>	<b>1 522 150</b>			<b>1 522 150</b>	<b>-</b>
<b>Total des autre dettes</b>	<b>C+D+E</b>	<b>6 761 309</b>			<b>6 761 309</b>	<b>-</b>

## 4.3 Engagements financiers hors bilan

Engagement donnés :

- Engagements de crédit-bail

Redevances Crédit Bail	Redevances payées au 31/12/14		Redevances restant à payer au 31/12/14				
	Crédit bail	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	plus de 5ans	total à payer
<b>Total</b>		236 692	1 752 566	75 695	195 931	0	271 626

- Engagement par signature souscrit par la Société Générale

La Société Générale a souscrit une caution financière à hauteur de 80 K€ en faveur de la Société Internationales Immobilien Institut GMBH pour la location des bureaux situés à Vélizy-Villacoublay.

- Engagement concernant les loyers immobiliers

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2014 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

Contrats de location immobilière	Date de début effectif du bail	Date de fin du bail	Charges au 31/12/2014	Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation		
				A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Siège social - VELIZY VILLACOUBLAY	01/12/2014	30/11/2020	27 500	-	1 536 000	320 000
Siège social - BIEVRES	01/01/2009	31/12/2014	372 224	23 486	-	-
Local administratif - RENNES	01/11/2014	31/10/2017	4 667	33 600	61 600	-
Local administratif - SINGAPOUR	01/02/2014	28/02/2015	25 234	2 103	-	-
Local administratif - SINGAPOUR	01/02/2015	31/01/2017	-	34 157	40 367	-
<b>TOTAL</b>			<b>429 625</b>	<b>93 346</b>	<b>1 637 967</b>	<b>320 000</b>

- Nantissement de fonds de commerce

Nantissement de fonds de commerce de la société ATEME SA de 700 K€ au profit de Bpifrance ex OSEO concernant les avances remboursables. Ce nantissement à fait l'objet d'une contre-garantie par Bpifrance pour 420 K€.

Nantissement de fonds de commerce de la société ATEME SA(en 4ème rang) au profit de la société générale à hauteur de 1 000 K€, concernant l'emprunt contracté en 2011 auprès de la dite banque.

#### 4.4 Détail des Comptes de régularisation

##### 4.4.1 Charges constatées d'avance

Le montant des charges constatées d'avance s'élève à 408 k€ au 31.12.2014 et se décompose comme suit :

	Montant H.T.
Electricité / Téléphone	614
Communication	2 186
Abonnement site de recrutemer	6 947
Association	10 688
Contrat de maintenance	19 599
Frais de déplacement	31 628
Assurance	39 100
Loyer + charges	43 218
Salon	81 361
Divers	173 065
<b>Total Général</b>	<b>408 406</b>

##### 4.4.2 Produits constatés d'avance

Les PCA au 31.12.2014 s'élèvent à 1 522 150 € relatifs à des contrats de maintenance et à une livraison en DDP expédiée fin décembre 2014 et réceptionnée chez le client début janvier 2015.

#### 4.5 Filiales

##### ATEME Canada Inc

Filiale de commercialisation créée en 2004. Elle est détenue à 100% par ATEME SA. ATEME Canada Inc a signé un contrat de prestation de services en janvier 2013 avec ATEME SA. A ce titre ATEME Canada Inc perçoit une rémunération basée sur dépenses mensuelles plus une marge fixe de 5%.

Par ailleurs ATEME SA et ATEME Canada Inc ont signé une convention de prêt permettant à ATEME SA de consentir des avances de trésorerie à ATEME Canada Inc en cas de besoin.

##### ATEME Japon KK

Filiale de commercialisation créée le 29 mai 2007. Elle est détenue à 100% par ATEME SA. ATEME Japon KK a signé un accord de représentation des produits ATEME sur le Japon. A ce titre ATEME Japon KK perçoit une commission calculée en pourcentage des ventes effectuées sur son territoire.



Par ailleurs ATEME SA et ATEME Japon KK ont signé une convention de prêt permettant à ATEME SA de consentir des avances de trésorerie à ATEME Japon KK en cas de besoin.

La mauvaise performance de la filiale en 2009 a contraint la restructuration de la filiale courant du premier semestre 2010 et la mise en sommeil de la structure. Les avances en compte courant et les titres de la filiale ont été provisionnés à 100 % dans ATEME SA

#### ATEME Inc (USA)

Filiale de commercialisation basée aux Etats-Unis, créée le 2 novembre 2007. Elle est détenue à 100% par ATEME SA.

ATEME Inc a signé un contrat de prestation de services en janvier 2010 avec ATEME SA. A ce titre ATEME Inc perçoit une rémunération basée sur dépenses mensuelles plus une marge fixe de 5%.

Par ailleurs ATEME SA et ATEME Inc ont signé une convention de prêt permettant à ATEME SA de consentir des avances de trésorerie à ATEME Inc en cas de besoin.

Les avances consenties en compte courant aux filiales afin de couvrir le déficit sont provisionnées à 100 % dans ATEME SA (provisions financières).

#### Tableau des filiales et participations en EUR

Informations financières en euro  Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<b>ATEME Canada Inc</b> 615 bd René-Lévesque Ouest Montréal, Quebec, CANADA	1	(225 485)	100%	1	1	179 243	0	412 383	23 536	0
<b>ATEME Japon KK</b> Shin-Yokohama 3-19-11 Kouhoku, Kase Bldg 88, 4F Yokohama-shi, Kanagawa-ke, JAPON	60 631	(754 300)	100%	60 631	0	830 772	0	0	0	0
<b>ATEME Inc</b> 3400 Coral Way, Miami, Florida, USA	263 974	(754 855)	100%	263 974	263 974	286 135	0	2 730 161	448 517	0

#### 4.6 Déficits fiscaux reportables

Les déficits fiscaux reportables de la Société ATEME SA s'élèvent à 24,3 M€ à la clôture de cet exercice. Ces déficits sont indéfiniment reportables en l'état actuel de la législation fiscale.

## 4.7 Effectifs

4.7.1 Effectif moyen du personnel ATEME SA en 2014 : 112 personnes

4.7.2 Calcul de l'indemnité de départ en retraite

Le montant de l'engagement au titre des IDR s'élève à 285 k€ au 31.12.2014.

Cet engagement concerne uniquement les salariés relevant du droit français. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2014	
	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans	
Conventions collectives	SYNTEC	
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA )	1,49%	
Table de mortalité	INSEE 2014	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%	
Taux de turn-over	Fort	

Le taux de turnover a été déterminé à partir d'une étude réalisée par l'INSEE sur les entrées et sorties par tranche d'âge en corrélation avec le niveau de turn-over moyen de la Société.

Les taux utilisés peuvent être résumés ainsi :

- De 20 à 30 ans : taux dégressif de 18,30 % à 10,90 %
- De 30 à 40 ans : taux dégressif de 10,90 % à 6,30 %
- De 40 à 50 ans : taux dégressif de 6,30 % à 4,20 %
- De 50 à 60 ans : taux dégressif de 4,20 % à 1 %
- De 60 à 67 ans : taux dégressif de 1 % à 0 %

4.7.3 DIF

Le nombre total des heures de DIF accumulées au 31.12.2014 s'élève à 7 304 heures.

## 4.8 Dirigeants et Administrateurs

Aucune avance ni aucun crédit n'a été alloué aux dirigeants sociaux, aucun engagement de retraite n'a été contracté à leur profit. Aucune rémunération ni aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs au titre de leurs mandats

Le montant total des rémunérations par les dirigeants et administrateurs s'élève à 608 k€ au 31.12.2014

#### **4.9 Informations relatives aux parties liées**

La Société a conclu des contrats de prestation d'assistance et de services avec :

- La société SEREITRA dont Michel ARTIERES est le gérant.
- Le Cabinet EDELIN – Broadcast consulting, dont Dominique EDELIN est le gérant

Les rémunérations versées à ces sociétés sont mentionnées dans la partie 4.8

### **5. Evènements postérieurs à la clôture**

---

#### **Transfert du siège social dans de nouveaux locaux**

A compter du 1er janvier 2015, la Société a transféré ses bureaux dans de nouveaux locaux. Le siège social se trouve désormais au 6 rue Dewoitine, 78140 Vélizy-Villacoublay.

#### **Participation à plusieurs salons professionnels à l'international**

ATEME a participé avec succès au CES (Consumer Electronics Show) qui s'est tenu à Las Vegas du 6 au 9 janvier 2015 avec de nombreux contacts commerciaux initiés à cette occasion. La Société était également présente à l'ABU Digital Broadcasting Symposium 2015 à Kuala Lumpur, du 3 au 6 mars, au CABSAT à Dubaï du 10 au 12 mars.

ATEME sera également présent au NAB du 11 au 16 avril 2015 à Las Vegas, le salon de référence du secteur.

#### **Ouverture d'une filiale à Singapour.**

Conformément à son plan de développement ATEME poursuit ses actions pour renforcer sa prise de part de marché en Asie. La Société a ainsi procédé, en mars, à la transformation de son bureau de représentation à Singapour en filiale, ATEME Singapore Pte. Ltd, afin de renforcer sa présence dans la région.

#### **Poursuite des travaux de développement**

Au niveau technologique, les équipes de développement, renforcées par la création d'un bureau à Rennes, vont enrichir tout au long de l'année les solutions Kyrion, TITAN et LiveSphere, d'innovations visant à apporter une expérience média encore supérieure. Dans le même temps ATEME va bénéficier de son avance technologique sur HEVC avec l'adoption progressive de cette nouvelle norme par les différents acteurs du marché.

## 8. Rapports des commissaires aux comptes

---

### ○ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

#### **BENOIT LAHAYE AUDIT ET ASSOCIES**

BL2A  
24, rue Spontini  
75116 Paris  
S.A.S. au capital de € 112.875

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

#### **ERNST & YOUNG Audit**

1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

Ateme

Exercice clos le 31 décembre 2014

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Ateme, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### **Stocks**

La section 2.2.1 « Stocks » de la note 2 « Notes relatives aux postes du bilan » de l'annexe expose les règles de valorisation et de dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté à revoir ces principes comptables et les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les dépréciations. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 20 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

BENOIT LAHAYE AUDIT ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Benoit Lahaye

Franck Sebag

○ **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**BENOIT LAHAYE AUDIT ET ASSOCIES**

BL2A  
24, rue Spontini  
75116 Paris  
S.A.S. au capital de € 112.875

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG Audit**

1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

Ateme

Exercice clos le 31 décembre 2014

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Ateme, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### **Stocks**

La section 2.11 « Stocks » de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les modalités d'évaluation et de dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté à revoir ces principes comptables et les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les dépréciations. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

### **Frais de recherche et développement**

La section 2.6 « Immobilisations incorporelles » de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable des estimations retenues et le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 20 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

BENOIT LAHAYE AUDIT ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Benoit Lahaye

Franck Sebag

- **Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225 - 235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration**

**BENOIT LAHAYE AUDIT ET ASSOCIES**

BL2A  
24, rue Spontini  
75116 Paris  
S.A.S. au capital de € 112.875

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG Audit**

1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

Ateme

Exercice clos le 31 décembre 2014

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Ateme**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Ateme et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 20 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

BENOIT LAHAYE AUDIT ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Benoît Lahaye

Franck Sebag

- **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

**Benoit Lahaye Audit et Associés**

24 rue Spontini  
75116 Paris  
S.A.S. au capital de € 112.875

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG Audit**

1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris – La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ATEME**

Société Anonyme au capital de 1.410.903,62 €  
Siège social : 6 rue Dewoitine – Immeuble Green Plaza, 78140 Vélizy-Villacoublay

-----  
382 231 991 RCS de Versailles

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES  
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE :**

### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé :**

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

### **Conventions et engagements non autorisés préalablement :**

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

#### **- Prestations d'assistance en management, en gestion et en matière commerciale :**

Avec : la société SEREITRA SARL.

Personne concernée : M. Michel ARTIERES, Président-Directeur Général et Administrateur de votre Société et Gérant de la société SEREITRA SARL.

Nature et objet : prestations d'assistance en management, en gestion et en matière commerciale effectuées pour le compte de votre Société ; la convention signée le 2 avril 2010 pour une durée de deux ans a été renouvelée par tacite reconduction; elle indique que les prestations de la société SEREITRA SARL sont facturées en fonction d'ordres de mission trimestriels pour un montant annuel compris entre 180.000 euros et 270.000 euros hors taxes.

Modalités : les prestations effectuées par la société SEREITRA SARL et facturées à votre Société au cours de cet exercice s'élèvent à 224.000 euros hors taxes.

En raison d'une omission de votre conseil d'administration, les conventions et engagements ci-dessus n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable prévue à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE :**

### **Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé :**

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 2 juin 2014 sur présentation du rapport spécial du commissaire aux comptes du 6 mai 2014.

**- Prestations d'assistance et de conseil à la direction technique et recherche-développement, missions ponctuelles effectuées en matière de stratégie marketing et de croissance externe :**

Avec : la société CABINET EDELIN – BROADCAST CONSULTING SARL.

Personne concernée : M. Dominique EDELIN, Directeur Général Délégué et Administrateur de votre Société et Gérant de la société CABINET EDELIN – BROADCAST CONSULTING SARL.

Nature et objet : prestations d'assistance et de conseil à la direction technique et recherche-développement, missions ponctuelles effectuées en matière de stratégie marketing et de croissance externe effectuées pour le compte de votre Société ; la convention signée le 2 avril 2010 pour une durée de trois ans a été prorogée et modifiée par un avenant du 2 mai 2013 ; les prestations de la société CABINET EDELIN – BROADCAST CONSULTING sont facturées :

- 180.000 euros hors taxes par an, pour les prestations d'assistance et de conseil à la direction technique et recherche-développement,

- 1.500 euros hors taxes par jour pour les missions ponctuelles effectuées en matière de stratégie marketing et de croissance externe.

Modalités : les prestations effectuées par la société CABINET EDELIN – BROADCAST CONSULTING et facturées à votre Société au cours de cet exercice s'élèvent à 207.000 euros hors taxes.

**- Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune.**

Avec : la société ATEME Inc.

Personne concernée : M. Michel ARTIERES, Président-Directeur Général et Administrateur de votre Société et Président de la société ATEME Inc.

Nature et objet : Abandon de créance avec retour à meilleure fortune consenti au profit de la société ATEME Inc.

Modalités : le montant de l'abandon de créance consenti par votre Société le 1<sup>er</sup> avril 2014 est de 433.392 dollars américains (USD) (314.257 euros) ; la clause de retour à meilleure fortune s'exercera sans limitation de durée chaque fois que le bénéfice net de la société ATEME Inc. atteindra au moins 130.000 USD, pour la fraction du bénéfice excédant 130.000 USD.

Autorisation : conseil d'administration du 24 mars 2014.

**- Avances en compte courant d'actionnaires rémunérées**

Avec : M. Xavier NIEL, Administrateur de votre Société.

Nature et objet : avance en compte courant d'un montant de 146.000 euros, rémunérée au taux annuel de 5 %, accordée en mars 2014, exigible immédiatement en cas de cession de votre Société à un tiers ou de réalisation d'une introduction en Bourse, et remboursable au plus tard le 31 décembre 2014.

Modalités : les intérêts versés s'élèvent à 2.660 euros pour cet exercice.

Avec : le FCPR VENTECH CAPITAL II.

Personnes concernées : la société VENTECH SA, Administrateur de votre Société et gestionnaire du FCPR VENTECH CAPITAL II, le FCPR VENTECH CAPITAL II, actionnaire détenant plus de 10 % du capital de votre Société.

Nature et objet : avance en compte courant d'un montant de 240.000 euros, rémunérée au taux annuel de 5 %, accordée en mars 2014, exigible immédiatement en cas de cession de votre Société à un tiers ou de réalisation d'une introduction en Bourse, et remboursable au plus tard le 31 décembre 2014.

Modalités : les intérêts versés s'élèvent à 4.602,74 euros pour cet exercice.

Avec : le FCPI LA BANQUE POSTALE INNOVATION 12.

Personnes concernées : la société XANGE PRIVATE EQUITY SA, Administrateur de votre Société et gestionnaire du FCPI LA BANQUE POSTALE INNOVATION 12

Nature et objet : avance en compte courant d'un montant de 140.000 euros, rémunérée au taux annuel de 5 %, accordée en mars 2014, exigible immédiatement en cas de cession de votre Société à un tiers ou de réalisation d'une introduction en Bourse, et remboursable au plus tard le 31 décembre 2014.

Modalités : les intérêts versés s'élèvent à 2.723,29 euros pour cet exercice.

Paris-La Défense et Paris, le 20 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

BL2A

Franck Sebag

Benoit Lahaye